

Commune de **NOISSEVILLE**



Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00

www-aguram-org

PLU

Plan Local d'Urbanisme /

Date de référence du dossier /

15 Décembre 2016

Approbation initiale du P.O.S. 27 Avril 1982

RAPPORT DE
PRESENTATION / TOME 1 :

PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du P.O.S. et transformation en PLU.

 Prescription
 DCM
 23/10/2014

 Arrêt
 DCM
 19/05/2016

 Approbation
 DCM
 15/12/2016

DIAGNOSTIC TERRITORIAL







TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME NOISSEVILLE

Approbation initiale POS	DCM	29-09-1992
Modification n°1	DCM	01-09-2005
Modification n°2	DCM	19-12-2013
Prescription révision du POS en forme de PLU	DCM	23-10-2014

^{*} DCM : Délibération du Conseil Municipal





PREAMBULE

I - E	TAT INI	ITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	7	
1.	LE C	ADRE NATUREL ET PAYSAGER	7	
	1.1	Le climat		
	1.2	La topographie	9	
	1.3	L'hydrographie	9	
	1.4	La géologie	10	
	1.5	Les milieux naturels et la biodiversité	14	
	1.6	Les continuités ecologiques	19	
	1.7	Les entites paysageres et ambiances baties	24	
	1.8	Les perceptions visuelles et enjeux paysagers	29	
2.	ENV	ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE		
	2.1	La gestion des déchets		
	2.2	L'eau potable et l'assainissement		
	2.3	La qualité de l'air		
	2.4	Les gaz à effet de serre	43	
	2.5	Les énergies renouvelables	45	
	2.6	Les infrastructures bruyantes	48	
	2.7	Les risques naturels et technologiques	49	
	2.8	Les servitudes d'utilité publique	53	
II –	DIAGNO	OSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	54	
1.	LA S	ITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	54	
	1.1	La démographie		
	1.2	Le parc de logements	61	
	1.3	L'emploi sur la commune	75	
	1.4	Les équipements et la vie associative	79	
	1.5	Les activités économiques et de services	80	
	1.6	L'agriculture	84	
	1.7	Les déplacements et la mobilité	94	
	1.8	Les technologies de l'information et de la communication	110	
2.	LE C	ONTEXTE URBAIN		
	2.1	L'histoire de noisseville	113	
	2.2	Le développement urbain		
	2.3	La morphologie urbaine		
	2.4	Les espaces publics		
	2.5	Les entrees de commune		
	2.6	L'environnement végétal		
	2.7	Le patrimoine bâti	138	
III –	- EVOLU	JTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION	142	
1.	L'AN	IALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE		
	1.1	Les donnees de cadrage		
	1.2	L'evolution des espaces naturels et agricoles		
	1.3	L'evolution des surfaces artificialisées		
2.	LE B	ILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS	148	
3.	LE P	OTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS		
	3.1	Les logements vacants	152	



PLU de Noisseville (57)



II – SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL1			
	3.3	Les espaces potentiels de densification	156
		Les potentialités de renouvellement urbain	





PREAMBULE

A. Une commune périurbaine de l'agglomération Messine

Située au Nord-est de l'agglomération Messine, **Noisseville fait partie des communes inscrites dans la deuxième couronne de Metz Métropole.** Elle est distante de seulement 10 kilomètres du centre-ville de Metz pour un temps de parcours d'environ 20 minutes en voiture ou environ 30 minutes en transports en commun.

La partie Sud du ban communal est traversée par l'autoroute A4 qui constitue avec l'autoroute A31, la base de l'armature routière du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM). La commune de Noisseville est limitrophe d'un village membre de Metz Métropole à l'Est : Nouilly. Elle partage également ses limites communales avec Servigny-lès-Sainte-Barbe (CC du Haut Chemin), Retonfey et Montoy-Flanville (CC du Pays de Pange).

La commune comprend **deux entités urbaines qui se sont développées entre la RD69 et la RD934**. La rue principale qui marque un angle droit délimite le cœur de bourg ancien, dense et mitoyen. Les constructions pavillonnaires récentes se sont étendues vers le Sud en direction de la RD934 mais également à l'Ouest le long de la RD69.

B. Carte d'identité communale

Code INSEE: 57 510
Code Postal: 57 645
Région: Lorraine
Département: Moselle

Arrondissement: Metz Campagne

Canton: Vigy

Communauté d'agglomération : Metz-Métropole

Subdivision UTR: Metz

Collecte des ordures ménagères : Metz-Métropole

Assainissement : Haganis Distribution de l'eau : Véolia

Réseau d'eau : SI des Eaux du Sillon de l'Est Messin

Distribution électrique : UEM

Pompier : SDIS METZ Gendarmerie : VIGY

Superficie: 2,6 km² (260 ha)

Population: 1017 habitants (INSEE 2011)

Densité: 391 habitants/km²





C. Une commune de Metz-Métropole

Crée le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole. Ce sont 18 communes dont Noisseville qui ont adhéré à cette date. Au 1^{er} Janvier 2014, les 306 km² du territoire de l'Agglomération totalisent 44 communes et 223 000 habitants.

Les 14 compétences de METZ-MÉTROPOLE se subdivisent en 3 catégories :

<u>Compétences obligatoires :</u> Développement économique et touristique ; Aménagement de l'espace communautaire et transports ; Équilibre social de l'habitat ;Politique de la Ville.

<u>Compétences optionnelles : </u>Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Assainissement ; Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ; Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores ; Équipements culturels et sportifs

<u>Compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire ; Service de lutte contre l'incendie ; Fourrière animale ; Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; Instruction des autorisations liées au droit des sols ; Archéologie préventive.</u>

D. Noisseville dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM)

Noisselle se trouve au coeur du périmètre du SCOTAM à 10 kilomètres à l'Est de Metz, la ville centre. Le périmètre du SCOTAM a été fixé par arrêté Préfectoral du 31 décembre 2002. Il concerne 151 communes et compte 370 916 habitants en 2010 soit plus de 36% de la population Départementale. Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOTAM a été créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006. Il comprend la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole et six intercommunalités : le Haut-Chemin, Pays Orne Moselle, Rives de Moselle, Pays de Pange, Val de Moselle et Sud Messin. Depuis le comité syndical du 22/10/2015, la Communauté de Communes du Pays Boulageois appartient au périmètre du SCoTAM bien qu'elle ne soit pas encore couverte par ce document.

Le SCOT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

Au niveau environnemental, le SCoTAM accorde une grande importance au recensement des espèces végétales exogènes invasives et aux mesures à mettre en place pour éviter leur propogation.

Le SCOTAM a été approuvé par délibération le 20/11/2014.



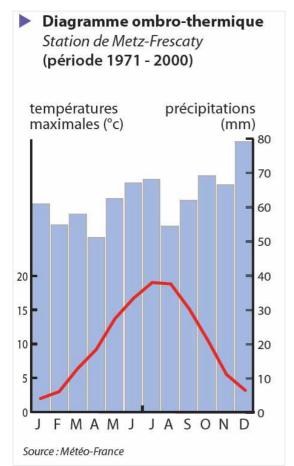


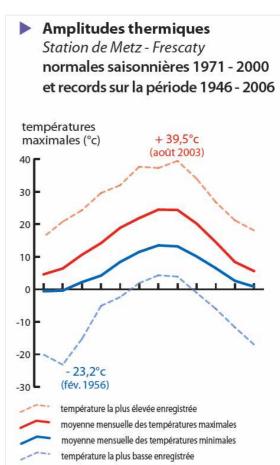
I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER

1.1 LE CLIMAT

Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Noisseville est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty située à 10 kilomètres à vol d'oiseau au Sudouest de Noisseville. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l'année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l'année la plus humide (1981).





Source : Etat Initial de l'Environnement du SCOTAM

Les moyennes mensuelles observées montrent **l'abondance des précipitations en décembre** (maximum moyen de 79 mm). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm. Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d'orages et une vingtaine de jours de fortes pluies où les précipitations dépassent 10 litres d'eau au mètrecarré. Ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d'eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m2 le 25 février 1997). Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, inférieures à 5°C, et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.





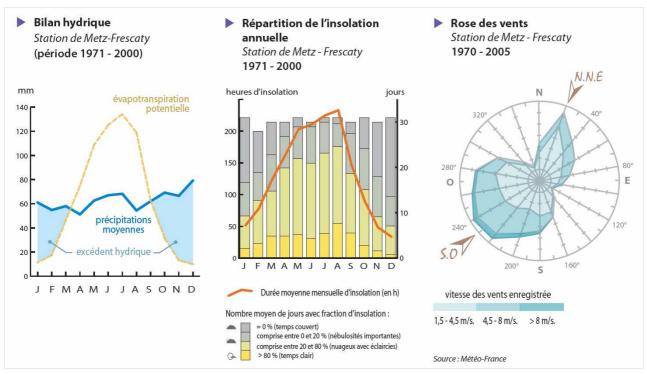
Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours. Les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février. La durée annuelle moyenne de l'ensoleillement est proche de 1600 heures réparties sur près de 290 jours. Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'ensoleillement au cours de la journée.

L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne, 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées où l'ensoleillement est inférieur à 20%.

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales ;
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h);
- Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassent 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).



Source : Etat Initial de l'Environnement du SCOTAM

Commune de l'Est de la France, Noisseville est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Le territoire est concerné par des vents qui soufflent majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est.





1.2 LA TOPOGRAPHIE

Le point le plus élevé de la commune se trouve à la côte 250 mètres à l'Est et le moins élevé à l'Ouest à la côte 190 mètres. Le cœur de bourg ancien s'est implanté sur un replat du plateau à une altitude moyenne d'environ 200 mètres. A l'Ouest, le Clos Saint-Vincent est implanté sur le flanc d'un coteau. Il faut ainsi descendre dans la rue Principale (RD69) avant de pouvoir s'engager dans la rue en montée de ce lotissement. La situation est identique pour le dernier lotissement réalisé dans l'Impasse des Coquelicots. La rue qui y mène est en forte pente en raison de la proximité du fond de vallée au sein de laquelle s'écoule un ruisseau. Sur le ban communal, la pente générale est orientée en direction du Nordouest. La pente est la plus accentuée à l'Ouest de la commune et au Nord du village. Elle se ressent lorsque l'on se déplace dans les tissus urbains (rues en rouge ci-contre).



En rouge, les rues où la pente se fait ressentir

1.3 L'HYDROGRAPHIE

La commune de Noisseville est traversée par trois ruisseaux :

- en limite Nord-ouest, le ruisseau de Quarante ;
- en limite Sud-ouest, le ruisseau de Lauvallières ;
- au Nord du bourg, le ruisseau de Royin en partie canalisé sous la rue du Ruisseau. Il s'apparente davantage à un fossé et se jette dans le ruisseau de Quarante à proximité de l'ancienne station d'épuration.



Le ruisseau de Quarante traverse les prairies du nord de la commune



Les rues en pente (en rouge ci-avant) mènent au fond de la vallée au sein de laquelle s'écoule le ruisseau de Royin, lui-même affluent du ruisseau de Quarante. C'est la vallée du ruisseau de Quarante ainsi que le versant Nord du vallon qui drainent les eaux pluviales du village de coteaux vallon Noisseville Les du principalement couverts en prairies et boisements. Ils constituent un couloir biologique intéressant à l'échelle de l'ensemble du territoire appartenant au bassin-versant du ruisseau de Vallières et de ses affluents. La présence de ces ruisseaux entraîne celle de zones humides, notamment derrière lotissement de l'impasse des Coquelicots ou à proximité de la station d'épuration en direction de Nouilly. Tous les abords de ruisseaux sont sensibles aux zones humides.

En application de la **Directive Cadre sur l'Eau**, la France s'est engagée à atteindre un bon état écologique et chimique de ses masses d'eau d'ici 2015. Cependant, cet objectif peut être reporté de 12 ans au maximum, pour des motifs de « faisabilité technique », de « conditions naturelles » ou de « coûts disproportionnés ». En ce qui concerne la commune de Noisseville, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), approuvé le 27 novembre 2009, a fixé à **2027** l'échéance d'atteinte du bon état pour la masse d'eau Ruisseau de Vallières.

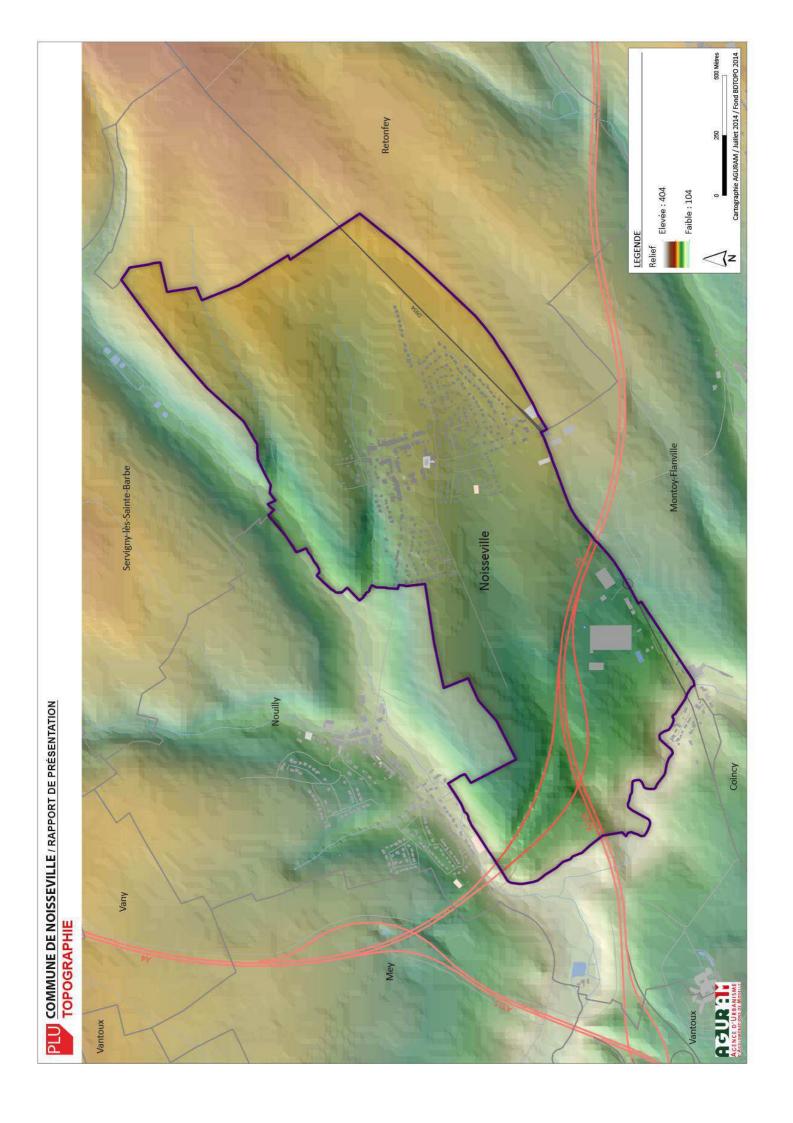


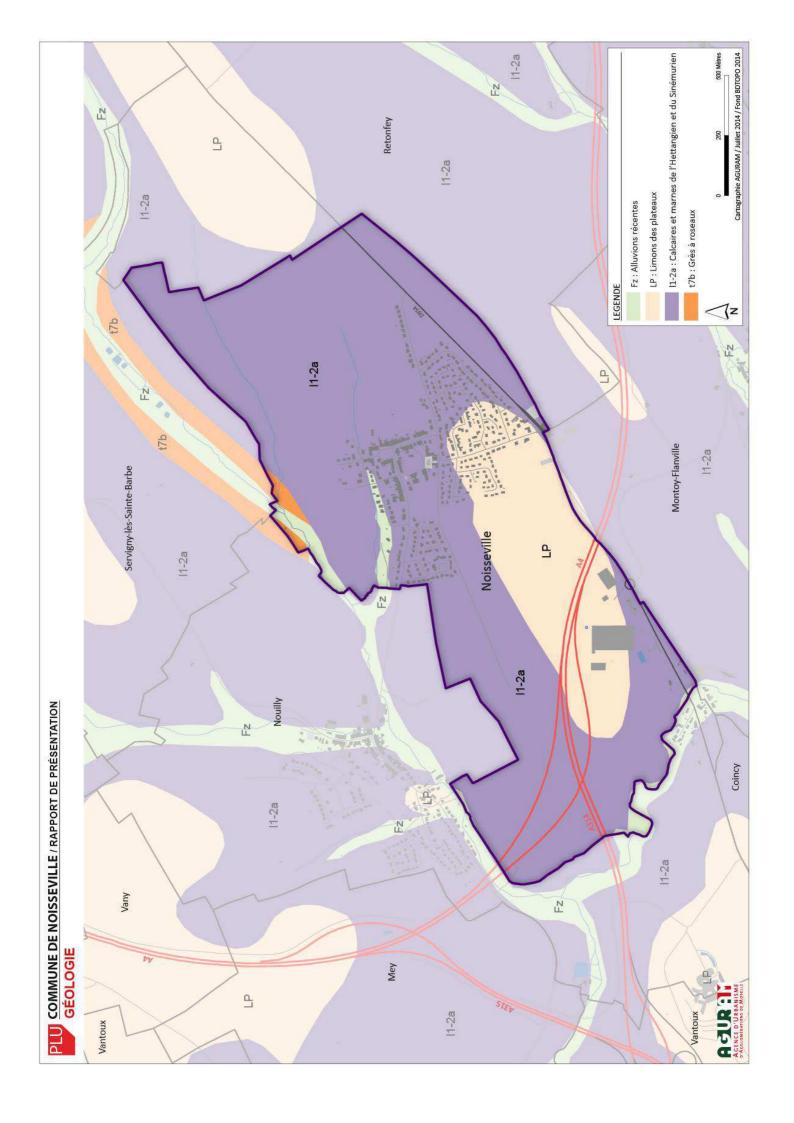
Le ruisseau de Vallières marque la limite sud-ouest du ban de Noisseville

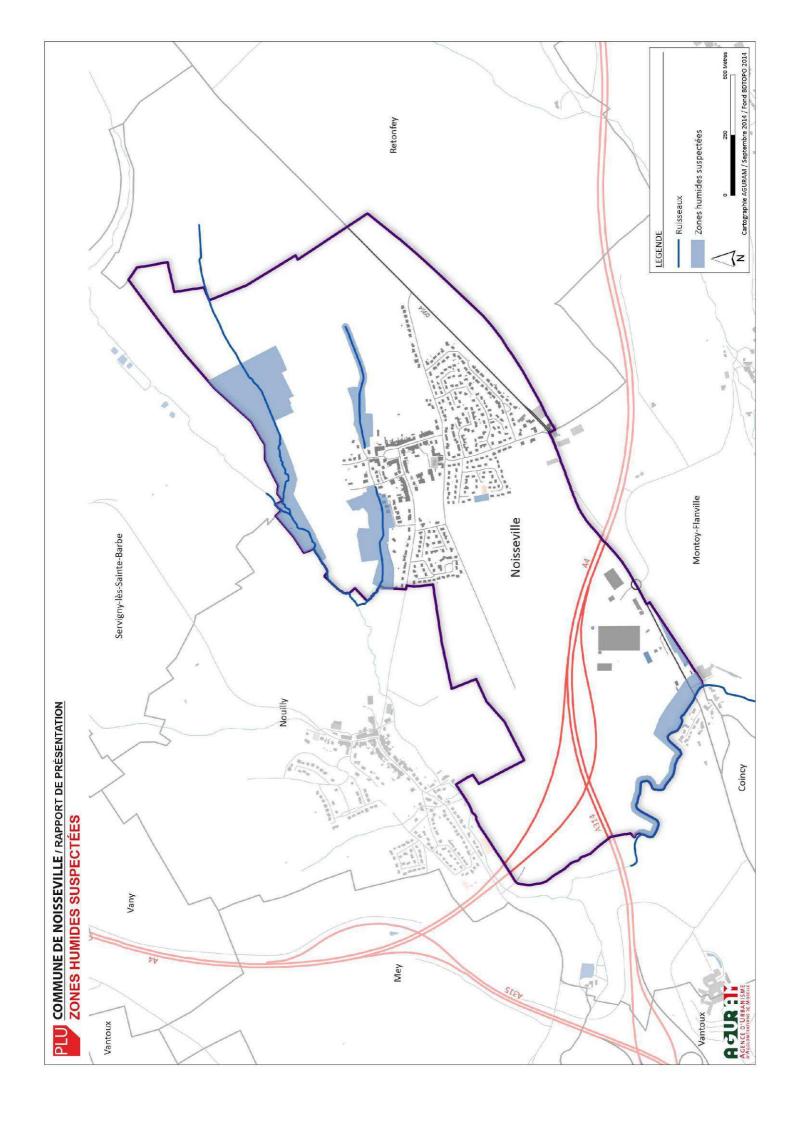
1.4 LA GEOLOGIE

Le sous-sol de Noisseville est géologiquement à dominante calcaire et fait partie de la grande masse d'eau souterraine du plateau lorrain versant Rhin. La géologie de Noisseville est peu diversifiée. La majeure partie du sous-sol du ban communal est composée de calcaires marneux et marnes du sinémurien supérieur et inférieur. Cela concerne le cœur de bourg et la majeure partie des extensions. Cependant, certains lotissements au Sud du centre du village sont implantés sur des limons de plateau (voir carte page suivante). La sensibilité à l'eau des calcaires marneaux favorise les instabilités de pente.

La partie Nord de Noisseville est marquée par deux ruisseaux et des zones potentiellement humides. La topographie se fait ressentir à l'intérieur des tissus urbains en direction du fond de vallée. Les sols sont essentiellement calcaires. Cela favorise l'instabilité des sols. Les terres les plus fertiles se situent au Sud du cœur de bourg. Il s'agit de limons de plateau.











1.5 LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

A. Les milieux aquatiques et humides

Le territoire de Noisseville fait partie du bassin versant du **ruisseau de Vallières**. Celui-ci longe le sudouest de la commune et présente un lit d'environ trois mètres de large, plutôt encaissé. Les berges présentent un aspect naturel et sont relativement abruptes. La ripisylve est constituée d'une bande arborée continue, d'une dizaine de mètres de large, comprenant entre autres le Frêne commun, le Noisetier et l'Erable sycomore. Au-delà, la rive droite (côté Noisseville) est occupée par une vaste zone de prairie pâturée. On peut signaler un affluent à proximité de l'A314, servant sans doute d'exutoire aux eaux pluviales de l'autoroute.

Le **ruisseau de Quarante** traverse le nord de la commune sur quelques centaines de mètres. Il coule notamment dans des prairies pâturées où la ripisylve est réduite à un mince couvert herbacé. Dans cette zone, son lit mineur est soumis à un fort piétinement du bétail. Il est alimenté par un cours d'eau temporaire, busé en zone cultivée, puis à ciel ouvert et également soumis au piétinement dans le secteur de prairie. La mise en place de clôtures avec maintien d'un passage à gué permettrait de limiter les impacts du piétinement et des déjections animales sur ces cours d'eau (destructuration des berges, pollution des ruisseau, riques sanitaires pour le bétail).

Le **ruisseau de Royin** prend sa source à l'est de la commune et traverse le village avant de se jeter dans le ruisseau de Quarante. D'abord entouré d'une étroite bande arbustive, il est ensuite **busé** sous une prairie puis sous la rue du Ruisseau avant de ressortir à l'air libre au niveau du lotissement *« Impasse des coquelicots. »* Sur ce secteur, la rive droite est boisée tandis que la rive gauche est **en cours d'urbanisation**. Les abords du ruisseau se présentent actuellement sous la forme d'une zone rudérale, occupée par des matériaux de remblai et en partie recouverte par la végétation, notamment par la Symphorine, une espèce arbustive originaire d'Amérique du Nord. Cette zone sera amenée à évoluer rapidement selon l'usage qu'en feront les futurs habitants. A noter



Ripisylve du ruisseau de Royin à proximité de sa source

que le ruisseau de Royin sert également d'exutoire au réseau d'eaux pluviales de la commune. Le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement) ne recense aucun obstacle (barrage, seuil...) sur les cours d'eau de la commune. Le seul **plan d'eau** connu est un bassin de collecte situé à proximité de l'entrepôt Lidl dans la zone d'activités de Lauvallières. Entièrement artificiel, il présente peu d'intérêt d'un point de vue biologique.

B. Les milieux terrestres

Les espaces boisés :

La commune ne présente pas de véritable surface forestière, mais comprend en revanche plusieurs **petits espaces boisés**. Sur la commune voisine de Servigny-lès-Sainte-Barbe se trouve un vaste massif boisé dit « le Haut des Friches », dont l'extrémité se situe sur le ban communal de Noisseville. Il s'agit d'une forêt très humide en raison de la présence du ruisseau de Quarante. A l'est du village, on trouve un petit bosquet au lieu-dit « Préelle », constitué pour l'essentiel d'un taillis de Frêne commun. Il existe également quelques boisements spontanés à l'extrémité ouest de la commune, entre l'A4 et l' A314 et au bord de la RD954 près du hameau de Lauvallières. Les autres espaces boisés comprennent la **ripisylve** des ruisseaux, ainsi que plusieurs **haies, petits îlots boisés et arbres isolés** situés en zone de prairie ou de jardin. Ces différents éléments, peu remarquables lorsqu'on les considère isolément, jouent cependant un rôle important d'îlotrelais servant de support au déplacement d'espèces privilégiant les milieux fermés.



Les prairies :

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière (fauche ou mise en pâture). Sur la commune, ces milieux se concentrent à proximité des cours d'eau, au nord et à l'ouest du territoire.

Les prairies peuvent ainsi jouer un rôle de zone tampon visà-vis des grandes cultures, absorbant une partie des intrants agricoles contenus dans les eaux de ruissellement. Cependant, s'agissant essentiellement de pâtures de bovins, le milieu aquatique est soumis à d'autres types de **dégradations**, liées aux déjections animales et au piétinement des berges. L'exploitation intensive limite fortement la diversité des espèces végétales rencontrées. En revanche, on peut souligner la conservation d'un certain nombre d'éléments boisés (haies, ripisylve, arbres isolés), participant notamment au maintien d'un milieu favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux et de chiroptères (chauve-souris). On note aussi la présence du Chevreuil et du Lièvre d'Europe.



La conservation de nombreux arbres contribue à renforcer la richesse écologique des prairies

Les vergers :

Le coteau situé au nord du village est caractérisé par une importante surface de vergers. Une grande partie d'entre eux sont cependant à l'abandon et présentent aujourd'hui un faciès de fourrés, où la strate herbacée gagne en hauteur et en diversité et où les arbres fruitiers se retrouvent mélangés à de nombreuses autres espèces d'arbustes. C'est dans ce contexte de forte dynamique végétale que la biodiversité est la plus riche. En l'absence d'intervention, ils sont voués à évoluer spontanément vers de petits îlots forestiers, où, paradoxalement, la diversité spécifique est susceptible de décliner.



Prés-vergers sur le coteau situé au nord du village

Un certain nombre de prés-vergers entretenus ont tout de même été conservés, principalement sur la partie est du coteau. On en trouve aussi quelques-uns parmi les jardins situés à l'est du village, à proximité immédiate du centrebourg. Ceux-ci représentent un habitat similaire aux prairies, dans lequel les arbres peuvent servir de nichoir et de terrain de chasse à différentes espèces d'oiseaux et de chiroptères.

Bien qu'aucune espèce remarquable ne soit répertoriée sur la commune, exceptée la Cigogne blanche, les vergers, entretenus et abandonnés, sont sans doute **parmi les milieux les plus riches de la commune** d'un point de vue biologique. Les vergers les plus anciens sont également susceptibles d'abriter des espèces arboricoles oubliées qui contribuent au maintien de la diversité génétique. Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux, il pourait être intéressant de maintenir, voire de recréer un certain nombre de vergers exploités dans des conditions permettant le développement d'une faune et d'une flore diversifiées.



Les friches et délaissés :

Pour des raisons diverses, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus », qui à un moment donné cessent d'être utilisés et sont donc soumis à très peu d'interventions. Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation, qui en l'absence d'entretien a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés. Ce sont également des zones d'expansion privilégiées pour des **espèces envahissantes** comme la Renouée du Japon ou le Solidage du Canada.

Si les autoroutes A4 et A314 sont des obstacles majeurs pour la plupart des espèces, en revanche leurs **bordures** peuvent constituer un milieu favorable à certaines d'entre elles. Sur la commune, celles-ci sont majoritairement occupées par des broussailles arbustives, avec un mélange de diverses espèces de feuillus et conifères. La zone située entre les deux autoroutes comprend pour sa part des arbres de haute tige. Les grillages mis en place au pied des talus de part et d'autre des voies peuvent être franchis facilement par la plupart des espèces. Le Chevreuil, par exemple, peut être observé sur le talus au-delà de la clôture. On peut donc supposer que cette espèce utilise ce milieu comme corridor de déplacement.



Les talus autoroutiers représentent des linéaires boisés importants sur la commune



Le Solidage du Canada, une espèce envahissante observée à Noisseville

En limite du territoire communal, le long du ruisseau de Vallières à proximité de la RD954, on trouve aussi une **zone en friche**, regroupant vraisemblablement un jardin abandonné et une ancienne décharge sauvage. Ce terrain est partiellement occupé par le Solidage du Canada, une espèce exotique envahissante.

Les espaces cultivés :

Les cultures occupent la majeure partie du territoire communal et se répartissent en deux grandes zones, respectivement situées à l'est et à l'ouest du village. Quasiment aucun élément naturel (haies, bandes enherbées, arbres isolés...) n'y a été conservé.

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, ces champs présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent même l'habitat principal de quelques espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés, ou la Perdrix grise.



Zone de grande culture céréalière A l'arrière-plan, le bois « le Haut des Friches » sur la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe



Les espaces verts villageois :



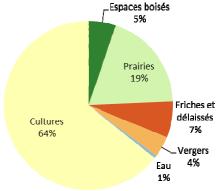
La zone de jardins et vergers jouxtant le centre ancien possède des qualités écologiques et paysagères certaines

Même si les zones urbanisées constituent des milieux peu favorables pour la plupart des espèces, le village de Noisseville abrite quelques espaces verts qui contribuent à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain et au cadre de vie des habitants. En premier lieu, le centre-bourg est bordé à l'est par une bande de jardins représentant une superficie assez importante (3 ha environ).

Celle-ci comprend plusieurs vergers familiaux diversement entretenus, ainsi que des terrains utilisés pour du petit élevage (volailles, ovins...) Un chemin serpente entre les parcelles, qui sont délimitées par des clôtures diverses (haie, grillage, mur...) Dans son ensemble, la zone est très perméable aux déplacements des animaux et joue un rôle de

zone-tampon entre les habitations et les grandes cultures. Au-delà de son intérêt biologique, elle possède aussi une fonction paysagère en offrant un cadre de promenade agréable et en limitant les nuisances possiblement occasionnées par l'activité agricole.

La zone urbanisée comprend aussi quelques espaces verts de taille plus modeste présentant néanmoins un intérêt ; on peut citer le cœur d'îlot végétalisé qui côtoie l'église, la place située entre la rue des pensées et la rue de la fontaine et l'espace jouxtant le terrain de tennis. Enfin, on peut noter un alignement d'arbres assez remarquable le long du chemin piéton séparant les lotissements « rue du Prayon » et « les Chaulmes ». Composé principalement de vieux marronniers, il comprend aussi plusieurs frênes et tilleuls.



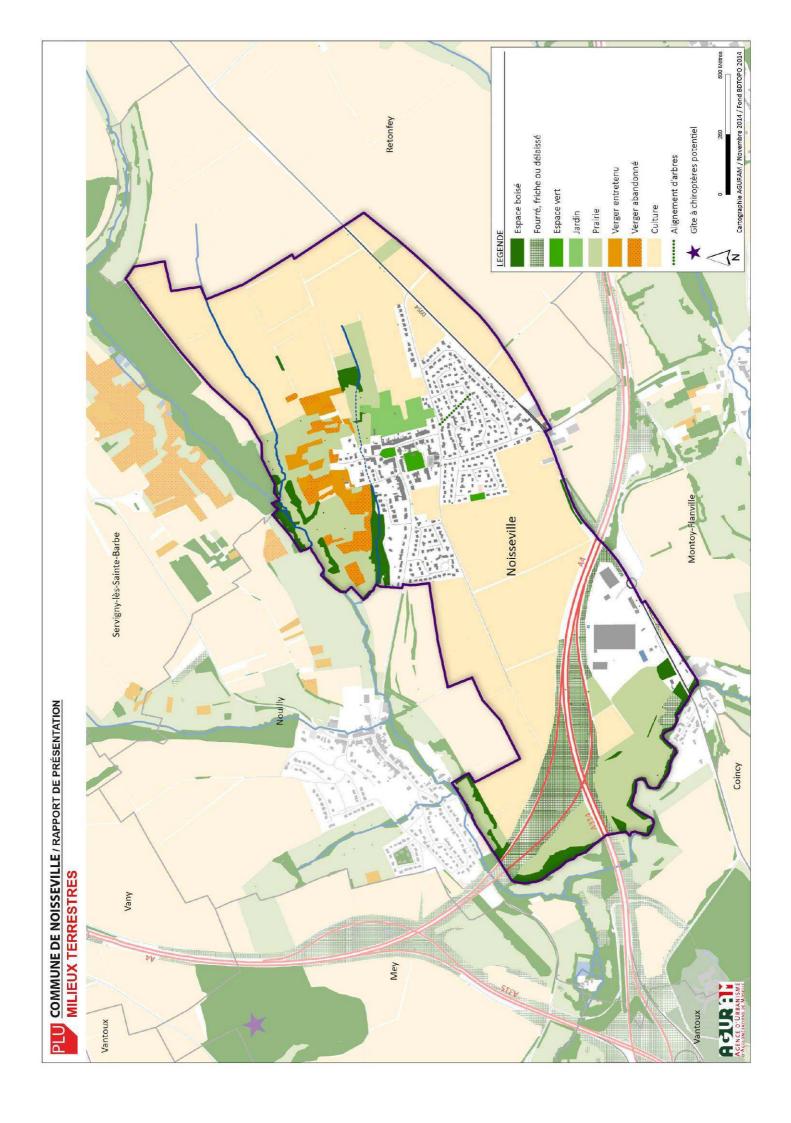
Répartition surfacique des espaces naturels et agricoles de Noisseville

C. Les périmètres de protection et d'inventaire :

La commune n'est concernée par **aucun périmètre de protection des milieux naturels**, ni sur son territoire ni dans ses abords immédiats. On peut néanmoins signaler qu'une large moitié est de la commune est comprise dans la **ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) « *Bazoncourt-Vigy* ». Il s'agit d'une vaste zone anciennement identifiée comme présentant des milieux favorables à certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, mais n'ayant pas été inscrite comme ZPS (Zone de Protection Spéciale) dans le cadre du réseau européen Natura 2000. Aucune mesure de protection particulière ne s'y applique. Une partie de cette zone a été reprise dans le SCoTAM comme « *aire stratégique pour l'avifaune* », mais celle-ci ne concerne pas la commune de Noisseville.

D. La biodiversité remarquable :

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. La seule espèce référencée à Noisseville est la **Cigogne blanche**, protégée au niveau national. Cependant, de nombreuses espèces d'oiseaux protégées non recensées par l'INPN ont été identifiées dans le cadre des prospections réalisées pour l'élaboration du PLU : Héron cendré, Buse variable, Mésange charbonnière...







1.6 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

A. Eléments de contexte sur la Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue, l'un des engagements phare du Grenelle de l'Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. La Trame Verte et Bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines. Elle doit notamment permettre de diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels, faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore, améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine est actuellement en cours d'élaboration. Le SCoTAM intègre les enjeux régionaux connus et définit les éléments de la TVB à l'échelle de l'agglomération messine.

B. Les éléments du SCoTAM présents sur le territoire de Noisseville

Les orientations du SCoTAM relatives à l'armature écologique sont contenues dans la section 6 du document d'orientations et d'objectifs (DOO). Dans le document arrêté le 12 décembre 2013, **aucun réservoir de biodiversité ni habitat naturel patrimonial n'est identifié sur le territoire de Noisseville**. Néanmoins, plusieurs cibles concernent des milieux naturels présents sur la commune et demandent donc une prise en compte dans le PLU.

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est longée sur sa partie ouest par **l'un des principaux corridors forestiers de l'agglomération**, le *« couloir-cordon de l'est messin »* (continuité forestière *« I »*). A ce titre, le PLU de Noisseville doit assurer la pérennité, la fonctionnalité et la consistance des éléments qui composent cette continuité. Une autre orientation complémentaire vise spécifiquement la conservation des petits espaces boisés participant à une continuité forestière. A Noisseville, cela concerne principalement la ripisylve du ruisseau de Vallières, ainsi que les haies, fourrés ou bosquets situés sur une zone allant de Nouilly au hameau de Lauvallières.

La **matrice prairiale** se définit comme un espace à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein duquel les prairies occupent une proportion importante. Dans cette zone, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités. Cela concerne l'ensemble des prairies de la commune, dans une logique de continuités suivant globalement le tracé des vallées formées par les différents cours d'eau, au nord et à l'ouest du territoire.

Le DOO du SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides). En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques. Le principal enjeu identifié sur la commune est la traversée du village par le ruisseau de Royin. Ce dernier est **busé sur une longueur importante**, et **ses berges sont en partie urbanisées** au niveau du lotissement « *Impasse des coquelicots* ». La ripisylve restante devrait donc faire l'objet d'une attention particulière. La remise à ciel ouvert du ruisseau pourrait aussi être envisagée là où elle est possible.



Enfin, la commune de Noisseville est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoT, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**. Celles-ci sont peu présentes sur le territoire, mais on peut tout de même noter la présence du Solidage du Canada sur une friche au bord du ruisseau de Vallières, à proximité de la RD95, ainsi que quelques buissons de Renouée du Japon sur le talus séparant la RD954 du lotissement *« Les gros noyers »*.

Une autre orientation transversale applicable à Noisseville est le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourront par exemple être traitées conjointement en ce qui concerne la ceinture de jardins et vergers entourant le nord et l'est du village.

C. La Trame Verte et Bleue à l'échelle communale

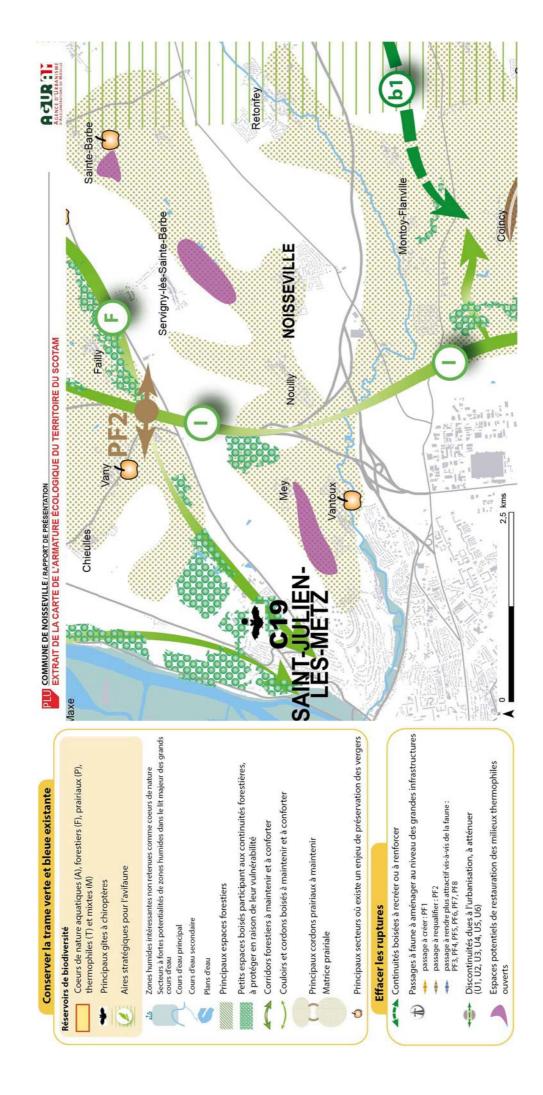
Si l'on se place à l'échelle communale, on peut considérer l'entité formée par les vergers, prairies et espaces boisés situés au nord du village comme un zone importante pour la biodiversité à l'échelle locale. Etant donné qu'il s'agit du seul réservoir identifié à Noisseville, la définition de corridors devra nécessairement s'appuyer sur une analyse menée à une échelle supérieure. Comme énoncé précédemment, la commune est bordée par un corridor forestier d'intérêt supracommunal, le « couloir-cordon de l'est messin », auquel participent l'ensemble des espaces boisés situées sur la partie ouest du territoire. Les autoroutes A4 et A314 représentent des ruptures importantes dans cette continuité, cependant il existe quelques passages permettant le déplacement des espèces terrestres, notamment au niveau des ponts destinés au franchissement des cours d'eau et des routes secondaires. De plus, les corridors forestiers identifiés à l'échelle de l'agglomération visent notamment des espèces d'oiseaux et de chiroptères, qui sont moins limitées par ce type d'obstacle.

Le vallon situé au nord du village représente l'un des principaux intérêts écologiques de Noisseville et s'insère dans un corridor se prolongeant sur les communes de Nouilly et Servigny-lès-Sainte-Barbe.



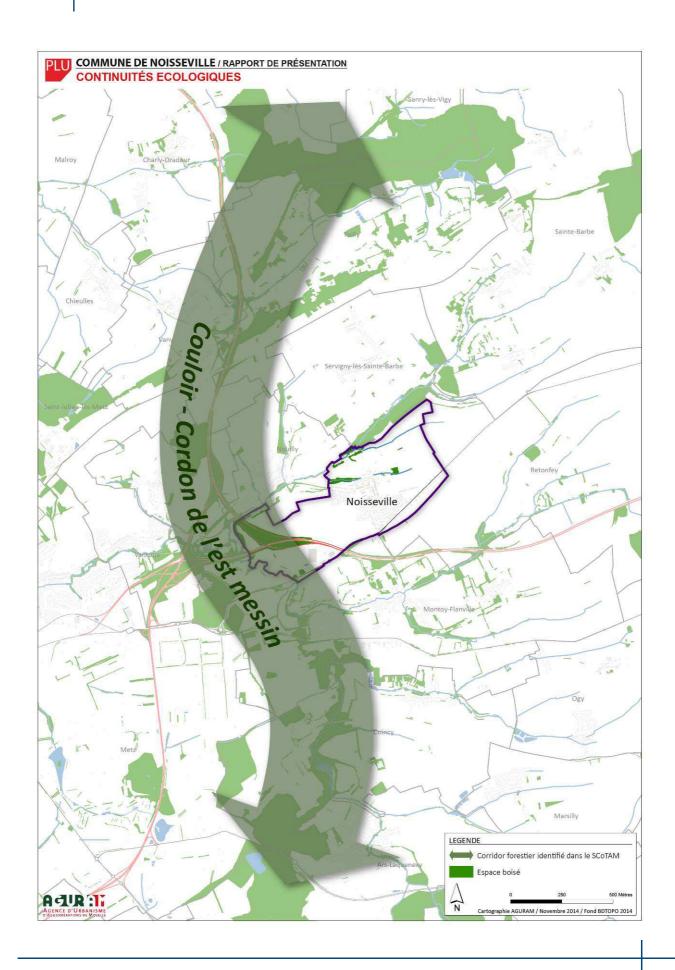
A une échelle plus locale, il est possible d'identifier des éléments participants également à la trame verte et bleue. Il existe par exemple un **corridor d'intérêt local**, reliant la ripisylve du ruisseau de Quarante à Nouilly au bois dit « *le Haut des Friches* » à Servigny-lès-Sainte-Barbe via le réservoir local de Noisseville identifié ci-dessus. Par ailleurs, **tous les cours d'eau** constituent d'une part des corridors aquatiques, mais aussi terrestres via leur ripisylve. Cette double fonction doit donc être prise en compte afin d'éviter la création de nouvelles ruptures.

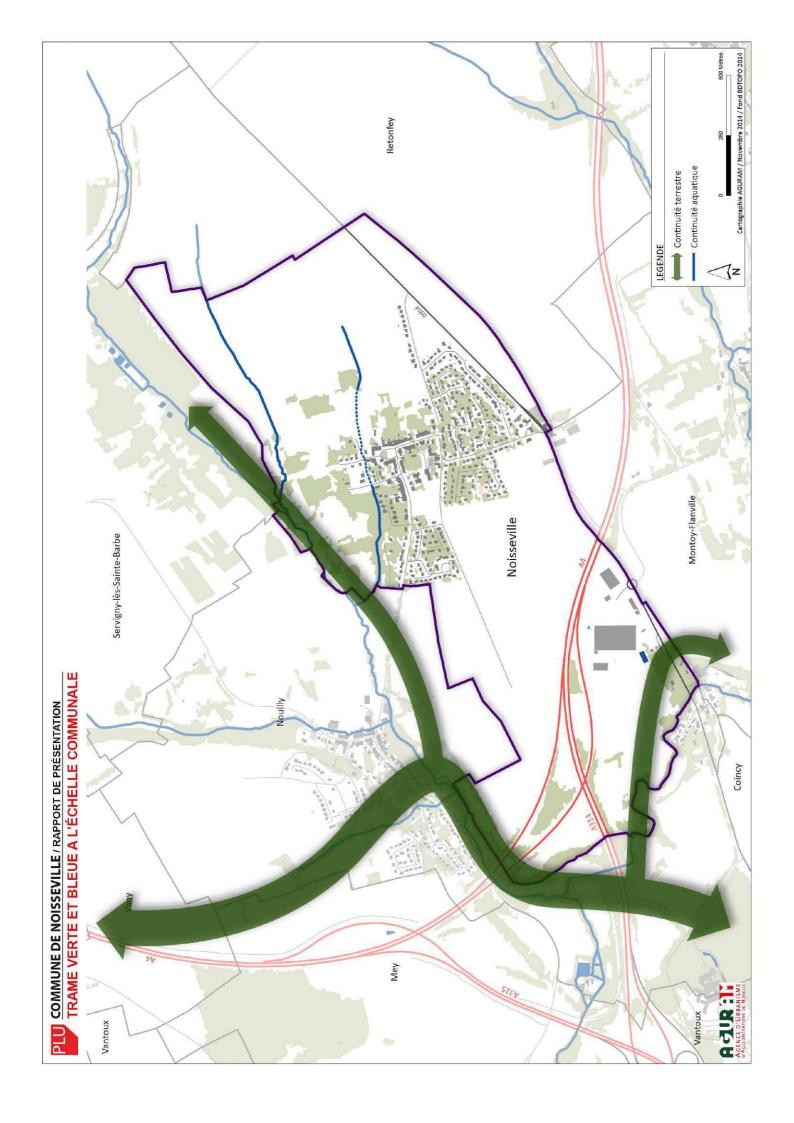
En ce qui concerne les **éléments de discontinuité**, en-dehors des autoroutes déjà évoquées précedemment, il s'agit essentiellement de la RD954 et de la zone urbanisée, peu perméable au déplacement des espèces animales en raison de la densité du bâti et de l'alignement des maisons parallèlement aux rues. Paradoxalement, les cours d'eau peuvent aussi représenter des obstacles pour certaines espèces.















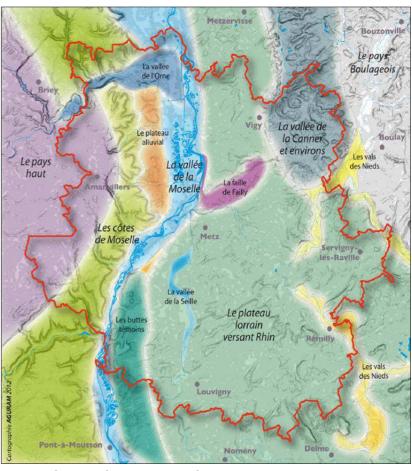
1.7 LES ENTITES PAYSAGERES ET AMBIANCES BATIES

A. Les grands paysages de l'Agglomération Messine

La topographie, la nature du soussol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent de distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.

Le territoire du SCoT de l'agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchainent harmonieusement. A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale. Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles. D'ouest en est, le plateau



Les entités paysagères de l'Agglomération Messine – Source : EIE du SCOTAM

céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle. Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

Le territoire du SCoT de l'agglomération messine se compose des unités paysagères suivantes :

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle :
- Le plateau lorrain versant Rhin;
- La vallée de la Canner et environs.

La commune de Noisseville appartient à l'entité paysagère du plateau Lorrain versant Rhin. Elle se trouve à proximité immédiate de la sous-entité paysagère de « la faille de Failly » sans en faire partie. La centrale nucléaire de Cattenom n'est pas visible depuis la commune mais le nuage des cheminées de refroidissement est visible par temps clair. A Noisseville, le relief existe en raison de la présence de l'eau et de la proximité de la faille géologique de Failly. De nombreux espaces agricoles ouverts jalonnent le banc communal qui est aussi parsemé de quelques bosquets préservés.





B. Les entités paysagères et ambiances bâties à Noisseville





Le coeur de bourg et les tissus anciens :

La centralité urbaine de Noisseville est marquée par le clocher de l'Eglise Saint-Etienne et des tissus anciens, denses et mitoyens. La taille du cœur de bourg, extrêmement restreinte et compacte montre que le village s'est beaucoup étendu après la Seconde Guerre Mondiale. Le village possède très clairement une origine ancienne liée à l'agriculture. La présence d'anciennes portes de granges sur certaines constructions de la rue principale en témoigne. Cependant, mise à part au niveau de la place communale, il n'est pas possible de distinguer d'anciens usoirs. La largeur actuelle de la voirie a peut être été reprise de manière ancienne sur les usoirs, en particulier au niveau de la rue principale. En face de la mairie, plusieurs constructions anciennnes en R+2 indiquent que le village n'avait pas qu'une fonction agricole. Il est fort probable que Noisseville comportait de nombreux métiers au début du 19ème siècle ainsi q'une frange de population plutôt aisée. Les éléments observables aujourd'hui dans le bâti ancien ne renvoient pas à un bourg dont la richesse était principalement liée à l'agriculture. Il ne reste pourtant pas de traces d'un passé industriel (ancienne brasserie) sur le ban communal si ce n'est en limite Sud-Ouest de Lauvallières sur la commune de Montoy-Flanville.

Les tissus urbains pavillonnaires :

Les constructions qui composent les tissus urbains lâches représentent la majeure partie des habitations sur le ban communal. Les lotissements successifs, tous d'époques différentes ne dégagent pas de cohérence architecturale entre eux.

En revanche, cette cohérence architecturale est très forte à l'intérieur des premiers lotissements réalisés dans les années 1960-1970 avec bien souvent, de nombreuses constructions identiques. Les lotissements plus récents dégagent une cohérence architecturale dans le sens où les constructions se ressemblent au niveau des formes, implantations et matériaux.

La plupart des lotissements sont intégrés par un écrin végétal important. Ce n'est cependant pas le cas de celui de la rue des Fleurs, très visible depuis la RD954.









Les ruisseaux et la ripisyvle associée :

Au premier regard, la présence de l'eau n'est pas perceptible sur le ban communal. Pourtant, il existe bien trois ruisseaux qui s'écoulent à Noisseville.

Le premier, le ruisseau de Lauvallières se trouve au Sud-ouest en limite de la commune de Montoy-Flanville. Sa largeur est assez importante pour un ruisseau. Une ancienne brasserie désaffectée se trouve d'ailleurs au bord du ruisseau, sur la commune voisine de Montoy-Flanville.

Au Nord, l'élévation du coteau en direction de Vantoux dessine un fond de vallée au sein de laquelle s'écoule un ruisseau, lui-même affluent du ruisseau de quarante. A cet endroit, les vastes prairies et la végétation ripisylve ne laissent aucun doutes sur la présence de l'eau. Le tracé méandreux du ruisseau se devine assez aisément. Cette présence de l'eau sur la partie Nord de la commune apporte de la richesse aux paysages communaux.

Les infrastructures de communications :

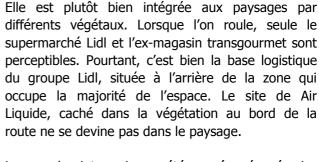
Noisseville possède de nombreuses qualités paysagères mais l'omniprésence d'infrastructures lourdes de communication rappelle sans cesse son caractère périurbain.

L'Autoroute A4 qui traverse la partie Sud-ouest du ban communal constitue une véritable rupture des continuités naturelles et agricoles existantes. Au niveau de Lauvallières, l'autoroute occupe une place très importante d'environ 18 hectares en raison de l'existence d'un échangeur avec l'Autoroute A314 qui dessert Metz-est et Metz-centre. Une forte emprise à dominante boisée s'est retrouvée enserrée entre les deux autoroutes. Les axes autoroutiers ne sont pas aussi présents dans le paysage que sur certaines communes voisines car ils se situent sur un point bas du ban communal de Noissevile. Cela assure leur intégration paysagère.

La RD954 qui relie Metz à Boulay, de grande largeur et très fréquentée constitue un axe de passage majeur de la commune. Elle constitue un élément marquant des paysages. Ce n'est pas le cas de la RD69c qui arrive en provenance de Nouilly. Mais sa largeur et la vitesse des automobilistes en font aussi un axe qu'il est important de relever dans les infrastructures de communication.







La zone d'activités de Lauvallières :

Cette zone d'activités économiques présente la particularité d'être la principale porte d'entrée sur la commune de Noisseville. Depuis le technopole de Metz-est, c'est en empruntant la RD954 en direction de Boulay que l'on passe obligatoirement devant

Le rond-point qui a été aménagé sécurise parfaitement les entrées et sorties de la zone.



Les milieux naturels :

cette zone.

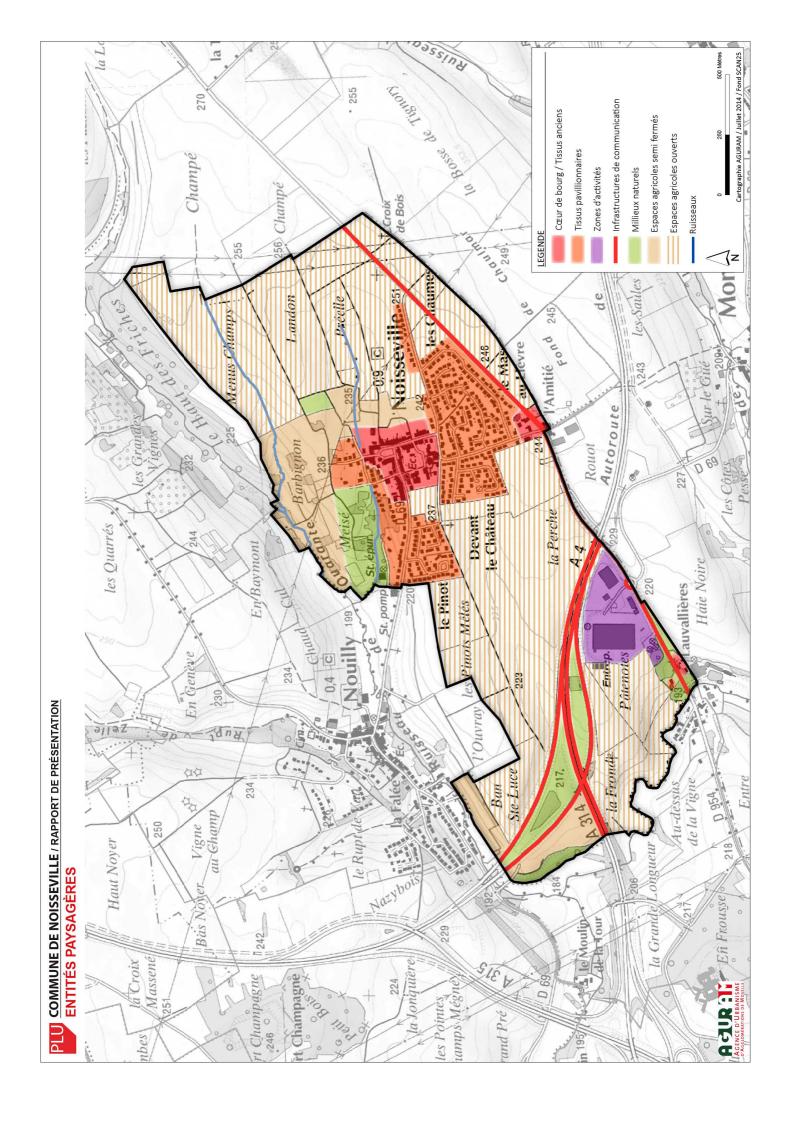
Les milieux naturels sont rares à Noisseville. Au Nord-est du cœur de bourg, les milieux vallonés et humides bassant-versant du ruisseaux de Vallières sont remarquables. Au Sud-ouest, des milieux boisés importants existent au niveau de Lauvallières et de de la limite communale avec Nouilly. L'enclave entre les autoroutes A4 et A314 constitue elle aussi un milieu naturel car elle très boisée. Quelques espaces de respirations existent également dans les tissus urbains (derrière le court de tennis par exemple).



Les espaces agricoles semi-fermés et ouverts:

Les prairies et champs agricoles semi-fermés sont assez peu nombreux à Noisseville. Ces espaces se trouvent en particulier au Nord-ouest du ban communal là ou s'écoule le ruisseau de Quarante. Des pâturages pour les bovins y existent. Les fonds de parcelles des constructions de la rue principale, anciennement agricoles pour la plupart, sont euxaussi semi-fermé. Il s'agissait très probalement de pâturages, jardins et potagers familiaux.

Les champs ouverts de grandes cultures dominent nettement les paysages communaux avec bien souvent, pour seul horizon, les plantations et le ciel. Cela témoigne bien de l'intensification des pratiques culturales.







1.8 LES PERCEPTIONS VISUELLES ET ENJEUX PAYSAGERS

Noisseville appartient à l'entité paysagère du plateau Lorrain versant Rhin et se trouve à proximité immédiate de sous-entité paysagère de la faille de Failly sans en faire partie. La commune de Vany qui se trouve à seulement quelques kilomètres au Nord du village fait partie de ce sous-ensemble. Il existe quelques repères visuels majeurs sur le ban communal : la ligne hautetension au Nord, l'Autoroute A4 au Sud-ouest et une vision lointaine sur la métropole Messine à l'Ouest. Il s'agit de la vue la plus développée qui existe sur le ban communal.



Vue en direction de la métropole Messine depuis la RD954 avant l'entrée de Noisseville.

Le panorama ci-dessus, photographié depuis le haut du talus qui borde la RD954 juste avant l'entrée de Noisseville et le monument du souvenir Français constitue le plus beau panorama du ban communal. S'il existe bien d'autres points de vues qualitatifs à Noisseville, sur les clochers voisins, sur des coteaux humides, aucun n'offre une vision aussi lointaine et détaillée que celle présentée ci-dessus.

Les milieux les plus représentés et qui apparaissent sur la carte de perceptions visuelles sont les suivants :

- Les fronts urbains fermés qui concernent aussi bien le cœur de bourg ancien que les constructions pavillonnaires plus récentes, entourées d'un écrin végétal important ;
- Les fronts boisés fermés à semi-fermés sur lesquels il existe des points de vue. A l'intérieur de ces milieux, il n'est généralement pas possible d'avoir des perceptions visuelles lointaines ;
- Les prairies qui constituent un milieu semi-ouvert tant il est possible d'obtenir des points de vues variés. Leur ouverture reste cependant très incomplète puisqu'elle est souvent limitée par la présence d'ensembles boisés de plus ou moins grande importance;
- Les espaces agricoles ouverts de grandes cultures qui constituent bien souvent une part importante du premier voir du second plan des photographies. Cela s'explique par le fait que ces espaces ne comprennent généralement pas d'éléments qui accrochent le regard si ce n'est parfois quelques arbres isolés ou un linéaire de haies...

L'analyse qui va suivre démontre les qualités paysagères existantes sur le ban communal de Noisseville. Notamment pour être en mesure de protéger au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme, les perspectives les plus intéressantes, qui auront été retenues par les élus.

Sur la commune, ce sont 7 points de vues qui ont été relevés comme intéressants lors des investigations de terrain. Ce sont ces derniers qui font l'objet d'une description aussi détaillée que possible.

De cette analyse découle une carte de perceptions visuelles et une carte des enjeux paysagers identifiés pour le PLU.





A. La plaine agricole et la métropole Messine – Cône de vue n°1

Ce premier point de vue existe depuis une ouverture à l'intérieur des tissus urbains. Il s'agit de la zone 1NA qui n'a pas été réalisée mais qui était indiquée comme prioritaire dans

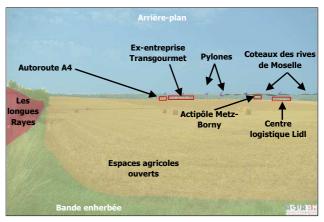
mais qui était indiquée comme prioritaire dans le POS car située entre les lotissements « Les longues Rayes » et « Les Pinots Mêlés ».

La perspective obtenue est assez lointaine avec une vision panoramique en direction de la Métropole Messine.









Au premier plan se trouvent, un vaste champ ouvert qui sert à produire du foin pour le bétail, une bande enherbée qui marque la limite entre le champ et la route et sur la gauche, une construction pavillionnaire du lotissement des Longues Rayes. La vue lontaine qui se développe au second plan est nettement plus riche. Elle permet de distinguer le centre logistique Lidl sur le site d'activités de Lauvallières, avec au loin sur sa gauche, l'Actipôle de Metz-Borny, situé à environ 2,5 kilomètres à vol d'oiseau. Les coteaux des rives de Moselle constituent un arrière-plan très lointain alors que les nombreux pylones électriques laissent deviner la présence de la métropole Messine et de la centrale thermique de la Maxe.



Panorama depuis le cône de vue

Comme pressenti, le panorama ci-dessus dévoile une centrale thermique de l'UEM et l'hôpital Robert Schuman, reconnaissable à sa façade en partie verte sur la droite du point de vue.

Le point de vue exposé existe depuis un terrain constructible du POS et qui pourrait le rester dans le PLU. L'aspect paysager devra être intégré en cas de création d'une zone 1AU.



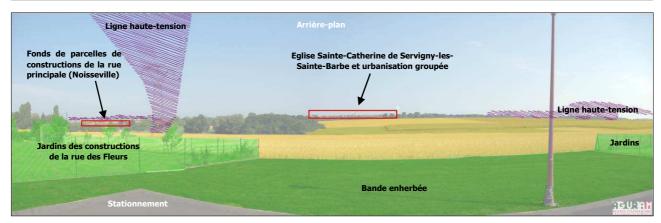


B. Le clocher de Servigny-les-Sainte-Barbe – Cône de vue n°2



La rue des Fleurs comprend le dernier lotissement pavillionnaire réalisé sur la commune de manière linéaire. Au milieu des 12 maisons que comprend cette opération, se trouve un accès à 8 places de stationnement. C'est à cet endroit que le panorama présenté ci-dessous se situe. Il permet de voir le clocher et les tissus urbains du village voisin de Servigny-lès-Sainte-Barbe. Ceci est l'illustration que l'urbanisation linéaire est préjudiciable notamment pour les paysages car elle provoque une fermeture des perspectives visuelles dans toute la rue.





L'accès aux places de stationnement présente la forme d'une voirie en impasse, **très certainement pensée pour un futur bouclage avec l'arrivée d'une nouvelle opération** (bien que le POS actuellement en vigueur de ne le permette pas). En cas de nouvelle opération, il convient de prendre en compte l'existence d'un cône de vue sur le clocher du village voisin et sur celui de Noisseville. En effet, l'église du village est elle aussi visible depuis les fonds de jardins des constructions de la rue des Fleurs.

Sur la gauche, sont perceptibles les fonds de parcelles des constructions anciennes de la rue principale de Noisseville.

Ce point de vue vers Servigny-les-Sainte-Barbe contribue à la qualité du cadre de vie communal.



Vue de la rue des fleurs en direction de Servigny-les-Sainte-Barbe



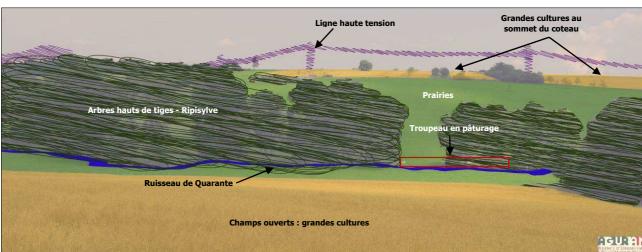


C. Les coteaux des vallons humides – Cône de vue n°3

Ce point de vue se situe dans la descente de la RD69 en direction du village voisin de Nouilly. Il permet d'avoir une vue dégagée sur le coteau et son fond de vallée au sein duquel s'écoule le ruisseau de Quarante. La présence de l'eau se devine sur le cliché en raison d'une forte présence d'arbre hauts de tiges qui constituent la ripisylve du ruisseau. Il est même possible de distinguer le tracé méandreux de ce dernier sur la gauche.







Sur la droite, un troupeau de vaches est en train de pâturer. Les fonds de vallées humides et les coteaux abrités sont généralement utilisés par l'élevage. C'est bien le cas à Noisseville. La prairie remonte sur le coteau mais s'arrête de manière nette dès l'approche de la ligne de crête pour laisser place à de grandes cultures. En arrière-plan, comme depuis de nombreux endroits sur le ban communal, une ligne haute tension rappelle la présence de la centrale thermique de la Maxe à 6 kilomètres à l'Ouest.

Il existe un enjeu paysager à cet endroit qui concerne les éventuelles futures implantations de bâtiments agricoles.



Cône de vue depuis la RD69





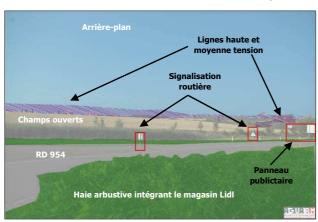
D. Le plateau agricole et les coteaux boisés – Cône de vue n°4

Ce cône de vue se dévoile à partir du supermarché Lidl qui borde la RD954 au niveau de la zone d'activités de Lauvallières. Il s'agit déjà de la commune de Noisseville bien qu'au niveau routier, le panneau d'entrée du village soit nettement plus en amont au niveau du Monument du Souvenir Français.





Localisation de la prise de vue au niveau de Lauvallières





Ici, l'ambiance est très routière en raison de l'importante emprise de la RD954 qui est marquée par un trafic dense tout au long de la journée. Le rond-point marque la nécessité de sécuriser l'entrée de la zone d'activités. Sur l'horizon lointain, on distingue un coteau boisé au relief plutôt léger, surplombé par une ligne haute tension. Le village voisin de Montoy-Flanville n'est pas perceptible ici en raison du relief et des boisements.





Aux abords du cône de vue : le rond point d'entrée de la zone d'activité et le supermarché Lidl





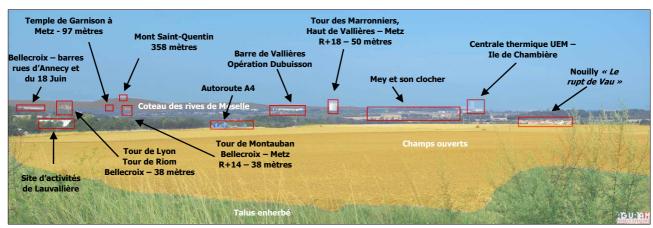
E. L'Autoroute A4, les côtes de Moselle et l'agglomération Messine – Cône de vue n°5

Ce panorama est le plus riche et le plus complet qu'il est possible d'obtenir sur le ban communal de Noisseville. Il se trouve juste avant l'entrée de la commune, en montant sur le talus d'environ 1,50 mètre de hauteur situé juste avant le Monument du Souvenir Français. Les photographies sont prises en direction du Nord ce qui explique que l'hôpital Robert Schuman n'apparaisse pas à droite.

La diversité des éléments perçus et la vision très lointaine offerte font de ce point de vue un atout paysager majeur à préserver.







Sur la gauche du panorama, il est possible de distinguer nettement deux tours qui superposent du fait de l'orientation photographies. Il s'agit des tours de Lyon et de Riom, du nom des rues où elles se trouvent à environ 4,5 kilomètres à vol d'oiseau au sein du quartier de **Metz-Bellecroix.** Elles comportent chacune 56 logements pour une hauteur totale de 38 mètres.

Le quartier de Bellecroix a été érigé à partir de 1954 après le rachat des terrains par la ville par l'architecte de la reconstruction Jean



En rouge, les tours visibles depuis Noisseville

Dubuisson (1914-2011). Il a beaucoup œuvré en France et dans la métropole Messine durant les trente glorieuses. Sur la gauche des deux tours, les barres rue d'Annecy et du 18 Juin sont également perceptibles depuis Noisseville.





Au premier plan du quartier de Bellecroix, c'est la zone d'activités de Lauvallières qui est visible avec une partie du bâtiment actuellement en friche (ex-Transgourmet). A droite du quartier de Bellecroix, un édifice en pierre de Jaumont émerge dans le ciel. Il s'agit de l'ancien temple de Garnison situé sur l'île de Chambière à Metz. De cet édifice ancien ne subsiste que le clocher dont la hauteur totale est de 97 mètres. Il s'agit d'un repère visuel majeur de l'agglomération.





La tour de l'ancien Temple de Garnison dans le Square du Luxembourg, rue Belle-île à Metz

En arrière plan de la tour de l'ancien temple de Garnison, le Mont Saint-Quentin, d'une hauteur de 358 mètres surplombe l'agglomération Messine. Il s'agit d'un repère visuel très connu des habitants du territoire.



Panorama sur l'Agglomération Messine depuis le Mont Saint-Quentin – Source : Photo A.SCHERER

Sur la droite de la tour de garnison, avec le mont Saint-Quentin en toile de fond, se trouve une autre tour de l'opération Dubuisson de Metz-Bellecroix. Il s'agit de la tour de Montauban, qui comme ses sœurs jumelles, comporte 56 logements pour une hauteur totale de 38 mètres. Les côteaux des rives de Moselle se prolongent au-delà du Mont Saint-Quentin pour s'aplanir en direction de l'Est.



Dans le paysage, si l'Autoroute A4 n'est pas très perceptible au premier abord, elle est bien présente comme le rappelle les panneaux routiers bleus qui dépassent du talus délimitant le champ ouvert de grandes cultures.

A droite des panneaux de l'Autoroute A4, la barre de la rue des Pins et surtout la tour des maronniers sont très visibles. Elles correspondent à l'opération Dubuisson, toujours lors de la période de la reconstruction des Hauts de Vallières. La tour des marronniers en R+18 comporte 113 logements pour une hauteur



La tour des Marronniers à Metz - Les hauts de Vallières

totale de 50 mètres. Sa situation en hauteur la rend très perceptible depuis la partie Est de l'Agglomération Messine.

Enfin sur la droite du panorama, à l'Est, sont perceptibles, le village de Mey et son clocher, la centrale thermique de l'UEM située comme la tour de garnison sur l'île de Chambière et enfin, le quartier pavillionaire situé au lieu-dit « *le rupt de Vau* » sur la commune de Nouilly.



La centrale thermique de l'UEM sur l'île de Chambière

La perception lointaine de l'agglomération Messine représente le plus beau point de vue qu'il est possible d'obtenir depuis Noisseville. Ce panorama existe aussi depuis la zone 1NA du POS qui n'a pas été réalisée mais de manière moins complète. La préservation de fênetres visuelles sur l'agglomération est à prendre en compte en cas de création de logements sur l'ancienne zone 1NA ou de bâtiments agricoles en bordure de la RD954 à l'entrée du village juste avant le monument du Souvenir Français.





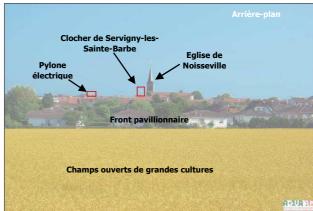
F. Les clochers de Noisseville et Servigny-les-Sainte-Barbe – Cône de vue n°6

Depuis les abords du monument du Souvenir Français, à l'entrée de la commune depuis la RD954, il existe également un panorama sur le clocher de Noisseville, avec en arrière-plan lointain, celui de Servigny-les-Sainte-Barbe.

Il permet de bien distinguer le noyau ancien du village avec des constructions denses qui entourent l'église et le front pavillionnaire plus récent qui borde le champ ouvert de grande culture. Ici aussi, l'enjeu concerne l'éventuelle implantation de bâtiment agricole.









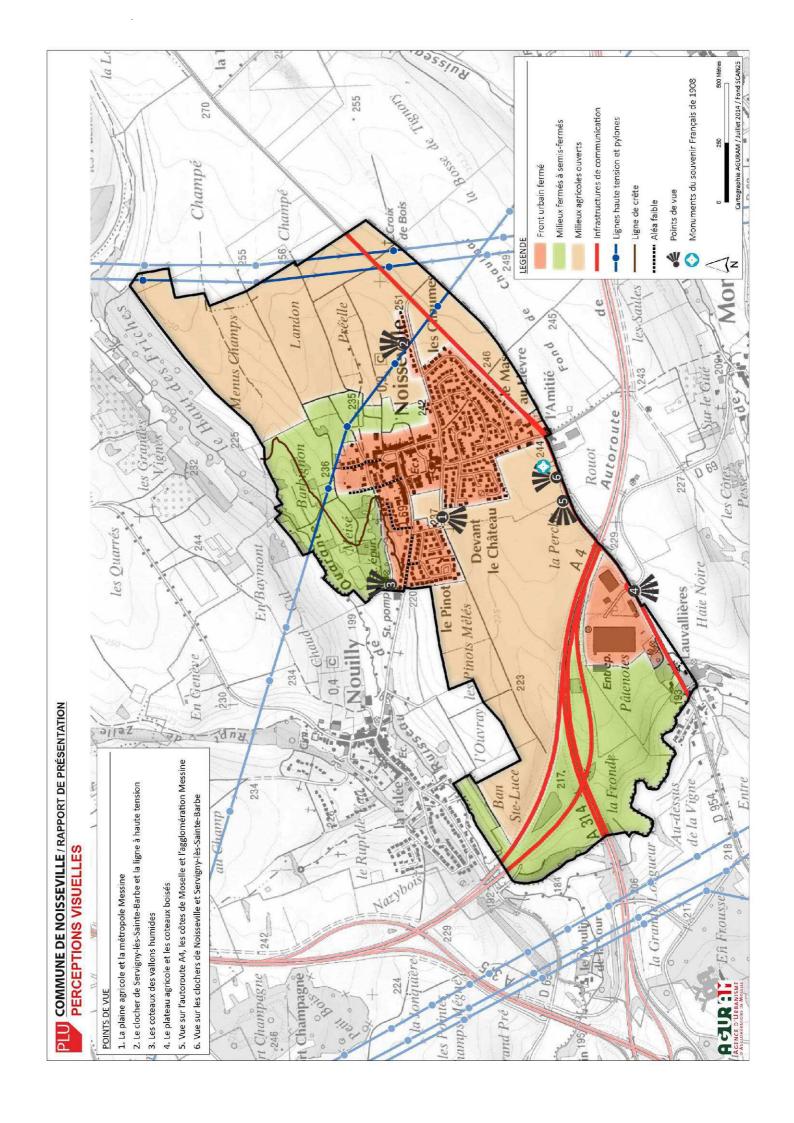
Au niveau d'un horizon lointain non perceptible ici, l'important nuage derrière l'église laisse deviner l'existence de la centrale nucléaire de Cattenom à environ 25 kilomètres à vol d'oiseau

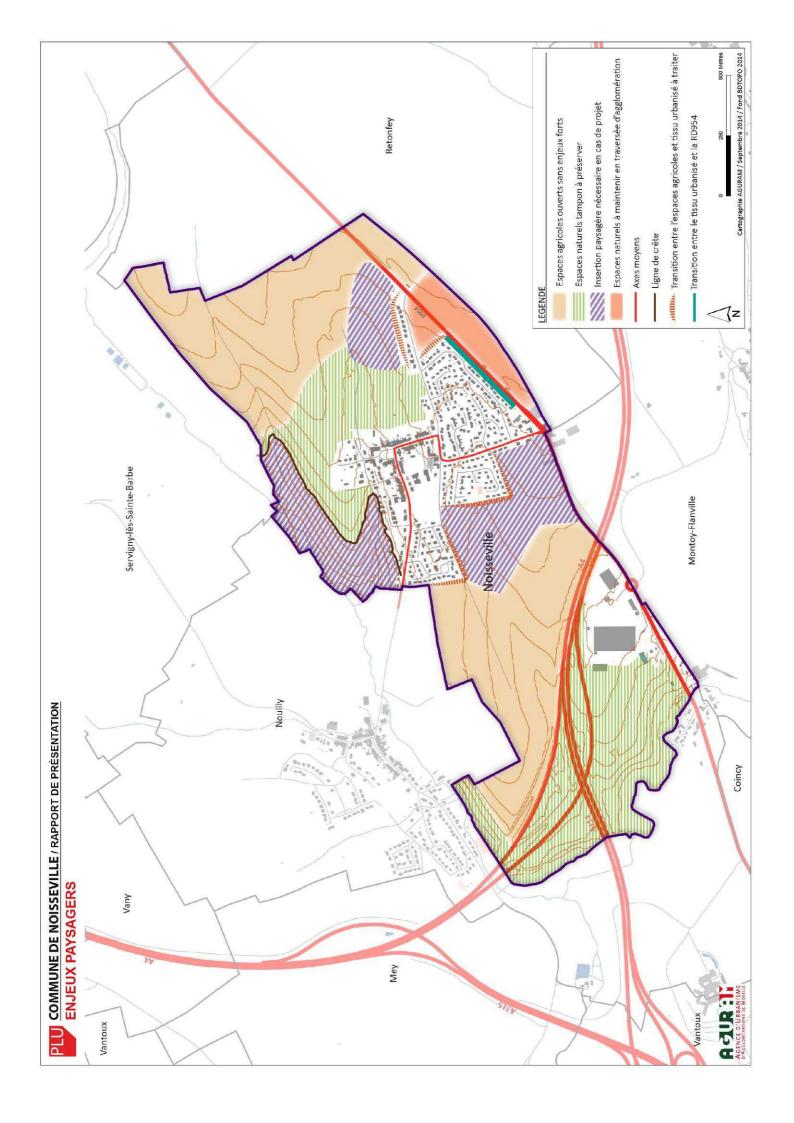


Localisation de la prise de vue

Il n'est pas possible de voir la centrale Nucléaire de Cattenom depuis la commune de Noisseville en raison de l'existence d'un relief. Cependant, la présence de cet équipement se devine dans le paysage dès lors que les cheminées de refroidissement de la centrale s'activent. Un épais nuage de vapeur d'eau s'étire dans le ciel et montre que la centrale se trouve à l'Ouest de Noisseville, à environ 25km.

La commune de Noisseville présente des enjeux paysagers en matière d'éventuelle intégration de futures constructions à vocation d'habitat, d'activités économiques ou agricoles à plusieurs endroits relevés comme cônes de vues.









2. ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

2.1 LA GESTION DES DECHETS

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz-Métropole s'est engagée à réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire.

Cela revient à réduire de 8 230 tonnes la production de déchets. Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz-Métropole doit réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont ensuite été menées annuellement, notamment dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des déchets.**



Une affiche de Metz-Métropole pour la semaine Européenne de réduction des déchets

La première année du programme a été dédiée à la réalisation d'un diagnostic du territoire pour identifier les gisements sur lesquels agir en priorité, lister les actions de prévention des déchets existantes et recenser les acteurs du territoire. À l'appui de ce diagnostic, le programme d'actions a été co-élaboré avec les membres du comité de pilotage.

A. La collecte des déchets



La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » est exercée par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole via HAGANIS à laquelle adhère la commune. HAGANIS est un établissement public, une entreprise originale en charge de services publics industriels pour le bienêtre de 250 000 habitants. Précisément, HAGANIS est une régie de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce statut permet d'allier les valeurs de service public et les règles de gestion et de contrôle des établissements publics, avec l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires à la conduite d'activités industrielles complexes.

Metz Métropole assure en régie directe via HAGANIS :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles (un ramassage hebdomadaire) ;
- la collecte sélective (sacs transparents, une collecte par semaine) ;
- la collecte du papier en apport volontaire (deux points d'apport volontaire au niveau de la Place de l'Eglise et de la rue de l'Amitié) ;
- la collecte du verre en apport volontaire (deux points d'apport volontaire au niveau de la Place de l'Eglise et de la rue de l'Amitié) ;
- la collecte des encombrants sur appel téléphonique ;
- la gestion du parc de déchetteries communautaires.

La Communauté d'Agglomération propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.





B. Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- une unité de tri des matériaux à recycler (UTM): les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc.
- une unité de valorisation énergétique (UVE): Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin.
- une unité de valorisation des mâchefers (UVM) : Les résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routier notamment.



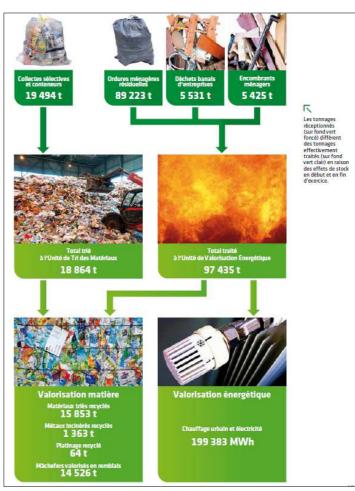
Le centre de Metz-Blida

C. Le bilan 2013

Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2013 est le suivant pour les flux de déchets valorisés.

Ci-dessous, le bilan des déchetteries :





Les flux valorisés en 2013 - Source : HAGANIS





2.2 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Sur le ban communal de Noisseville, **l'assainissement des eaux usées** est assuré par **Haganis** et **la distribution de l'eau potable** par **Véolia.** De informations plus détaillées sont disponibles dans les annexes sanitaires du PLU.

A. L'assainissement des eaux usées

L'ensemble des effluents de la commune de Noisseville est acheminé pour traitement à la station d'épuration de l'Agglomération Messine gérée par HAGANIS, régie de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2005. Construite en 1974 sur la commune de La Maxe au Nord de Metz, la station a connu de nombreux travaux d'extension, au cours des années 1993-1996, permettant ainsi d'augmenter ses capacités de traitement et d'assurer l'épuration parfaite des effluents de l'Agglomération Messine conformément aux exigences règlementaires. Sa capacité nominale de 440 000 équivalents habitants permet la prise en compte des eaux domestiques des 230 000 habitants, les eaux produites par les entreprises et les services ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie.

Les réseaux d'assainissement de la commune de Noisseville sont de type unitaire et séparatif.

Typologie de réseau	Eaux usées	Eaux pluviales	Unitaires	Total
Longueur en mètres	1612,55	3027,91	4166,55	8807,01
Pourcentage	18,31%	34,38%	47,31%	100%

Source : Inventaire des réseaux HAGANIS 2013

La commune est raccordée sur le collecteur Est depuis fin 2008. Le raccordement sur le réseau intercommunal s'effectue par un collecteur de 300 mm de diamètre via Nouilly, pour traitement à la station d'épuration de l'agglomération messine. La station de Noisseville est désaffectée depuis décembre 2008. Le réseau d'eaux pluviales et les surverses du réseau unitaire ont pour exutoire principal le ruisseau de Préelle, affluent du ruisseau de Quarante, lui-même affluent du ruisseau de Vallières.

B. La distribution de l'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée Véolia avec le **Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin** comme délégataire. Il assure la desserte de 15 communes sur la frange Est de l'agglomération messine. En 2014, cela représente 3686 abonnés pour **un réseau d'une longueur totale de 165 kilomètres.**

La consommation moyenne d'un ménage (abonné) est de 148 litres journalier. Le nombre de fuites est en forte baisse, étant passé de 48 à 28 entre 2013 et 2014. Le taux de rendement du réseau est de 95,8%. Il souligne les efforts entrepris depuis de nombreuses années dans la gestion du réseau. Globalement, le volume distribué entre 2010 et 2014 est en hausse, passant de 494 104 m³ à 555 628 m³. L'eau qui alimente les communes est achetée au service des Eaux de la ville de Metz et les forages de Lauvallières et de Colombey sont à l'arrêt.



2.3 LA QUALITE DE L'AIR

La surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération messine est assurée par le réseau ATMO Lorraine Nord. Il dispose de six stations de mesure permettant d'évaluer la qualité de l'air en un point donné.

Année	Particules en suspension PM10 [µg/m3]	Monoxyde d'azote [μg/m3]	Dioxyde d'Azote [µg/m3]	Dioxyde de Soufre [µg/m3]	Ozone [µg/m3]	Monoxyde de carbone [µg/m3]
		Les données anté	rieures à 2009 ne .	sont pas disponible	S	
2009	20	9	22	2	46	0
2010	19	8	25	2	46	0
2011	17	10	25	2	47	INDISPONIBLE
2012	17	9	24	2	45	INDISPONIBLE
2013	19	8	23	3	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE
2014	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE	INDISPONIBLE

Aucune d'entre elles n'est implantée

Données de la station de Borny - Source : ATMOLOR

directement sur la commune mais les stations de Borny (7km à l'Ouest) et de Saint-Julien-Lès-Metz (9km au Nord-Ouest) permettent de connaître la qualité de l'air sur le territoire. Elles mesurent : les particules en suspension PM10, le monoxyde d'azote, le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone, le benzène et le toluène.

Les données relevées entre 2009 et 2014 montrent une stabilité des émissions des polluants relevés. La principale source de pollution à Noisseville provient du trafic routier, en particulier avec la présence des autoroutes A4 et A314. L'existence du centre logistique LIDL sur le site d'activités de Lauvallières, en bordure de la RD954 induit un important trafic poids-lourds également à l'origine de pollution.

Noisseville fait partie du périmètre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) des Trois Vallées approuvé par arrêté préfectoral le 6 mars 2008. Ce document propose notamment que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones soit conditionnée à une desserte en transports collectifs, à la réalisation d'un schéma de déplacements piétonniers et cyclistes, d'un schéma de stationnement et à la mise en œuvre de plan de déplacements d'entreprise pour les zones d'activités.

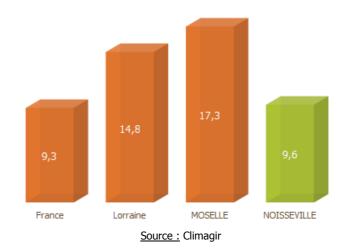
2.4 LES GAZ A EFFET DE SERRE

D'après l'inventaire statistique des gaz à effet de serre, réalisé par CLIMAGIR, la commune de Noisseville émet environ 9,6 tonnes d'équivalent CO2 par habitant et par an.

Ce chiffre est supérieur à la moyenne française (9,3 tonnes CO2/hab/an) mais inférieur à celui de Metz-Métropole qui est de 12,5 tonnes CO2/hab/an.

La présence des autoroutes A4 et A314 ainsi que le centre logistique de LIDL expliquent en grande partie les émissions enregistrées.

Emission de CO2 par an et par habitant







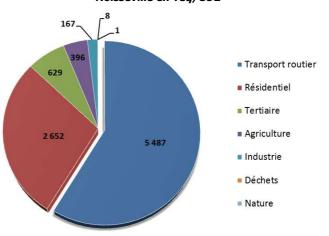
Les émissions proviennent essentiellement des transports routiers et des besoins des bâtiments résidentiels et tertiaires.

Catégories	Sous catégories	Totaux en	Teq/CO2	%	
	Poids lourds	2 583			
Transport routier	Véhicules particuliers	2 122	5 487	58,75%	
Transport rouder	Véhicules utilitaires	763	3 107		
	Deux roues	19			
	Fioul domestique	1 600			
	Bois	509			
	Gaz naturel	493			
Résidentiel	GPL	30	2 652	28,39%	
	Essence	13			
	Houille	7			
	Autres	1			
	Gaz naturel	277			
	Fioul domestique	277		6,74%	
Tertiaire	Houille	55	629		
	GPL	20			
	Bois	1			
	Culture	339			
Agriculture	Elevage	4	396	4,24%	
	Chaudières et engins	53			
Industrie			167	1.700/	
industrie			167	1,79%	
Déchata Transporte population			0	0.000/	
Déchets - Transports non routiers			8	0,09%	
Nature			1	0,01%	

Selon CLIMAGIR, pour absorber cette quantité de CO2, il faudrait 1341 ha de forêt, soit 5 fois la superficie du territoire de la commune. La principale source d'émission du secteur résidentiel (chauffage et eau chaude sanitaire) est le fioul (60,3 %) suivi du bois (19,1 %) et du gaz naturel (18,5%). Les 2 % restants proviennent de la consommation du GPL et de la houille. Dans le secteur tertaire, c'est le fioul et le gaz naturel qui se partage pour moitié la majorité de la consommation avec 43,9% du marché chacun. Les émissions dans l'agriculture montrent qu'il y a très peu d'élevage à Noisseville et que les grandes cultures prédominent.

Metz Métropole a adopté en 2012 son plan climat-énergie territorial (PCET). Celui-ci est

Répartition des émissions de gaz à effet de serre à Noisseville en Teq/CO2



Source: Climagir

composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « *Facteur 4* ». Le « *Facteur 4* », contenu dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.





L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions intercommunales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « *Grenellisation* » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).

2.5 LES ENERGIES RENOUVELABLES

A. Energie éolienne

Le Schéma Régional Eolien (SRE), approuvé le 20 décembre 2012, ne classe pas Noisseville parmi les communes disposant de zones favorables de tailles suffisantes pour le développement de l'énergie éolienne, contrairement à plusieurs communes voisines. La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE. A ce titre, Noisseville ne peut pas accueillir d'aérogénérateurs. En revanche, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur ne dépasse 12 mètres. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.

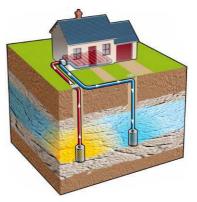
B. Energie solaire

Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques ou thermiques est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates. En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifiée dans le Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération.

C. Géothermie

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroit de 3°C tous les 100 mètres.

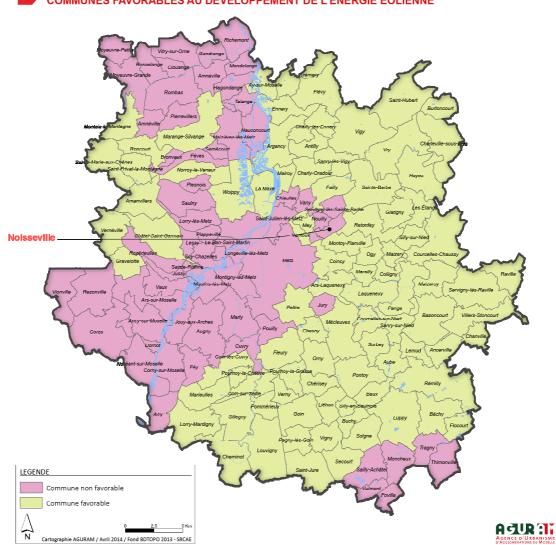
La répartition de la ressource n'est pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains publié par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) en 2007 inscrit Noisseville dans un secteur où le potentiel géothermique est jugé très faible.

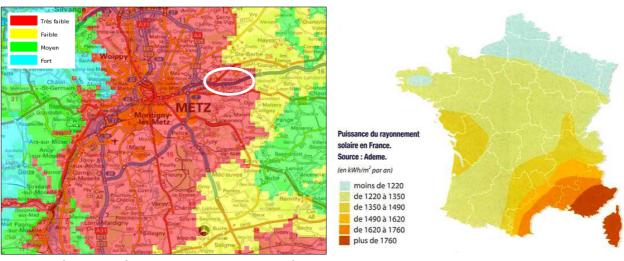


Exemple d'une installation géothermique



PLU NOISSEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION COMMUNES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE





Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère Source : http://www.geothermie-perspectives.fr

Le gisement solaire en France Source : ADEME





D. Biomasse et filière bois

En Lorraine, la forêt couvre une superficie d'environ 869 000 hectares. Le taux de boisement de la région est de 37 %. Il est supérieur à la moyenne nationale qui est de 29 %. La surface boisée par département est la suivante : Vosges : 34 %, Meuse : 27 %, Moselle : 20 % et Meurthe et Moselle : 19 %.

Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles. Le premier est utilisé sur la commune de manière ponctuelle pour le chauffage domestique. Bien qu'il n'existe pas de réel potentiel de production de bois-énergie sur la commune, cela n'exclut pas le développement de ce mode de chauffage comme alternative au fioul et au gaz aujourd'hui majoritaires. La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de la Communauté d'Agglomération et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles.

Pour répondre **aux objectifs nationaux pour le développement du bois-énergie**, et compte tenu des particularités de la région Lorraine, l'ADEME, contribue à :

- créer des filières pérennes d'approvisionnement en bois provenant majoritairement de la forêt en qualité et en quantité pour l'alimentation des chaufferies bois sans nuire à l'activité prioritaire de production de bois d'œuvre et de bois d'industrie ;
- favoriser l'installation de chaudières automatiques au bois très performantes sur un plan énergétique et environnemental ;
- favoriser le développement d'un savoir faire français (matériel, méthode, organisation) ;
- valoriser le patrimoine forestier lorrain.

Ainsi, ces dernières années, la filière Bois-Énergie s'est considérablement développée en Lorraine, notamment grâce aux « *plans bois-énergie* » successifs de l'ADEME qui ont permis l'installation de chaudières automatiques au bois. Aujourd'hui, **plus de 160 chaufferies bois sont en service en Lorraine grâce au soutien financier notamment de l'ADEME Lorraine. Elles représentent une puissance installée 153 MW.**

La commune de Noisseville n'est pas favorable au développement de l'énergie éolienne dans le Schéma Régional Eolien (SRE) approuvé en 2012. Les installations d'éoliennes de moins de 12 mètres de hauteur restent cependant possibles conformément au Grenelle II de l'Environnement.

Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an dans l'Agglomération Messine. Il est parmi les plus faibles de France mais son exploitation reste possible et avantageuse financièrement. Le potentiel géothermique de l'Agglomération est très faible. Le fait que la Lorraine soit une région très boisée offre en revanche un très bon potentiel de développement à l'exploitation de la filière bois et de la biomasse.

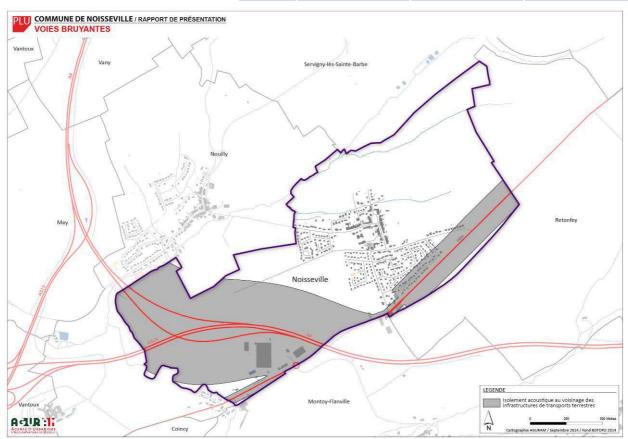


2.6 LES INFRASTRUCTURES BRUYANTES

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. L'article R571-33 prévoit le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour, ainsi que sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à 50 trains .Le Code de l'environnement dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent soient reportés à titre d'information par les maires concernés dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions des articles R123-13, R123-14et R313-6 du Code de l'Urbanisme.

Les niveaux sonores les que constructeurs sont tenus de prendre en compte pour détermination de l'isolement acoustique des bâtiments construire dépend de la catégories de l'infrastructure.

Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autres (en mètres)		
1	83	78	300		
2	79	74	250		
3	73	68	100		
4	68	63	30		
5	63	58	10		



A Noisseville, les autoroutes A4 et A314 sont référencées comme voies bruyantes avec une bande de 300 mètres affectée par le bruit de part et d'autre de la voie. La RD954 est concernée par une bande de 100 mètres hors agglomération et 30 mètres en agglomération.



2.7 LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le ban communal est affecté par un certain nombre de risques d'origines naturelles et anthropiques qu'il convient de prendre en compte dans le futur projet communal.

A. Risque sismique

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

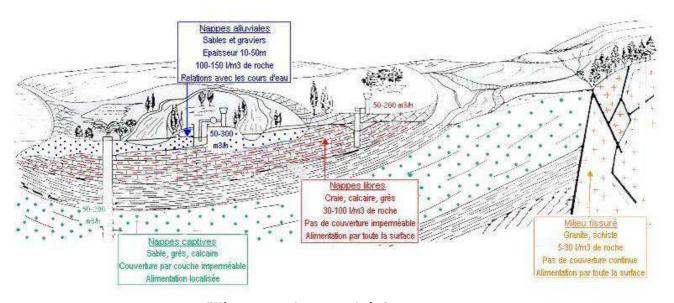
La commune de Noisseville comme la quasi intégralité du Département de la Moselle sont classées en zone 1 (sur 5). Il s'agit de la catégorie « sismicité très faible ». Il n'y pas de prescription particulière pour les nouvelles constructions dans la zone 1. La base de données SISFRANCE du BRGM n'identifie aucun séisme qui ait été ressenti à Noisseville.



B. Remontées de nappes phréatiques

Des débordements peuvent se produire par remontée de nappes phréatiques. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise.

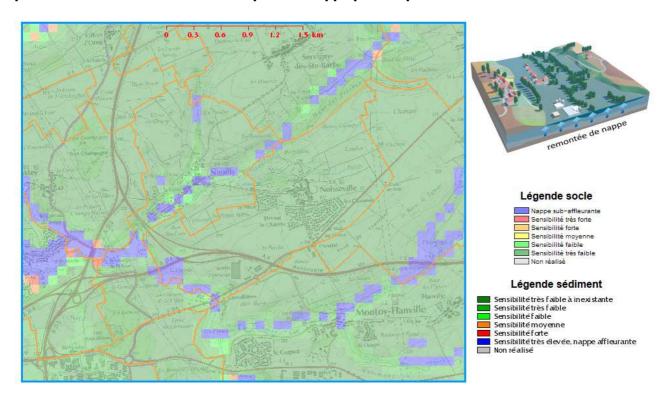
Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer. On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, où une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.



Les différents types de nappes phréatiques - <u>Source</u> : BRGM



La carte ci-dessous montre une sensibilité très faible de Noisseville au risque d'inondations par remontées de nappes phréatique. Seule la partie Sud-ouest du ban communal, notamment où passe l'autoroute A4 est concernée par une nappe phréatique sub-affleurente.



C. Retrait-gonflement des argiles

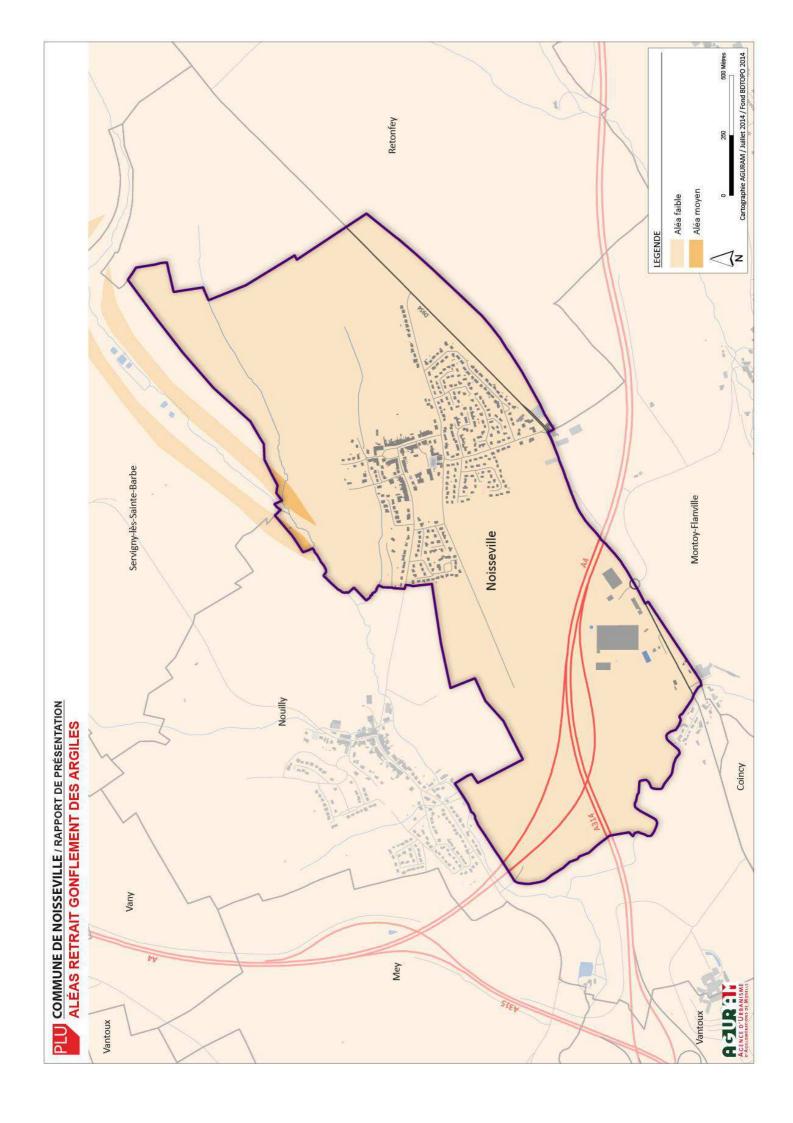
Dans les sols, le volume des matériaux argileux tend à augmenter avec leur teneur en eau (gonflement) et, inversement, à diminuer en période de déficit pluviométrique (retrait). Ces phénomènes peuvent provoquer des dégâts sur les constructions localisées dans des zones où les sols contiennent des argiles. Il s'agit principalement de dégâts au niveau des habitations et des routes tels que la fissuration, la déformation et le tassement. En France, le nombre de constructions exposées est très élevé. En raison de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables.

Seule la partie Nord du ban communal, sur un secteur de coteau est concernée par un aléa retrait et gonflement des argiles qualifié de moyen. Tout le reste du ban communal est touché par un risque qualifié de faible. Pourtant, un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle de 2003 concerne la commune pour des « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ».

D. Arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	04/02/1983	06/02/1983
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005

La commune a fait l'objet de quatre arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis 1999. L'arrêté de 1999 est à relativiser car sont toutes les communes françaises qui ont été reconnues en état de catastrophe naturelle à cette date.







E. Inventaires BASIAS et BASOL

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- conserver la mémoire de ces sites ;
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Un site BASIAS est référencé à Noisseville au 3 rue de l'Eglise. Il s'agit d'un ancien garage automobile qui faisait des réparations de mécanique, de carrosserie et de peinture. Ce garage a été fermé en 1976. Un autoentrepreneur est cependant installé dedans (Garage FRITZ) mais sa fermeture est programmée pour 2016.



L'ancien garage classé en site BASIAS

L'inventaire BASOL recense quant à lui les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Il n'y a aucun site BASOL à Noisseville.

F. Installations Classées Pour la protection de l'Environnement

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle « les installations classées pour la protection de l'environnement ». Localement, ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des DREAL (hors élevages) ou des directions départementales de protection des populations des préfectures (élevages) qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

L'entreprise LIDL, sur la zone d'activités de Lauvallières correspond à une ICPE soumise à autorisation (stockage de liquides inflammables).

G. Transport de Marchandises Dangereuses

A Noisseville, les Autoroutes A4 et A314 sont concernées par le transport routier de marchandises dangereuses.

A Noisseville, des inondations, coulées de boues et des dégats par retrait gonflement des argiles ont été reconnus entre 1982 et 2003. Il existe un site d'activités qui figure dans la base de données BASIAS. Il s'agit d'un ancien garage, au 3 rue de l'Eglise. Aucun site pollué n'est recensé sur la commune dans la base BASOL. Il existe une installation classée pour la protection de l'environnement (LIDL). Le principal risque d'origine anthropique sur la commune est lié au transport de marchandises dangereuses (Autoroute A4).





2.8 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique sont motivées par des motifs d'utilité publique tels que le passage d'une ligne électrique ou d'une canalisation de distribution publique (eau, gaz...). Elles établissent, à l'initiative de l'administration, pour cause d'utilité publique, **des limites au droit de propriété et d'usage du sol**. Elles sont instituées en vertu des réglementations qui leur sont propres.

Le territoire de Noisseville est grevé d'un certain nombre de servitudes :

- Monuments Historiques (AC1);
- Alignement (EL7);
- Canalisations de gaz (I3);
- Canalisations électriques (I4);
- Canalisations air liquide (INF0);
- Protection contre les obstables (PT2);
- Réseaux de communications (PT3);
- Servitudes aéronautiques (T7).

Le ban communal de Noisseville est concerné par 8 types de servitudes d'utilité publique. Celle qui est la plus représentée correspond au passage de canalisations électriques (I4).





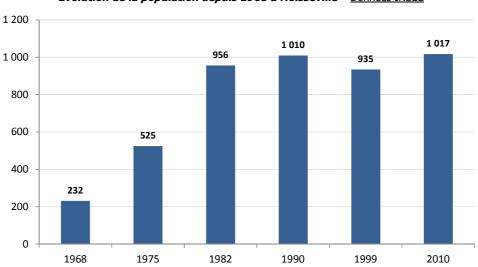
II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 LA DEMOGRAPHIE

A. L'évolution de la population

Le graphique ci-dessous montre que la population de **Noisseville** est en très forte augmentation entre les recensements 1968 et 2010 réalisés par l'INSEE. Sur cette période d'une quarantaine d'année, la commune **a gagné 338% de population**.



Evolution de la population depuis 1968 à Noisseville - Données INSEE

L'évolution démographique de la commune de Noisseville depuis 1968 comporte cinq grandes périodes :

- **1968-1975**: très forte croissance démographique avec plus qu'un doublement de la population en moins de dix années (+126% soit 293 habitants supplémentaires);
- **1975-1982**: poursuite du développement urbain sur un rythme de croissance particulièrement élevé (+82% de population soit 431 habitants supplémentaires);
- **1982-1990**: la croissance démographique continue mais sur des bases beaucoup moins élevées que lors des deux périodes précédentes (+6% soit 54 habitants supplémentaires);
- 1990-1999: Noisseville enregistre un déclin démographique avec la perte de 75 habitants (-7%).
- **1999-2010 :** la croissance démographique est de retour avec l'arrivée de 82 habitants supplémentaires (+9%).

L'évolution de la population Noissevilloise depuis 1968 montre une explosion de la croissance démographique communale avec une population qui a été multipliée par plus de trois. Cette situation singulière est étroitement liée à la position géographique périurbaine du village. Située à moins de 10 kilomètres du centre de Metz, Noisseville a fait l'objet de plusieurs opérations pavillonnaires très importantes, en particulier entre 1968 et 1982.

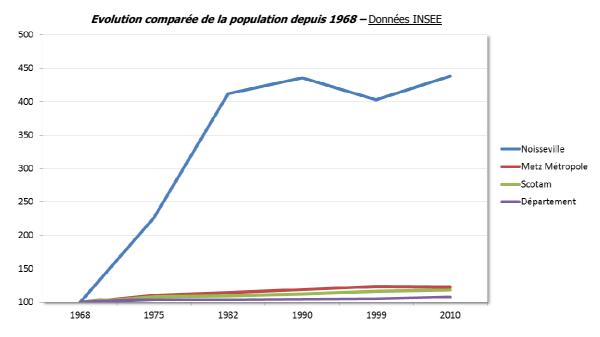
Au regard des caractéristiques communales, le déclin démographique enregistré entre 1990 et 1999 correspond certainement au vieillissement des populations qui se sont installées dans les constructions pavillonnaires du début des années 1970.



Population INSEE	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	1968-2010
Noisseville	293	431	54	-75	82	785
Metz Métropole	19 169	7 175	8 102	8 277	-1 295	41 428
Scotam	25 492	4 745	7 458	13 031	6 683	57 409
Département	35 059	816	4 113	11 897	21 867	73 752

Population INSEE	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	1968-2010
Noisseville	126%	82%	6%	-7%	9%	338%
Metz Métropole	11%	4%	4%	4%	-1%	23%
Scotam	8%	1%	2%	4%	2%	18%
Département	4%	0%	0%	1%	2%	8%

Les tableaux ci-dessus et le graphique ci-dessous démontrent bien que la croissance démographique connue par Noisseville entre 1968 et 2010 est atypique. Sur cette période, une commune du Département Mosellan a en moyenne accru sa population de 8%. Ce taux monte à 23% pour une commune de Metz-Métropole. Si ces taux de croissance sont très élevés, ils restent tout de même éloignés des 338% de population supplémentaire enregistrés à Noisseville. C'est une commune particulièrement attractive au regard de sa croissance démographique nettement plus forte que celles des territoires de comparaison entre 1968 et 2010. La commune a encore gagné 9% de population entre 1999 et 2010 alors que Metz Métropole a perdu 1% de sa population. Ceci confirme que l'attractivité de Noisseville perdure.



Entre 1968 et 2010, tous les territoires ont gagné de la population mais avec certaines disparités :

- les 44 communes de Metz Métropole ont gagné 41 428 habitants (+23%);
- les 151 communes du SCOTAM ont gagné 57 409 habitants (+18%);
- les 730 communes du Département de la Moselle ont gagné 73 752 habitants (+8%).

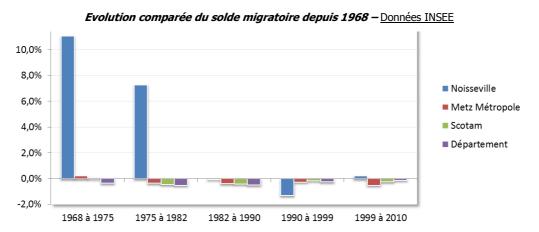
Noisseville a vu sa population tripler depuis 1968 avec une croissance démographique particulièrement élevée entre 1968 et 1982. Le village a gagné 9% de population entre 1999 et 2010 alors que Metz Métropole perdait 1% de sa population. Ceci illustre le fait que Noisseville est une commune périrubaine très attractive de l'agglomération Messine.





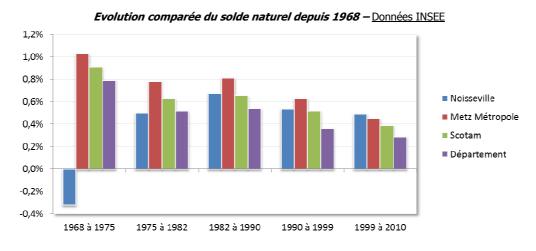
B. Les facteurs de l'évolution démographique

Le solde migratoire correspond à la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.



Entre 1968 et 1975 puis entre 1975 et 1982, Noisseville a connu un solde migratoire très fortement positif: +11,3% puis +7,1%. Ce n'est pas le cas des territoires de comparaison. Cela reflète bien que c'est l'installation d'une nouvelle population qui a porté la croissance démographique communale sur cette période. Depuis 1975, Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département perdent de la population via le solde migratoire. Cela signifie que les personnes qui viennent s'installer sur le territoire sont moins nombreuses que celles qui le quittent.

Le **solde naturel** correspond à la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès** enregistrés au cours d'une période. Un solde naturel positif renseigne sur la présence ou non d'une population jeune en âge d'avoir des enfants sur le territoire.



Entre **1968** et **1975**, Noisseville a gagné 126% de population et ce uniquement via le solde migratoire puisque son solde naturel est négatif sur cette période. La commune possède un solde naturel positif à des niveaux comparables depuis 1975. Il existe une population en âge d'avoir des enfants.

Sur tous les territoires de comparaison, le solde naturel est fortement positif depuis 1968. Cela signifie que la croissance démographique de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département est uniquement portée par des naissances nettement plus nombreuses que les décès. En effet, le solde migratoire décifitaire provoque une baisse de population qui est plus que comblée par le solde naturel puisque ces territoires ont gagné des habitants depuis 1968.

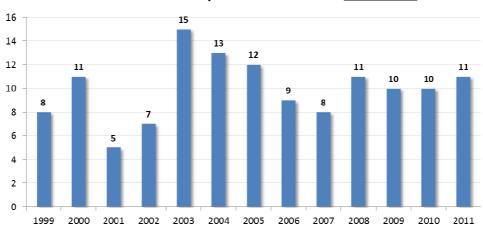




Facteurs d'évolutions de la population à Noisseville	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010
Variation annuelle de la population en %	10,7%	7,8%	0,6%	-0,8%	0,7%
due au solde naturel en %	-0,3%	0,5%	0,7%	0,5%	0,5%
due au solde migratoire en %	11,1%	7,3%	-0,1%	-1,3%	0,2%
Taux de natalité en %	7,3%	9,5%	10,4%	8,4%	8,9%
Taux de mortalité en %	9,2%	5,9%	3,8%	2,9%	4,6%

Depuis 1999, le nombre de naissances annuel moyen à Noisseville est de 10 enfants. Le nombre de naissance le plus faible est de 5 en 2001 et le plus élevé de 15 en 2003. Cette dynamique démographique montre qu'il existe de jeunes couples en âge d'avoir des enfants sur le ban communal.

Nombre de naissance depuis 1999 à Noisseville - Données INSEE







Les naissances sont liées à l'arrivée de jeunes ménages – le pavillon ne doit pas être seul facteur d'attractivité

Noisseville a connu un solde migratoire très positif entre 1968 et 1982. Cela correspond à l'installation d'une nouvelle population avec la construction de lotissements. Le solde migratoire communal est positif depuis 1975. Cela signifie qu'il existe plus d'habitants qui arrivent sur la commune que d'habitants qui décident de quitter la commune.

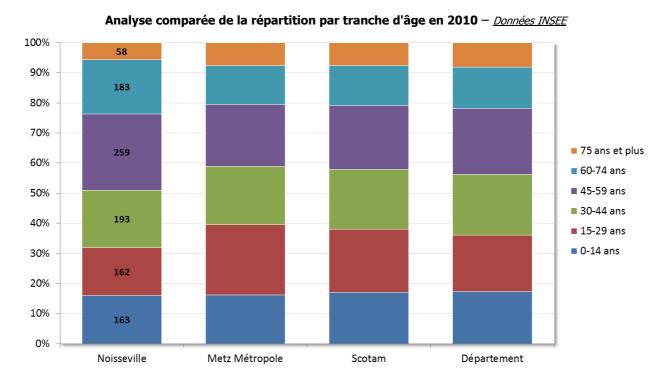
Depuis 1999, le nombre de naissances est relativement stable à une moyenne de 10 naissances par an. Le maintien de la courbe des naissances est primordial pour que les effectifs scolaires restent stables. Ce maintien est actuellement trop monocentré sur l'arrivée d'une population nouvelle via la construction de pavillons supplémentaires.





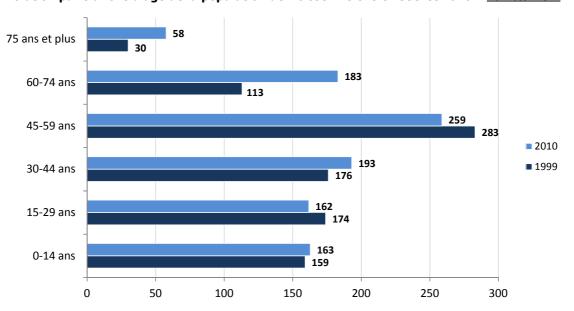
C. La structure de population

La **structure de population de Noisseville** est **très proche de celles des territoires de comparaison** pour deux tranches d'âges : **0 à 14 ans et 30 à 44 ans.** En revanche, les 15 à 25 ans et les 75 ans et plus sont sous-représentés alors que les 45 à 59 ans et les 60 à 74 ans sont surreprésentés.



La faible représentation des 15 à 29 ans est problématique car il s'agit d'une des deux tranches d'âges qui contribue au renouvellement de la population. La surreprésentation des 45-59 ans correspond à un risque important de vieillissement de la population, notamment en raison de la présence de nombreuses maisons pavillonnaires occupées par des propriétaires. Avec 51% de sa population dans les trois premières tranches d'âges, la pyramide de Noisseville est tout de même dynamique. Cela signifie que le renouvellement de la population est pour le moment assuré.

Evolution par tranche d'âge de la population de Noisseville entre 1999 et 2010 - Données INSEE







Les évolutions de la structure de la population par tranches d'âges entre 1999 et 2010 montrent un vieillissement de la population :

• Moins de 15 ans : +4 personnes (+2,4%) ;

• **15-29 ans :** -12 personnes (-7%);

• **30-44 ans :** +17 personnes (+9,7%);

• **45-59 ans :** -24 personnes (-8,6%);

• **60-74 ans :** +70 personnes (+61,9%);

• **75 ans et plus :** +28 personnes (+92,1%).

Evolutions 1999-2010 par	0-14	ans	15-29	9 ans	30-44	4 ans	45-59	9 ans	60-74	4 ans	75 ans	ou plus
tranches d'âge	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	A bsolu	%
Noisseville	4	2,4%	-12	-7,0%	17	9,7%	-24	-8,6%	70	61,9%	28	92,1%
Metz Métropole	-5 940	-14,1%	-2 706	-4,9%	-7 935	-15,5%	6 650	16,9%	3 468	13,5%	5 168	43,7%
Scotam	-7 127	-10,1%	-2 681	-3,3%	-11 017	-13,0%	14 013	21,7%	3 983	8,8%	9 513	51,0%
Département	-16 550	-8,4%	-11 770	-5,7%	-28 254	-11,8%	44 844	24,4%	4 122	2,9%	29 476	53,2%

L'enjeu identifié en termes de vieillissement de la population est le fait que les 45 ans et plus augmentent rapidement alors que les moins de 45 ans augmentent très lentement :

Moins de 45 ans (+9 personnes, +1,7%)

45 ans et plus (+73 personnes, +17,6%)

En 2010, la pyramide des âges de la commune de Noisseville reste dynamique avec environ 51% de la population dans les trois premières tranches d'âges (moins de 45 ans).

La commune a connu un important vieillissement de sa population entre 1999 et 2010, notamment à cause d'une explosion du nombre de 75 ans et plus (+92%) et des 60-74 ans et plus (+62%). La hausse de 17% (+73 personnes) des 45 ans et plus traduit bien le vieillissement de la population communale malgré la légère hausse du nombre des moins de 45 ans (+9 personnes soit +1,7%). La tendance à l'échelle communale pourrait de nouveau aller vers un vieillissement de la population si des logements adaptés aux jeunes ménages ne sont pas créés et si l'offre n'est pas diversifiée.

D. Le nombre et la composition des ménages

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. (Définition INSEE).

Evolution comparée ménages/population à Noisseville depuis 1968 – <u>Données INSEE</u>

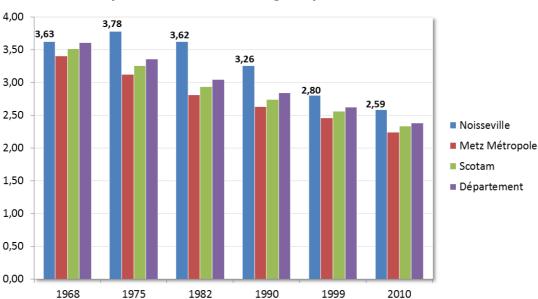
Période	Ménages	Population
1968-1975	75	293
1975-1982	125	431
1982-1990	46	54
1990-1999	24	-75
1999-2010	59	82

Entre 1968 et 1982 (deux périodes), une forte hausse du nombre de ménage est à l'origine de la croissance démographique.





A partir de 1982, il est visible que les nouveaux ménages ont contribué à maintenir la population communale. Par exemple, l'arrivée de 59 ménages supplémentaires ne correspond qu'à 82 habitants en plus entre 1999 et 2010. Cela signifie qu'une partie des nouveaux ménages contribue au maintien de la population et une autre partie contribue à la croissance de la population.



Evolution comparée de la taille des ménages depuis 1968 – *Données INSEE*

Le graphique ci-dessus met en évidence une constante diminution de la taille moyenne des ménages. Cela veut dire qu'un logement accueille moins de population que par le passé. A Noisseville, la taille moyenne des ménages était de 3,63 personnes par ménage en moyenne en 1968 contre 2,59 personnes par ménage en 2010. Metz-Métropole possède une moyenne basse de 2,24 personnes par ménage.

La baisse globale de la taille des ménages qui s'observe à toutes les échelles est le résultat du desserrement des ménages. Ce phénomène traduit des changements de mode de vie qui sont observés sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- la décohabitation des jeunes qui quittent de plus en plus tôt le foyer parental pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ces mêmes jeunes qui ont des enfants de plus en plus tard ;
- l'éclatement des ménages créant des familles monoparentales ;
- le vieillissement de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une seule personne.

Comme sur tous les territoires, la stabilisation de la population nécessite de construire de nouveaux logements pour accueillir des ménages supplémentaires en raison de la taille en constante diminution de ces derniers depuis 1968.

En 1968, un ménage de la commune accueillait en moyenne 3,63 personnes contre seulement 2,59 en 2010. Ce chiffre est supérieur à ceux des territoires de comparaison. Les ménages de Metz-Métropole ont connu un très fort desserrement entre 1999 et 2010 passant de 2,46 personnes/ménage à 2,24 personnes/ménage.





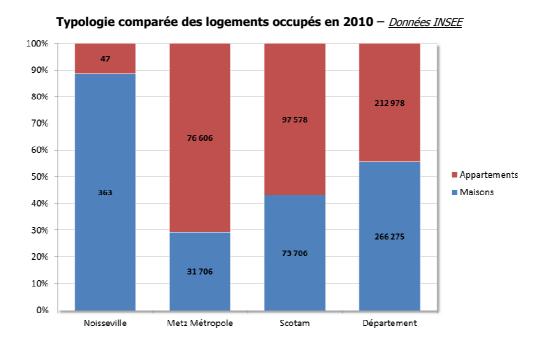
1.2 LE PARC DE LOGEMENTS

A. La typologie et l'ancienneté d'emménagement

Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...);
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en **quatre catégories** : **résidences principales**, **résidences secondaires**, **logements occasionnels**, **logements vacants**. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'INSEE : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).



En **2010**, le parc immobilier de **Noisseville** se compose de **363 maisons individuelles** et de 47 appartements. Cela signifie que **le produit appartement**, fréquemment recherché par les jeunes ménages ne représente que **11,4% de l'offre sur le ban communal**.

Pour **attirer de nouvelles populations**, un travail pourrait être effectué sur la **typologie de logements**. En effet, le locatif est un excellent moyen d'attirer de jeunes ménages. En outre, il peut permettre le maintien d'une population âgée sur une commune grâce à une offre adaptée. Ce type d'offres pour les personnes âgées peut libérer des logements plus vastes, généralement recherchés par les familles et favoriser le parcours résidentiel.

	Maisons		Maisons Appartements Ma		Mais	sons	Appartements	
	1999	2010	1999	2010	1999	2010	1999	2010
Noisseville	317	363	30	47	91,4%	88,6%	8,6%	11,4%
Metz Métropole	28 815	31 706	67 479	76 606	29,9%	29,3%	70,1%	70,7%
Scotam	65 155	73 706	82 829	97 578	44,0%	43,0%	56,0%	57,0%
Département	231 287	266 275	179 045	212 978	56,4%	55,6%	43,6%	44,4%



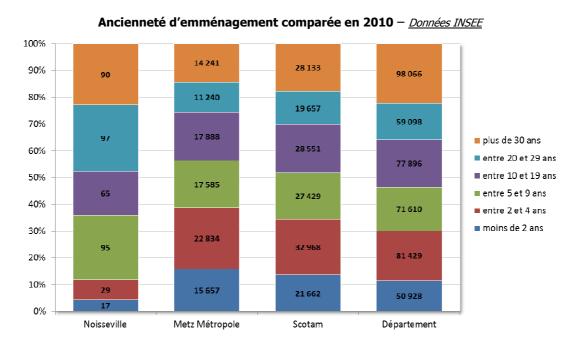


Noisseville	Maisons	Appartements
1999	317	30
2010	363	47
Evolution en %	15%	56%

Entre 1999 et 2010, ce sont 17 appartements qui ont été créés à Noisseville. Cela correspond à une augmentation de 56% de ce type de produit en 13 années. Sur la même période, le nombre de maisons a augmenté de 15%. **La**

forte progression du nombre d'appartements à Noisseville montre que ce type de produit répond aux besoins d'une frange de la population et qu'il est recherché.

L'ancienneté est calculée à partir **de l'année d'emménagement dans le logement**. Pour les individus enquêtés en 2010 ayant déclaré avoir emménagé en 2010 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2009 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement **ne sont pas arrivés en même temps**, la date d'emménagement correspond **à celle du premier arrivé**.



Près de 48% de la population est installée depuis plus de 20 ans dans son logement actuel sur la commune de Noisseville. Cette proportion est nettement plus importante que sur les territoires de comparaison. Cela signifie qu'il existe une population qui vieillit sur la commune comme l'a démontré précédemment l'essor du nombre de plus de 60 ans entre 1999 et 2010. Environ 4% des ménages sont installés depuis moins de deux ans et environ 11% de la population depuis moins de 5 ans. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des territoires de comparaison et caractérisent une population moins mobile quelle celle des autres territoires. La population de Metz-Métropole est particulièrement mobile puisque ce sont 39% des ménages qui ont emménagé depuis moins de 5 années.

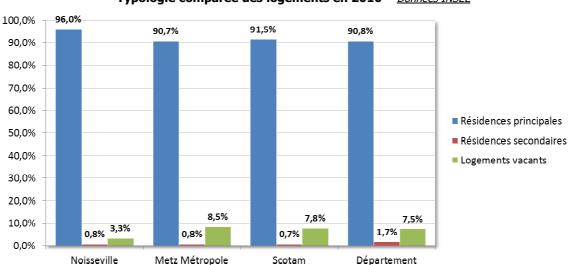
En 2010, le parc de logements de Noisseville se compose de 363 maisons individuelles (89%) et de 47 appartements (11%). Si les appartements sont peu représentés, leur nombre a augmenté de 56% entre 1999 et 2010 contre une hausse de 15% pour les maisons. Cela témoigne du fait qu'il s'agit d'un produit recherché. Environ 48% de la population de Noisseville est installée depuis plus de 20 ans et seulement 11% de la population a emménagé il y a moins de 5 ans. Ce chiffre est très inférieur au 39% des ménages qui se sont installés ces cinq dernières années sur le territoire de Metz-Métropole.





B. Le statut d'occupation des logements

Le parc de logements communal est dominé par les résidences principales (96%). En 2010, il comprend 393 résidences principales contre 334 en 1999. Le nombre important de résidences principales est une caractéristique de communes périurbaines et rurales. Il n'existe que trois résidences secondaires à Noisseville. Le territoire communal n'est pas un lieu d'arrêt pour le tourisme.



Typologie comparée des logements en 2010 - <u>Données INSEE</u>

Le taux de vacance des logements (3,3%) à Noisseville est faible. Il est inférieur à ceux des territoires de comparaison. Un taux de vacance de l'ordre de 5% à 6% des logements est qualifié de « normal » dans la mesure où il permet le parcours résidentiel. Le taux de 8,5% de logements vacants sur le territoire de Metz-Métropole est particulièrement élevé, notamment parce que le parc locatif facilite le parcours résidentiel. Cela signifie qu'il existe des biens à réoccuper.

INSEE 2010	Logements	part	Résidences principales	part	Résidences secondaires	part	Logements vacants	part
	A bsolu	%	Absolu	%	Absolu	%	A bsolu	%
Noisseville	410	100%	393	96,0%	3	0,8%	13	3,3%
Metz Métropole	109 632	100%	99 444	90,7%	862	0,8%	9 327	8,5%
Scotam	173 038	100%	158 400	91,5%	1 192	0,7%	13 446	7,8%
Département	483 420	100%	439 027	90,8%	8 129	1,7%	36 264	7,5%

A Noisseville, le nombre de résidences secondaires (3) et le nombre de logements vacants (13) sont restés stables entre 1999 et 2010. Seul le nombre de résidence principale a augmenté passant de 334 à 393 unités (+59).

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Noisseville, 406 résidences principales, 23 logements vacants et 3 résidences secondaires. Cette source de données basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- La vacance conjoncturelle : 14 logements à Noisseville soit 3,2% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance néccessaire à la fluidité du marché immobilier.
- La vacance structurelle : 9 logements à Noisseville soit 2,1% du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins. Il existe à Noisseville 9 logements qui pourraient être réoccupés.





Les logements sociaux sont absents du ban communal de Noisseville. Pourtant, ce type d'habitat soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages est particulièrement adapté à de nombreuses familles telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture telles que le divorce ou la perte d'emploi.

Selon FILOCOM 2013, on estime à 30% le nombre de ménages éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) à Noisseville.









Exemples de programmes mixtes comprenant des rénovations et des constructions neuves destinées aux personnes à mobilité réduite et âgées ainsi qu'aux jeunes ménages comprenant des logements sociaux

Source : CC Rives de Moselle

La commune n'a pour l'heure aucune obligation en matière d'habitat social puisqu'elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU car un seuil de 3500 habitants est nécessaire pour devoir proposer au moins 20% de son parc en locatif social.

A l'heure actuelle, le logement social de l'agglomération est fortement concentré à Metz, Montigny-les-Metz et Woippy mais le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

En effet, le PLH de Metz Métropole a inscrit la réalisation de 9 logements aidés dans la commune durant la période 2011-2017.



Exemples de logements sociaux en R+4 sur la commune de Woippy au sein de l'agglomération Messine

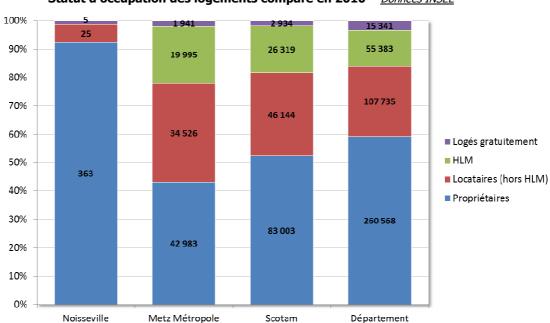




De nombreuses raisons plaident pour le développement d'un locatif accessible à tous : le locatif social permet un renouvellement de la population plus rapide ce qui facilite le maintien des équipements communaux. Le locatif apporte une réponse au vieillissement des populations des communes résidentielles.

Le graphique ci-dessous montre que la part des propriétaires est fortement représentée sur le territoire communal (92%). C'est une caractéristique typique des communes périurbaines et rurales qui contribue au vieillissement de la population. Cette forte part de propriétaires indique également que les habitants qui ont construit leurs logements sont en majorité propriétaires. Les propriétaires sont nettement moins nombreux aux niveaux de Metz Métrople (43%), du SCOTAM (52%) et du Département (59%).

La part de locataires à Noisseville (6%), est inférieure à celles de tous les territoires de comparaison. Les 1% de logés gratuitement à Noisseville sont des ayants droits. La part de logements locatifs sociaux (HLM) de Noisseville est nulle. La commune n'a aucune obligation réglementaire de produire des logements sociaux vis-à-vis de la loi SRU mais en a vis-à-vis du PLH.



Statut d'occupation des logements comparé en 2010 - Données INSEE

En 2010, les logements de Noisseville étaient composé de 96% de résidences principales. Cette proportion est nettement moindre sur le territoire du SCOTAM (91%). Sur tous les territoires de comparaison, le nombre de résidences secondaires est très faible. La part de 3,3% de logements vacants sur la commune en 2010 montre que le marché immobilier est tendu à Noisseville. En revanche, les 8,5% de logements vacants sur le territoire de Metz-Métropole démontrent qu'il existe des biens à rééoccuper.

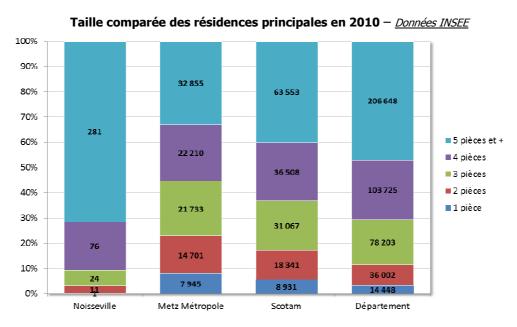
En 2010, il existe 92% de propriétaires à Noisseville soit plus du double du taux observé sur le territoire de Metz-Métropole (43%). Les locataires regroupent 6% des Noissevillois contre 29% sur le territoire du SCOTAM. La commune ne comporte pas de logements sociaux et doit en produire au minimum 9 d'ici 2017 dans le cadre du PLH de Metz-Métropole.



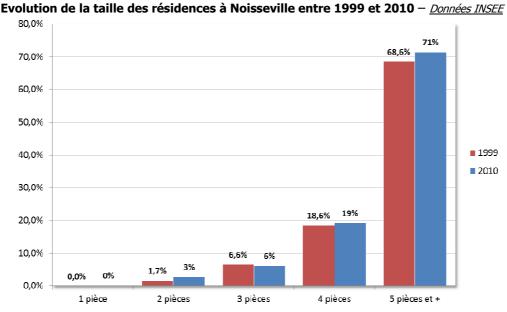


C. La taille des logements

A Noisseville, les logements correspondent majoritairement à des maisons individuelles comprenant 5 pièces et plus (71%). Ce type de logement est confortable pour des ménages ayant des enfants mais ne semble pas adapté à des personnes vivant seules. Les petits logements sont rares car 91% des logements de la commune sont composés d'au moins 4 pièces. Une typologie de logements plus variée pourrait permettre l'accueil d'une population plus large et mixte, notamment pour réduire le desserrement des ménages dans les prochaines années.



Le graphique ci-dessus montre bien que **la taille moyenne des logements de Noisseville est très éloignée de celles de Metz-Métropole ou du SCOTAM**. Par exemple, le territoire de Metz-Métropole comporte en 2010, environ 45% de logements de 1 à 3 pièces.

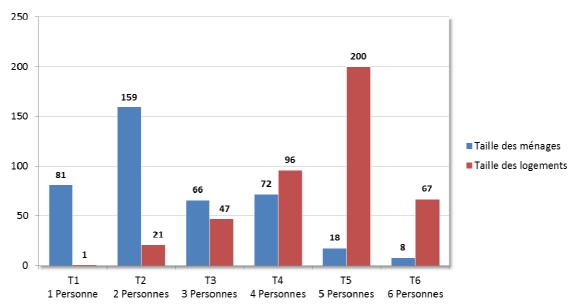


Noisseville comporte 17 appartements supplémentaires en 1999 comparativement à 2010. Pourtant, les produits de 2 pièces, 3 pièces et 4 pièces sont stables sur cette période. **Seul les logements de plus de 5 pièces ont connu une hausse notable.**



Cela signifie que les appartements récents comportent très certainement plus de 5 pièces tout comme les nouvelles maisons individuelles. Cette évolution récente du parc de logements communal n'a pas solutionné le problème identifié de quasi-absence de logements de petites tailles.

Inadéquation entre la taille des ménages et la taille des logements – <u>Données FILOCOM 2013</u>



Le graphique ci-dessus montre que le parc de logements à Noisseville est particulièrement en inadéquation avec les ménages qui vivent sur la commune.

En effet, en 2013 il existe:

- 81 ménages d'une personne un seul logement T1;
- 159 ménages de deux personnes 21 logements T2;
- 66 ménages de trois personnes 47 logements T3;
- 72 ménages de guatre personnes 96 logement T4 ;
- 18 ménages de 5 personnes 200 logements T5 ;
- 8 ménages de 6 personnes 67 logements T6.



Les logements de grandes tailles (T5/T6) sont surreprésentés dans le parc communal

En 2010, 71% des logements de la commune de Noisseville comportent un minimum de 5 pièces. Entre 1999 et 2010, les parts de logements de 1 à 4 pièces sont restées stables alors que celle des 5 pièces et plus était en augmentation. En 2013, il existe 240 ménages de deux personnes et moins alors que le parc immobilier communal ne propose que 68 logements de type T1/T2. L'offre est en inadéquation avec les besoins identifiés.

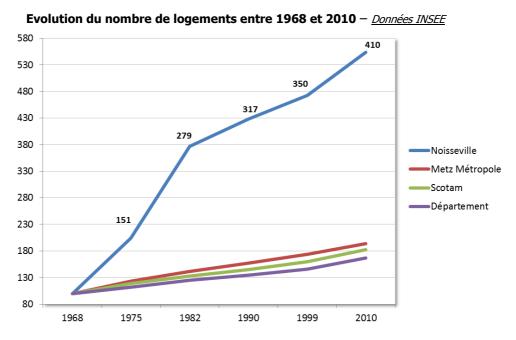
Des logements de petites tailles plus nombreux permettraient de répondre aux besoins des personnes âgées souhaitant se maintenir sur la commune où à de jeunes ménages qui n'ont pas encore d'enfants de venir s'installer. Cela permettrait de favoriser le parcours résidentiel sachant qu'une tranche d'âge correspond à un type de produit en termes de besoins immobiliers.



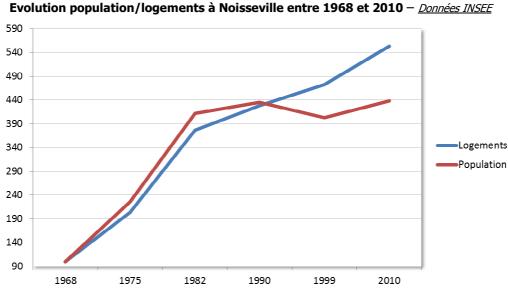


D. L'évolution du nombre de logements depuis 1968

Le nombre de logements a augmenté pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux mais moins denses. Ils ont été construits pour satisfaire la demande des « ménages d'aujourd'hui », les logements anciens ne correspondant plus à la « nouvelle demande ». 336 nouveaux logements ont été crées entre 1968 et 2010 et la commune a gagné 785 habitants sur cette période.



Entre 1968 et 1990, la courbe de population suit celle de l'évolution du nombre de logements : le nombre de logements est en hausse tout comme la population communale. A partir de 1990, le nombre de logements continue d'augmenter rapidement. Ce n'est pas le cas de la population en raison du desserrement des ménages.



Noisseville a gagné 336 nouveaux logements et 785 habitants entre 1968 et 2010. A partir de 1990, le phénomène de desserrement des ménages est visible avec de nombreux

nouveaux logements pour une hausse de population modérée.





E. L'ancienneté du parc immobilier

En 2013, la commune de Noisseville comprend un parc immobilier composé de 11% de logements construits avant 1948 soit 44 logements. Ce taux monte à 24% sur le territoire de Metz-Métropole et à 41% sur le territoire du SCOTAM. Les logements anciens sont moins nombreux à Noisseville que sur les territoires de comparaison.

100% 14 331 26 568 90% 82 10 399 80% 15 080 29 6 646 10 985 70% ■ Après 2000 35 11 085 1990-1999 16 347 60% 1982-1989 21 939 15 388 **1975-1981** 50% 137 **1968-1974** 40% **1949-1967** 33 580 20 583 **1915-1948** 30% Avant 1915 87 14 176 20% 9.080 14 10% 27 875 15 056 37 0% SCOTAM Noisseville Metz Métropole

Ancienneté comparée du parc immobilier - Données FILOCOM 2013

Date de construction	Avant 1915	1915-1948	1949-1967	1968-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	Après 2000
Noisseville	9%	2%	3%	20%	32%	8%	7%	19%
Metz Métropole	15%	9%	20%	15%	11%	6%	10%	14%
SCOTAM	27%	14%	33%	21%	16%	11%	15%	26%

En France, la première réglementation thermique date de 1974. A l'échelle nationale, ce sont 8 millions de maisons et un peu moins de 8 millions d'appartements qui ont été construits avant cette date. A Noisseville, ce sont 145 logements soit 33% du parc immobilier qui datent d'avant 1974. Il s'agit de logements susceptibles de bénéficier d'une mise aux normes et de travaux d'économies d'énergies.

Des travaux définis dans le cadre d'une étude thermique peuvent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'un logement en bénéficiant d'un éco-prêt à taux zéro.



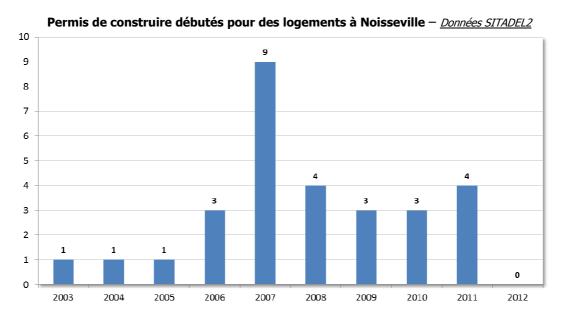
Comparativement aux autres territoires, le parc immobilier est plutôt récent à Noisseville avec seulement 11% de logements datant d'avant 1948. Il existe 145 logements antérieurs à la première règlementation thermique Française (1974). Des travaux à vocation d'économies d'énergies sont ainsi possibles sur 33% des logements de la commune.





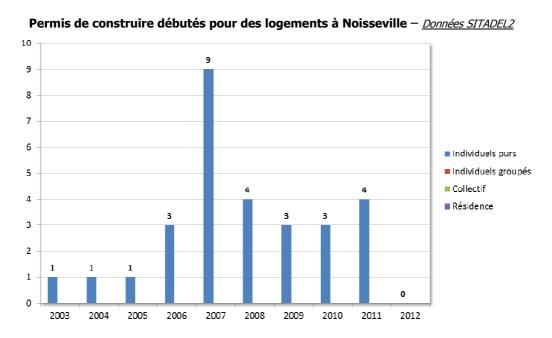
F. Le rythme de construction et typologies des nouveaux logements

Entre 2003 et 2012, 29 nouvelles constructions ont été réalisées à Noisseville. Il existe un rythme de construction soutenu d'environ 3 logements par an sur la commune.



La base de données SITADEL2, proposée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie définit quatre types d'opérations à vocation de logement :

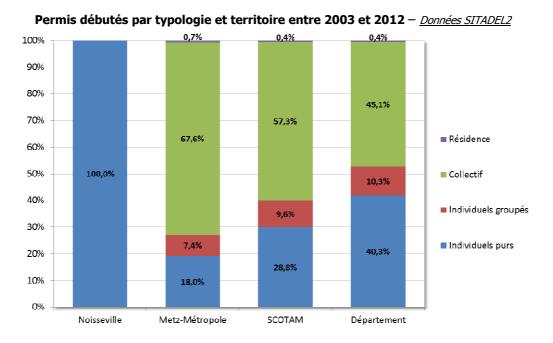
- **Logement individuel pur:** maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- **Logement individuel groupé:** maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- **Logement collectif :** le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- **Logement en résidence :** Propose des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).



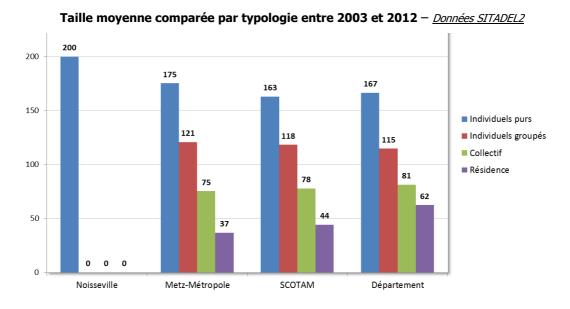




Entre **2003** et **2012**, seul des logements individuels purs ont été créés à Noisseville. La production en nouveaux logements est monocentrée sur cet unique produit. Ce n'est pas le cas sur le territoire du territoire du SCOTAM où l'individuel pur ne représente que 29% de la production en nouveaux logements.



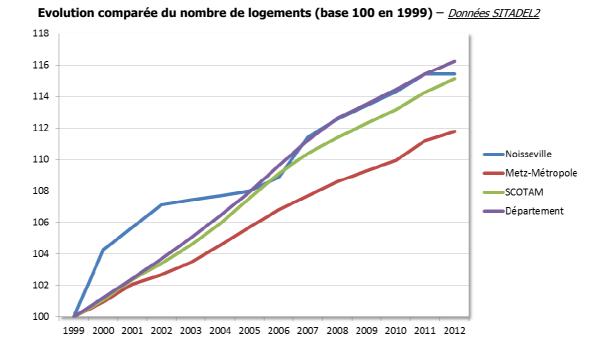
Le déficit en logements de petites tailles à Noisseville n'est pas en voie de se résorber en raison de la production récente, monocentrée sur de l'individuel pur généralement producteur de grands logements.



Entre **2003** et **2012**, les nouveaux logements individuels purs à Noisseville possèdent **une surface plancher moyenne de l'ordre de 200 m²** contre 175 m² dans Metz-Métropole et 163 m² sur le territoire du SCOTAM.

Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département affichent une production de logements variée avec des biens réalisés en individuels groupés, en collectif et en résidence avec des surfaces moyennes de logements nettement inférieures à celle de l'individuel pur. C'est cette diversité dans les biens proposés qui manque sur la commune de Noisseville.





Depuis 1968, le nombre de logements a été doublé plusieurs fois sur la commune de Noisseville. Cela explique pourquoi la commune possède un rythme de construction bien plus élevé que les territoires de comparaison entre 1968 et 2010 (chiffres INSEE).

En utilisant le base de données SITADEL2, sur une base 100 en 1999, le nombre de logements a augmenté plus vite à Noisseville entre 2000 et 2012 que sur les territoires de Metz-Métropole et du SCOTAM. En revanche, l'évolution est sensiblement la même que dans le Département. Cela signifie que le rythme de construction à Noisseville a diminué pour rentrer dans les moyennes. Aujourd'hui, il n'y a plus de doublement du nombre de logements tous les 10 à 15 ans comme observé précédement.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Noisseville	100	104	106	107	107	108	108	109	111	113	113	114	115	115
Metz-Métropole	100	101	102	103	103	105	106	107	108	109	109	110	111	112
SCOTAM	100	101	102	103	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115
Département	100	101	102	104	105	106	108	110	111	113	114	114	115	116

Entre 2003 et 2012, 29 nouveaux logements ont été construits à Noisseville. Cela représente un rythme de construction assez soutenu d'environ 3 logements par an. Ce rythme de construction est équivalent à celui du Département sur cette période mais supérieur à ceux de Metz-Métropole et du SCOTAM. Cela signifie que Noisseville est une commune attractive pour le logement au sein de son territoire.

Ce sont uniquement des logements individuels purs qui ont été réalisés à Noisseville entre 2003 et 2012 pour une surface de plancher moyenne de 200 m². C'est plus que sur les territoires de comparaison (175 m² dans Metz-Métropole et 163 m² sur le SCOTAM). Ces territoires proposent également des logements individuels groupés, collectifs et en résidence de surfaces nettement inférieures.

La production de nouveaux logements à Noisseville entre 2003 et 2012 a continué d'amplifier la prédominance de la maison individuelle de grande taille dans le parc immobilier communal.





G. Le Programme Local de l'Habitat (2011-2017)

Le PLH de Metz Métropole (2011-2017) a été adopté par le Conseil de Communauté en Juillet 2011. Il comprend quatre orientations prioritaires, découlant du diagnostic, qui ont été retenues par les élus. Chaque orientation relève à la fois d'un principe de mise en œuvre général et repose sur une contribution communale au projet communautaire.

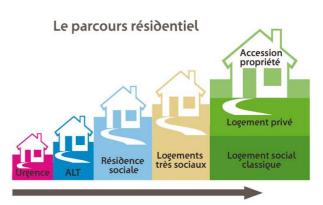
1) Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'Agglomération Messine, les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondues. Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et de faciliter le parcours résidentiel des ménages. Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'aune des éléments identifiés dans le diagnostic du PLH et dans le futur PLU de Noisseville (commune périurbaine résidentielle où prédomine le statut de propriétaire-occupant, proximité des équipements de centralité, besoin en renouvellement démographique...).

La commune de Noisseville devra, elle aussi, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :

• Diversifier l'offre en logements pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif modéré, habitat aidé) pour favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;



A chaque moment de la vie correspond un besoin en type de logements

- Favoriser l'accession sociale à la propriété à destination des jeunes couples primo-accédants ;
- Construire un habitat durable et économe en énergie.

2) Répartir l'offre sociale et garantir la mixité



Le PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population.

Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU et ce conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009. L'objectif de production globale de 360 logements aidés par an a été arrêté, lequel se répartit entre 210 logements PLUS, 90 PLA-I et 60 PLS.

La répartition territorialisée fait apparaître un objectif de 9 logements sociaux, en totalité de type PLUS, à produire pour la commune de Noisseville sur la période 2011-2017. Ils correspondent aux logements aidés « *standards* » et constituent, dans leur typologie, une réponse recherchée pour les familles notamment.

Rappelons, à ce titre, qu'environ 30% des ménages actuels de la commune sont éligibles à ce type de produit et 54% à l'échelle de l'Agglomération.





3) Promouvoir l'habitat durable

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire ces émissions de 38% d'ici à 2020.

Dans la continuité de son Plan Energie Climat Territorial, Metz Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. Cette volonté se traduit dans le PLH par quatre axes de travail spécifiques :

- promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- soutenir la production de logements neufs de qualité ;
- encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Ces objectifs, pour la commune de Noisseville se traduisent par :

- une incitation au réemploi de bâtiments existants ou de friches afin de privilégier le développement de la commune « sur elle-même » ;
- la production d'un habitat durable et de qualité, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus



Illustrations d'habitat BBC avec toitures végétalisées

respectueuses de l'environnement (BBC) afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.

4) Partager la politique de l'habitat

La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat. La promotion et l'animation de cette démarche devra permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée. Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...) afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation.

Pour ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (PLU). Dans ce cadre, le PLU de Noisseville doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011. Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramené à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.

Le Plan Local d'Urbanisme de Noisseville devra obligatoirement être compatible avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération, valable pour la période 2011-2017. Il comprend la production de 9 logements de type PLUs sur la commune de Noisseville.





1.3 L'EMPLOI SUR LA COMMUNE

A. Les qualifications

En **2010**, ce sont **6% des actifs de Noisseville qui n'ont aucun diplôme**. Ce chiffre est inférieur à ceux de Metz-Métropole (19%) du SCOTAM (21%) et du Département de Moselle (25%). **Les diplômés d'un bac ou brevet professionnel et de l'enseignement supérieur court sont plus nombreux à Noisseville** que sur les territoires de comparaison. Pour les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles des territoires de comparaison.

100% 71 110 89 34 787 25 790 90% 88 077 111 35 036 80% 21 927 117746 70% 42 683 144 Enseignement supérieur long 26 168 60% Enseignement supérieur court BAC ou brevet professionnel 50% 229 279 ■ CAP ou d'un BEP 73 017 ■ BEPC, brevet des collèges 39 166 40% 219 ■ Certificat d'études primaires 35 545 Aucun diplôme 30% 12 3 6 0 7826 68 714 39 22 326 12 660 20% 169700 10% 50 004 28 042 88 Noisseville Metz Métropole Scotam Département

Qualifications comparées de la population active de plus de 15 ans en 2010 - Données INSEE

Entre **1999 et 2010**, le nombre d'actifs de plus de 15 ans **sans diplôme a fortement augmenté (+115%)**.

Cependant, les personnes possédant des qualifications sont également beaucoup plus nombreuses qu'en 1999. En particulier pour les CAP/BEP et l'enseigenement supérieur. Les possesseurs de certificats d'études primaires sont logiquement en baisse car ce type de dîplome n'est plus délivré.

Noisseville	1999	2010	Evolution	%
Aucun diplôme	41	88	47	115%
Certificat d'études primaires	88	69	-19	-22%
BEPC, brevet des collèges	58	39	-19	-32%
CAP ou d'un BEP	194	219	25	13%
BAC ou brevet professionnel	139	144	5	3%
Enseignement supérieur court	89	111	22	25%
Enseignement supérieur long	62	89	27	43%
TOTAL	671	759	88	13%

En 2010, 88 actifs de plus de 15 ans à Noisseville n'ont pas de diplôme. Cela représente seulement 6% des actifs communaux contre 19% dans Metz-Métropole et 21% sur le territoire du SCOTAM.

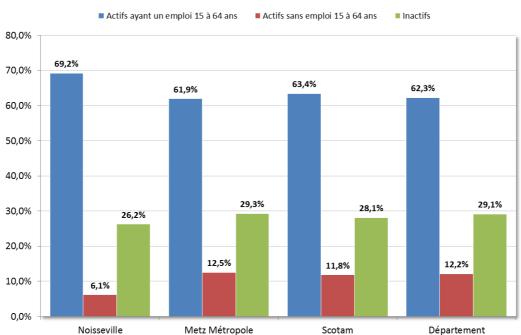
Le reste de la population active communale possède des qualifications variées avec des répartitions généralement proches de celles des territoires de comparaison. Il est notable que les diplômés de l'enseignement supérieur (court et long) et les possesseurs d'un CAP/BEP sont plus nombreux que sur les territoires de comparaison.





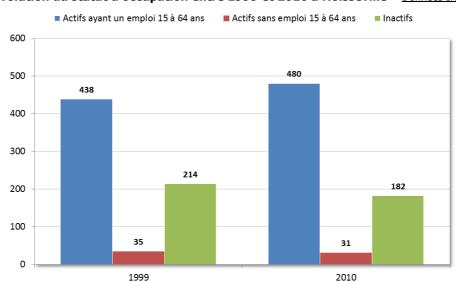
B. La population active

La part d'actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi à Noisseville est supérieure à celles que l'on observe sur les autres territoires. Cela signifie que la part d'actifs est moins importante sur Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département. La part importante d'inactifs représente les jeunes qui ne sont pas en âge de travailler et les retraités.



Statut comparé de la population active de 15 à 64 ans en 2010 – <u>Données INSEE</u>

Le taux de chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant à Noisseville est passé de 5,1% en 1999 à 4,5% en 2010. En 2010, le taux de chômage est nettement moins élevé sur la commune que dans Metz-Métropole (8,8%) et dans le Département (8,6%).



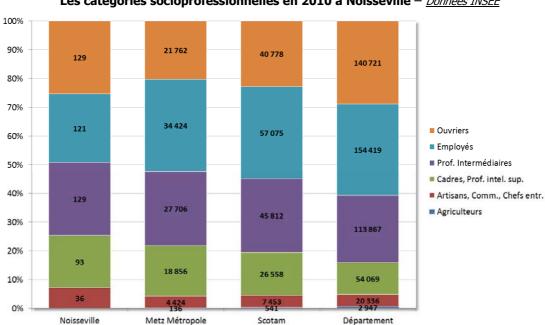
Evolution du statut d'occupation entre 1999 et 2010 à Noisseville - Données INSEE

En 2010, le taux de chômage est faible à Noisseville (4,5%) et les actifs sont proportionnellement nettement plus nombreux que sur les territoires de comparaison.



C. Les catégories socioprofessionnelles

Le graphique ci-dessus permet d'analyser les **catégories socioprofessionnelles** dans lesquelles rentrent les habitants d'un territoire. **Noisseville** possède une population au sein de laquelle **les employés sont sous-représentés et les ouvriers surreprésentés.**

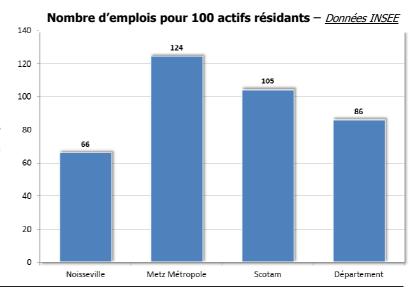


Les catégories socioprofessionnelles en 2010 à Noisseville - Données INSEE

En 2010, les ouviers sont plus nombreux à Noisseville que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les employés.

D. La concentration d'emploi

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

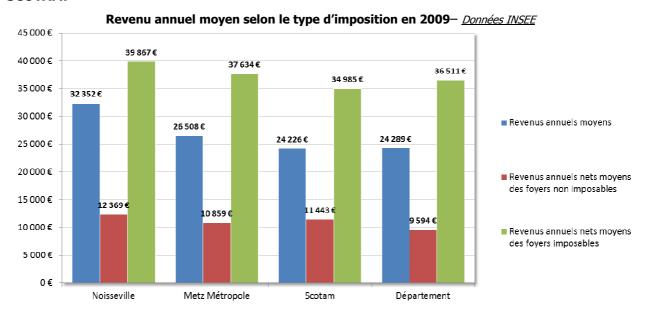


Pour 100 actifs résidants à Noisseville, environ 66 emplois sont proposés sur le territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi forte pour une petite commune de l'agglomération. Le territoire de Metz-Métropole, propose pour 100 actifs vivant sur son territoire, environ 124 emplois.

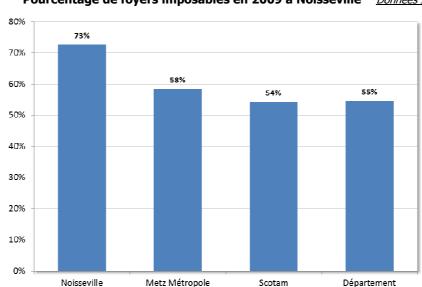


E. Les revenus fiscaux

En 2009, le revenu annuel moyen d'un foyer de Noisseville était de 32 352€, un chiffre nettement supérieur à ceux des territoires de comparaison (+5844 € vis-à-vis de Metz-Métropole, +8126 € vis-à-vis du terrtoire du SCOTAM et +8063 € vis-à-vis du Département de Moselle). Cela témoigne l'importante présence d'une population aisée à Noisseville. Ce constat est illustré par la présence de 73% de foyers imposables en 2009 à Noisseville contre 54% sur le territoire du SCOTAM.



Au sein de la population communale, **les écarts de revenus sont très importants** puisque les foyers non imposables ont gagné en moyenne 12 369€ en 2009 contre en moyenne contre 30 988€ en moyenne pour les foyers imposables.



Pourcentage de foyers imposables en 2009 à Noisseville - <u>Données INSEE</u>

La population de Noisseville est plus aisée que celles des territoires de comparaison. Ce constat est illustré par la présence de 73% de foyers imposables en 2009 à Noisseville contre 58% dans Metz-Métropole et 54% sur le SCOTAM.





1.4 LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

Noisseville possède un bon taux d'équipement pour une commune périurbaine de l'agglomération comprenant une population de 1000 habitants. Les équipements sont fortement concentrés dans l'îlôt central de la commune qui se trouve entre la rue principale et la voie romaine. Cette concentration contribue à la qualité du cadre de vie en limitant les besoins de déplacements.







Le court de tennis, la mairie et la bibliothèque

En 2014, la commune propose les équipements suivants à ces habitants :

- Mairie et bibliothèque ;
- Terrain multisports;
- Ecoles maternelle et élémentaire ;
- Salle polyvalente François Breck;
- Court de tennis.
- Terrain de petit jeux pour les enfants en face de l'Eglise.

La place de l'Eglise comprend un parking pour les véhicules qui débouche sur une vaste esplanade piétonne. C'est depuis cet endroit qu'il est possible de rejoindre à pied, les principaux équipements de la commune : les écoles, la salle polyvalente mais aussi la mairie située dans la rue principale. Les enfants comme les adultes bénéficient ainsi d'un cadre privilégié pour se déplacer sans croiser de voitures.







Les écoles maternelle et primaire, la salle François Breck et les jeux pour enfants face à l'Eglise

Les neuf associations actives sur la commune proposent de nombreuses activités aux habitants : gymnastique, yoga, tennis, culture, football ou encore accueil péri-scolaire.

La commune de Noisseville possède un taux d'équipement satisfaisant pour une commune périurbaine de 1000 habitants au sein de l'agglomération Messine. La présence d'une bibliothèque municipale est notable, car ce type d'équipement est plutôt rare sur des communes de cette taille. Le regroupement de la majorité des équipements en cœur de bourg avec une desserte piétonne, en particulier pour les enfants, constitue un atout important pour la qualité du cadre de vie des habitants.



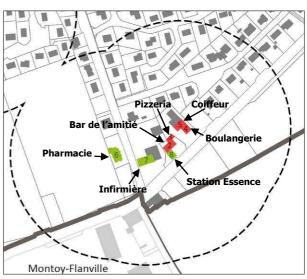


1.5 LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICES

A. Commerces et services

L'indice de concentration d'emploi calculé à partir des données INSEE a montré qu'il existe un nombre non négligeable d'emplois sur le ban communal de Noisseville. Ce n'est pas une commune périurbaine dortoir de l'Agglomération Messine. Si les principaux équipements de la commune se regroupent dans le cœur de bourg au pied de l'Eglise, les commerces et services se concentrent en bordure de la très fréquentée RD954, à proximité de son intersection avec la RD69.



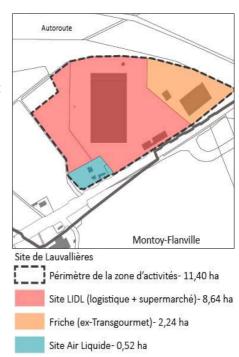


Dans un périmètre restreint, il existe des commerces de proximité importants tels qu'une boulangerie, une pharmarcie et un bar-tabac presse. Une connexion douce permet aux habitants de se rendre rapidement à pied sur ce petit pôle commercial de proximité depuis la rue des Gros Noyers. Le bureau de poste de la commune constitue le principal service qui n'est pas sur ce pôle. Il est tout de même idéalement situé juste à côté de la mairie et de son pôle d'équipements.

Le cabinet de medecins généralistes qui comprend un kinéthiserapeute se trouve lui aussi dans l'ilôt du pôle d'équipements. Comme il existe également une pharmarcie et plusieurs infirmières libérales, les Noissevillois ont un bon accès aux services de santé basique. L'artisanat est également très représenté sur le ban communal avec une entreprise générale du bâtiment, un maçon, un plâtrier-peintre, un menuisier-charpentier, un plombier et un électricien.

Le supermarché Lidl de la commune se trouve sur la zone d'activités de Lauvallières. L'usage de la voiture individuelle est quasiment indispensable pour s'y rendre bien que le bus où l'entreprise de taxi qui existe à Noisseville constituent d'autres solutions envisageables.

Sur la zone, les 2,24 hectares en friche de l'ex-site Transgourmet sont disponibles pour accueillir de nouvelles activités. En 2015, le site logistique Lidl qui compte 120 employés déménagera sur la commune voisine de Montoy-Flanville augmentant la problèmatique des friches à Lauvallières.





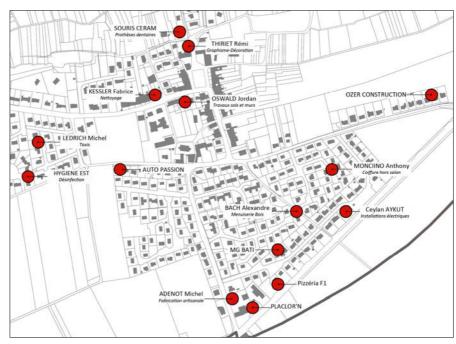




B. Activités artisanales

Début 2016, la commune de Noisseville compte 28 entreprises artisanales. Toutes n'ont pas « pignon sur rue », c'est-à-dire de vitrines. Néanmoins, elles ont toutes leur siège et établissement principal sur la commune. Douze d'entre elles sont des « autoentreprises », dont 4 autoentrepreneurs « déclarés signifiant que l'activité artisanale exercée n'est pas principale (hors calcul de la densité artisanale).

Les artisans qui possèdent des vitrines figurent également dans le relevé des commerces et services.



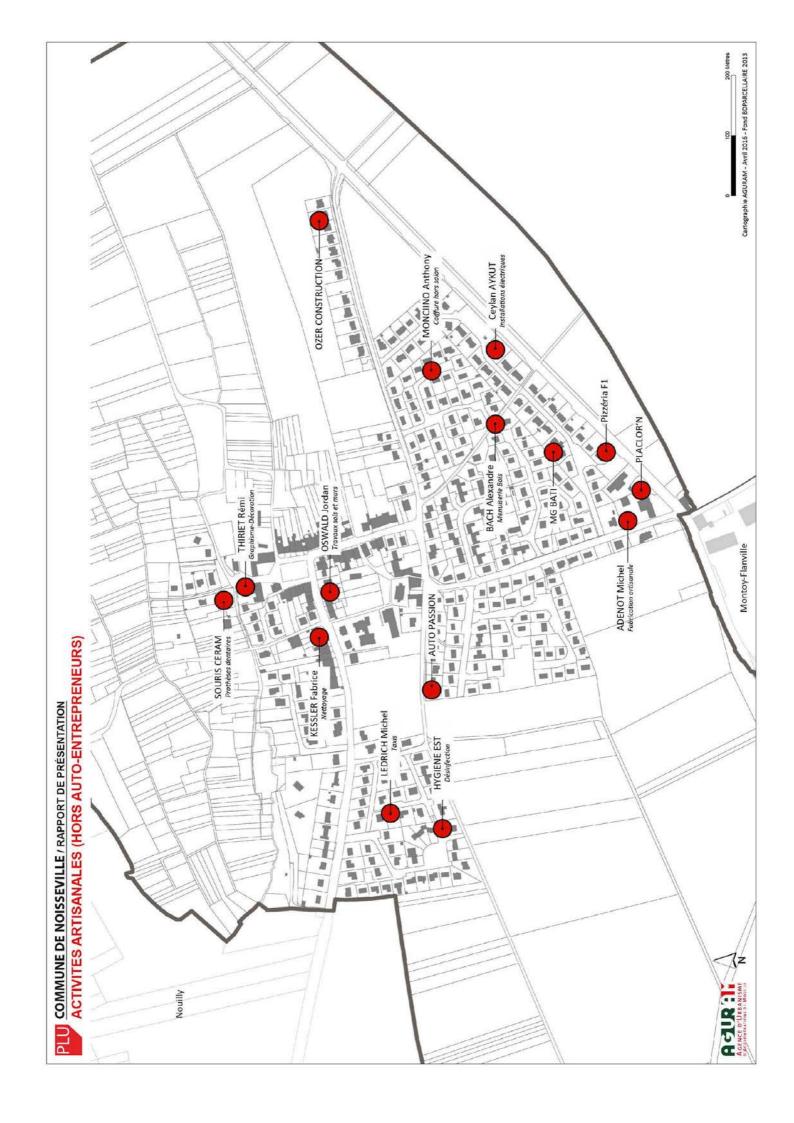
Localisation des activités artisanales à Noisseville – cf : carte page suivante

A Noisseville, la densité artisanale est élevée avec 233 entreprises pour 10 000 habitants alors que la moyenne départementale est à 168.

Les entreprises se répartissent comme suit selon Nomenclature d'Activités Regroupées en 4 catégories :

- <u>Alimentation</u>: 3 entreprises (dont 1 autoentrepreneur). Les activités représentées sont : pizzeria, restauration rapide et boulangerie-pâtisserie.
- <u>Bâtiment</u>: 13 entreprises (dont 6 autoentrepreneurs). Les activités représentées sont : installations électriques (3), pose menuiserie bois/PVC (2), maçonnerie (2), constructions d'installations équestres, plâtrerie (2), revêtements sols et murs, peinture/plâtrerie, sanitaire/rénovation.
- <u>Fabrication</u>: 4 entreprises (dont 1 autoentrepreneur). Les activités représentées sont : prothèses dentaires (2), graphisme/décoration, objets artistiques humoristiques.
- <u>Services</u>: 8 entreprises (dont 4 autoentrepreneurs). Les activités représentées sont : taxi, coiffure hors salon, réparation véhicule/auto (2), coiffure en salon, désinfection/dératisation, nettoyage, aide à la gestion des entreprises/travaux à façon divers.

Noisseville propose des commerces et services diversifiés à ses habitants. Ils sont majoritairement regroupés en bordure de la RD954 à proximité de l'intersection avec la RD69. Les courses quotidiennes peuvent être réalisées sur la commune notamment grâce à la présence du supermarché Lidl. Les services de santé qui existent sont très satisfaisants pour une commune de cette taille qui propose également une densité d'activités artisanales très nettement supérieure à la moyenne départementale.





1.6 L'AGRICULTURE

L'agriculture est une activité économique qui participe à **l'animation des espaces**, la **gestion des paysages** et constitue à ce titre **une des composantes identitaires du territoire**.



Dualité entre champs de grandes cultures et prairies aborées à Noisseville

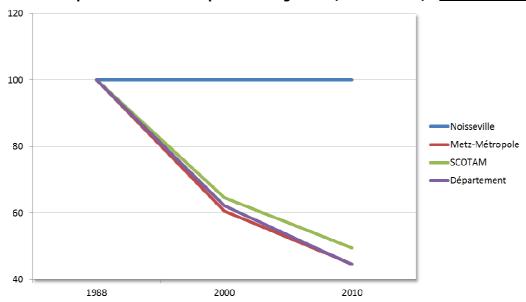
Le portrait de l'activité agricole sur la commune de Noisseville sera réalisé en deux temps :

- une analyse statistique comparée à partir du Recensement Général Agricole (RGA) 2010 de l'AGRESTE pour voir la position communale au sein de son territoire vis-à-vis de l'activité ;
- une caractérisation fine de l'activité agricole sur le ban communal réalisée après rencontre des exploitants pour traduire les enjeux majeurs du PLU vis-à-vis de l'agriculture.

A. Evolution du nombre d'exploitations agricoles

Noisseville est une commune périurbaine de l'agglomération Messine. Sa densité moyenne de population, de l'ordre de 390 habitants au kilomètre carré en 2010 contre 115 en moyenne pour la France Métropolitaine en est révélatrice.





Au sens de l'AGRESTE, dont toutes les données sont ramenées au siège de l'exploitation, **en 2010, deux exploitations agricoles siègent sur la commune de Noisseville.**





Il existe très certainement d'autres exploitations dont les sièges se trouvent sur d'autres communes mais qui exploitent des terres sur le ban communal.

Exploitations Agricoles	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Noisseville	2	2	2	0%	0
Metz-Métropole	345	209	154	-55%	-191
SCOTAM	1 035	669	513	-50%	-522
Département	8 417	5 240	3 752	-55%	-4 665

Depuis 1988, il **existe deux sièges d'exploitation sur la commune.** Ce chiffre est stable contrairement à ceux des territoires de comparaison.

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles est en forte

diminution sur les territoires de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département avec la disparition d'en moyenne une exploitation sur deux.

La **baisse du nombre d'exploitations** ne signifie pas que **l'activité agricole disparaît** progressivement des territoires.

En effet, la **professionnalisation des exploitations agricoles**, plus rapide sur certains territoires que d'autres leur permet d'exploiter des terres plus vastes. L'évolution de la **Superficie Agricole Utilisée** (SAU) des exploitations sera croisée avec celle du nombre d'exploitations dans la suite de l'analyse.

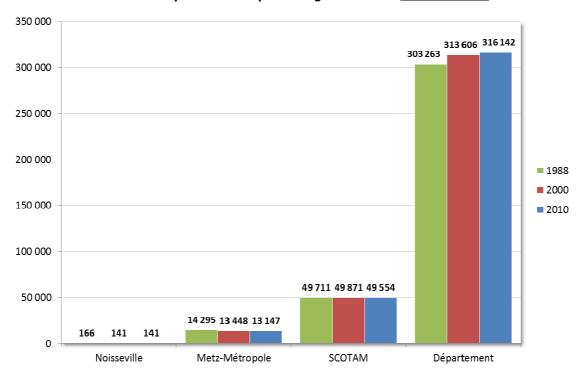


Une exploitation Rue de la Fontaine à Noisseville

B. La Superficie Agricole Utilisée (SAU)

La **Superficie Agricole Utilisée** (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend **les terres arables** (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abris, jardins familiaux...), **les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).**

Evolution comparée de la superficie agricole utile - <u>Données AGRESTE</u>







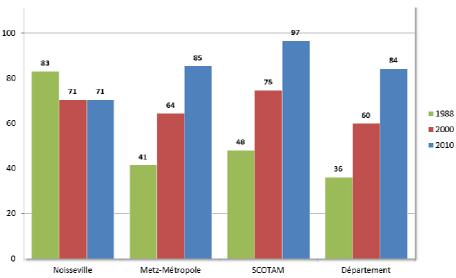
La **statistique de la SAU** peut être faible sur une commune quand il y a peu d'agriculteurs ayant leur **siège sur la commune** (ce sont les agriculteurs d'autres communes qui cultivent sur le territoire communal) ou si l'agriculture ne prédomine pas

SAU	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Noisseville	166	141	141	-15%	-25
Metz-Métropole	14 295	13 448	13 147	-8%	-1 148
SCOTAM	49 711	49 871	49 554	-0,3%	-157
Département	303 263	313 606	316 142	4%	12 879

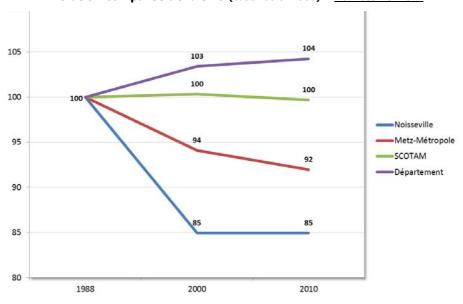
sur le territoire communal. Une SAU plus élevée que la superficie d'une commune témoigne d'un nombre important d'agriculteurs siégant sur la commune et d'une forte importance de l'activité.

Depuis 1988, la SAU est en nette baisse sur le territoire de la Métropole Messine avec la disparition de 1148 hectares de terres agricoles. Cette dynamique ne s'observe pas au niveau du SCOTAM où seulement 157 hectares de terres agricoles ont disparu entre 1988 et 2010. Le Département de la Moselle gagne quant à lui des terres agricoles avec une augmentation de 4% de sa SAU soit plus de 12 879 hectares supplémentaires.





Evolution comparée de la SAU (base 100 en 1988) - Données AGRESTE







La Superficie Agricole Utilisée (SAU) moyenne est en forte hausse entre 1988 et 2010 au niveau de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département. Ainsi, la SAU moyenne est passée de 41 hectares à 85 hectares pour le premier, 48 hectares à 97 hectares pour le second et 36 à 84 hectares pour le dernier. Cette forte augementation de la taille moyenne des exploitations agricoles est à mettre en relation avec la disparition de 50% de celles-ci entre 1988 et 2010. Des exploitations disparaissent mais que ce n'est pas le cas de leurs terres. Cela démontre bien la professionnalisation de l'activité agricole.

Logiquement, la SAU moyenne des exploitations est stable à Noisseville. Les exploitations qui siègent sur la commune ne gagnent pas de terres à exploiter depuis de nombreuses années, à l'inverse de la dyanmique de croissance observée sur les autres territoires.

C. Les Unités Gros Bovins Tous Aliments

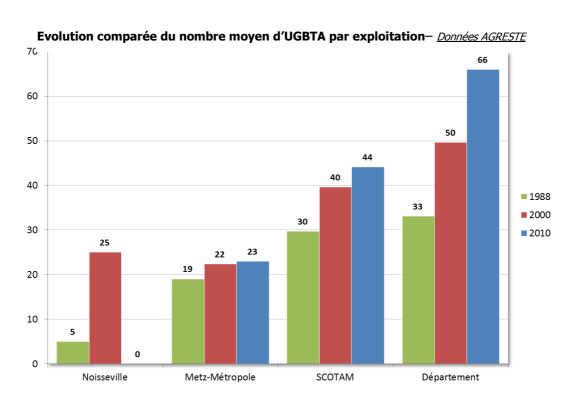
Une Unité Gros Bovins Tous Aliments (UGBTA) est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. On définit des équivalences basées sur

Cheptel en UGBTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Noisseville	10	50	0	-100%	-10
Metz-Métropole	6 574	4 671	3 539	-46%	-3 035
SCOTA M	30 780	26 491	22 658	-26%	-8 122
Département	278 712	260 330	247 567	-11%	-31 145

les besoins alimentaires de ces animaux. Comme pour la **SAU**, toutes les **UGBTA** sont ramenés au **siège de l'exploitation**.

Par définition:

- Une vache de 600 kg produisant 3 000 litres de lait par an = 1,45 UGBTA;
- Un veau de boucherie 0,60 UGBTA;
- Une truie = 0,21 UGBTA;
- Un poulet de chair = 0,011 UGBTA;
- Une poule pondeuse d'œuf de consommation = 0,014 UGBTA.







Comme pour la SAU moyenne, le nombre moyen d'UGBTA par exploitation est en forte hausse sur les territoires entre 1988 et 2010. Les exploitations d'élevage sont moins nombreuses mais plus grandes, tout comme celles qui font de la polyculture. L'élevage n'a jamais été une activité importante à Noisseville depuis 1988. Il n'y a plus aucun cheptel sur la commune en 2010.

L'orientation technico-économique de l'activité agricole de Noisseville est la production de céréales et d'oléoprotéagineux. Il s'agit de la production dominante du terroir, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

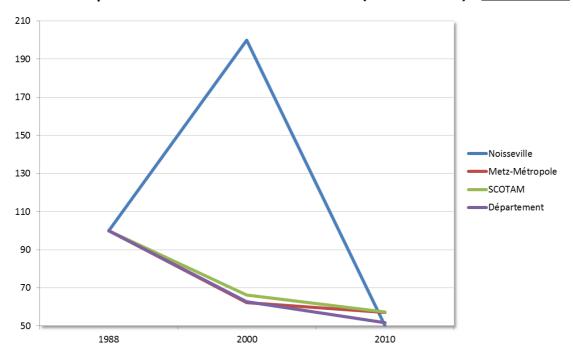
D. Les Unités de Travail Annuel

L'Unité de travail annuel est une mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les

Travail en UTA	1988	2000	2010	1988 - 2010	
Noisseville	2	4	1	-50%	-1
Metz-Métropole	568	354	325	-43%	-243
SCOTAM	1 411	934	811	-43%	-600
Département	10 031	6 291	5 201	-48%	-4 830

entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Evolution comparée du nombre d'UTA entre 1988 et 2010 (base 100 en 1988) - Données AGRESTE



L'emploi agricole est en forte baisse sur tous les territoires de comparaison avec la disparition de plus de 40% des UTA entre 1988 et 2010. Cette statistique démontre bien que la mécanisation accrue de l'activité engendre des besoins moindres en main d'œuvre.

Au niveau de la Région Lorraine, le travail familial reste prépondérant bien que les apports extérieurs (salariés et prestations) progresse. Le travail des conjoints, en particulier des femmes d'exploitants évolue vers un statut reconnu de chef d'exploitation.





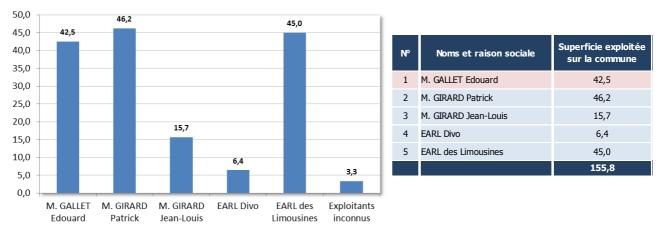
E. La concertation agricole

En Novembre 2014, une réunion de concertation agricole a été tenue en mairie avec les agriculteurs qui exploitent des terres à Noisseville. Les agriculteurs ont été associés à la démarche PLU pour assurer une bonne prise en compte des intérêts de l'activité agricole dans le document d'urbanisme. Il existe une exploitation agricole dont le siège se situe à Noisseville. C'est la seule exploitation qui possède des bâtiments à Noisseville. L'exploitation de M. GALLET dont l'activité est la culture de grandes céréales est régie par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de la Moselle. Son exploitation n'est pas concernée par un périmètre d'éloignement en l'absence d'élevage. Il aura des projets de nouveaux bâtiments dans la continuité de l'existant d'ici dix années.

Au total, ce sont environ 159 hectares (voir cartes) qui sont exploitées à Noisseville sur les 260 hectares du ban communal. Il existe 3 hectares dont les exploitants n'ont pas pu être identifiés lors de la réunion.

N°	Prénoms et noms	Statut	Siège d'exploitation	Bâtiment(s) sur la commune	Type activités	Projets de constructions sur la commune	RSD / ICPE	Absence 06.11.2014
1	M. GALLET Edouard	Individuel	Noisseville	Oui	Grandes cultures de céréales	Oui	RSD	
2	Mme. DIVO Geneviève M. DIVO Jean-Marie	EARL Divo	Montoy-Flanville	Non	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches allaitantes	Non	RSD	
3	M. NORBERT Nicolas	EARL Limousines	Refonfey	Non	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches limousines (viande)	Non	ICPE	
4	M. GIRARD Patrick	Individuel	Nouilly	Non	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches allaitantes	Non	RSD	
5	M. GIRARD Jean-Louis	Individuel	Nouilly	Non	Grandes cultures de céréales Elevage de vaches allaitantes	Non	RSD	Oui

Superficies exploitées par exploitation agricole sur la commune de Noisseville

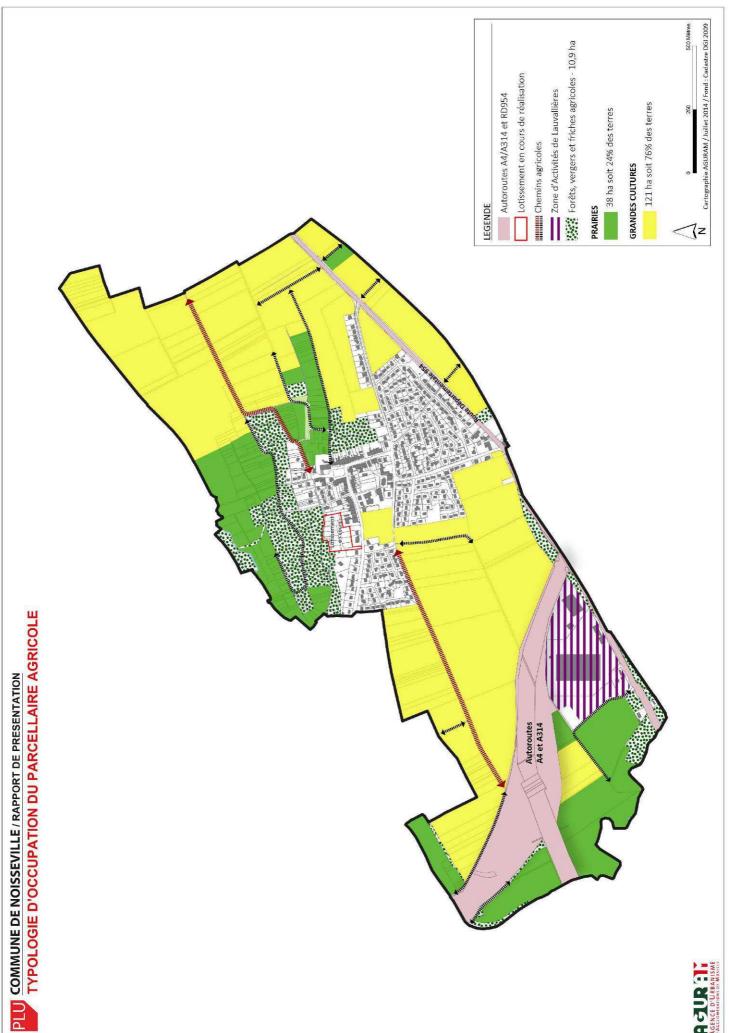


Les chemins agricoles assurent un bon maillage des terres exploitées. Certains qui apparaissent encore sur la cadastre n'existent plus aujourd'hui. Les prairies représentent en 2014, environ 38 ha soit 24% des terres exploitées contre 121 ha de grandes cultures. Les boisements couvrent 10,9 ha du ban communal.

La moyenne d'âge des exploitants de 51 ans est plutôt élevée. Seul M. GALLET dont le siège se trouve à Noissevile est un jeune agriculteur (28 ans). Tous les autres exploitants sont cinquantenaires avec des âges compris entre 53 et 58 ans. Seul M. GIRARD Jean-Louis (56 ans) possède un repreneur connu, son fils de 25 ans. Les autres exploitants n'ont pas encore de repreneurs connus.













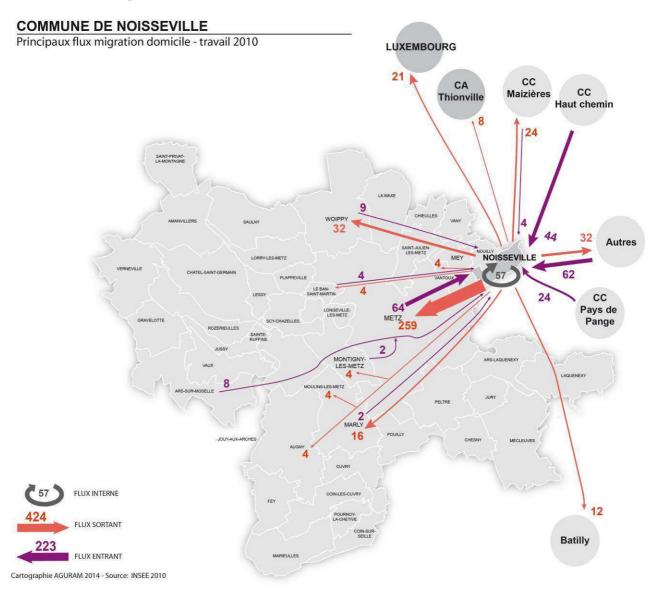
1.7 LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE

A. Les déplacements domicile-travail et domicile-étude

Le niveau d'équipement des ménages de Noisseville en véhicules particuliers est important puisque 33,2% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 62,6% en ont deux ou plus. **Seul 4,1% des ménages ne disposent pas d'un véhicule particulier contre 22% dans Metz-Métropole et 16% en Moselle.**

Le recensement **INSEE 2010** permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune. Ils comprennent des flux :

- internes à la commune ;
- sortants vers d'autres communes ;
- entrants depuis d'autres communes.



En 2010, 424 des 481 actifs qui résident à Noisseville travaillent sur une autre commune. Ils se déplacent pour rejoindre leurs lieux d'emplois. Cela signifie que seulement 12% de la population vit et travaille sur la commune. La majorité des actifs se rend à Metz (67%) mais il existe aussi des flux vers Woippy, Marly, la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et le Luxembourg.





La population active de Noisseville est très mobile avec une majorité de déplacements relativement courts puisque les 61% des actifs qui travaillent à Metz sont à 10 kilomètres de leurs lieux de travail respectifs. En France, 50% des actifs résident à moins de 8 kilomètres de leurs lieux d'emplois, l'autre moitié à plus.

Flux sortants en 2010 - Actifs de la commune de Noisseville						
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%		
	Metz	259				
	Woippy	32				
	Marly	16				
Metz-Métropole	Le Ban Saint-Martin	4	327	77%		
rietz rietropole	Augny	4	327	77 70		
	Montigny-lès-Metz	4				
	Moulins-lès-Metz	4				
	Vantoux	4				
CA Thionville Porte de France	Thionville	4	8	2%		
CA THIOHVINE PORCE GC Truffee	Basse-Ham	4	o e			
Luxembourg		21		5%		
Batilly		12		3%		
	Ennery	8		6%		
CC Maizières-les-Metz	Semécourt	8	24			
CC Maizieres-ies-metz	Trémery	4	24	6%		
	Fèves	4				
CC Pays Boulageois	Boulay-Moselle	4		1%		
CC Pays de Briey	Briey	4		1%		
CC Val Saint-Pierre	Jury	4		1%		
CC de l'Arc Mosellan	Kédange-sur-Canner	4		1%		
CC du Pays Naborien	Saint-Avold	4		1%		
CC de l'Albe et des Lacs	Sarralbe	4		1%		
CC du Toulois	Toul	4		1%		
CC du Massif de Haye	Velaine-en-Haye	4		1%		
		424		100%		

* Les 57 actifs qui résident et travaillent à Noisseville n'apparaissent pas ci-contre.

Ce sont 77% des actifs qui résident à Noisseville qui travaillent sur une des 43 autres commune de Metz-Métropole. Le rôle de véritable poumon économique de la ville centre de l'agglomération est illustré ici avec 67% des actifs de Noisseville qui y travaillent. Les zones technopôles et Actipôle de Metz notamment, concentre un nombre très important d'emplois. Leur situation à l'Est de l'agglomération les rendent très facilement accessible depuis Noisseville.

Par ailleurs, 6% des actifs résidants à Noisseville travaillent sur la Communauté de Communes de Mazières-lès-Metz. Les flux restants concernent de nombreux territoires dont le Luxembourg pour 21 actifs.



Vue aérienne sur le technopôle de Metz





En 2010, 40% des actifs entrants sur la commune de Noisseville résident sur l'une des 43 autres commune de Metz-Métropole. Il faut ajouter à ce nombre, les 57 actifs qui vivent et travaillent à Noisseville qui représentent un flux interne (et non un flux entrant).

Les autres actifs de Metz-Métropole qui viennent à Noisseville quotidiennement arrivent de Metz (64), Woippy (9), Ars-sur-Moselle (8), Le Ban Saint-Martin (4), Marly (2) et Montigny-lès-Metz (2). Il existe notamment 44 actifs qui viennent de la Communauté de Communes du Haut-Chemin, 24 qui viennent de l'intercommunalité du Pays de Pange et 11 qui proviennent de l'intercommunalité du Pays du Boulageois.

Flux Entrants en 2010 - Actifs de la commune de Noisseville						
Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%		
	Metz	64				
	Woippy	9				
Metz-Métropole	Ars-sur-Moselle	8	89	40%		
rictz rictiopole	Le Ban Saint-Martin	4	OS	10 70		
	Marly	2				
	Montigny-lès-Metz	2				
	Failly	16				
	Glatigny	4				
CC du Haut-Chemin	Les Etangs	8	44	20%		
	Sainte-Barbe	4				
	Vry	12				
CC Mazières-lès-Metz	Argancy	4	8	4%		
CC Plazieres les Pietz	Maizières-les-Metz	4	o o	770		
CC du Bouzonvillois	Heining-lès-Bouzonville	4	8	4%		
CC du Bouzonvillois	Rémelfang	4	0			
	Condé-Northen	7	4.4	5%		
CC du Pays Boulageois	Eblange	4	11			
CC du Pays de Pange	Courcelles-Chaussy	8	24	11%		
cc du rays de range	Retonfey	16	24	1170		
CA de Sarreguemines	Grundviller	4		2%		
CA du Val de Fensch	Hayange	3		1%		
CC de Faulquemont	Boucheporn	4		2%		
CC de l'Agglomération Longwy	Haucourt-Moulaine	4		2%		
CC du Pays de l'Orne	Jouaville	4		2%		
CC du Pays Orne Moselle	Amnéville	7		3%		
CC du Sillon Mosellan	Talange	8		4%		
CU du Grand Nancy	Vandoeuvre-lès-Nancy	1		0%		
Pagny-sur-Moselle		4		2%		
		223		100%		

* Les 57 actifs qui résident et travaillent à Noisseville n'apparaissent pas ci-contre.

En 2010, ce sont 88% des actifs résidants à Noisseville qui se déplacent quotidiennement pour se rendre au travail, en majorité vers la ville de Metz et le territoire de l'Agglomération de Metz-Métropole. Les flux entrants, très élévés avec 223 actifs montrent qu'il existe de nombreux emplois sur la commune. Cependant, le transfert programmé en 2015 du centre logistique Lidl et de ses 120 employés portera un coup à l'emploi communal en libérant plus de 8 hectares sur la zone d'activités de Lauvallières.





En 2010, 222 élèves résident sur la commune de Noisseville.

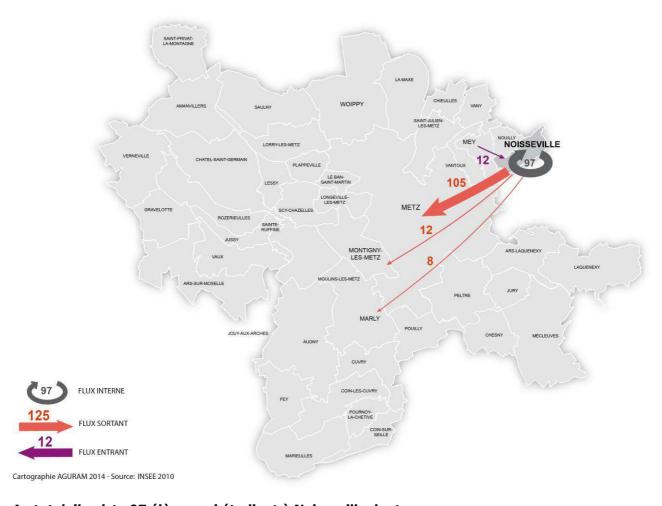
Elèves résidants à Noisseville	Elèves à Noisseville	Elèves à Metz	Elèves autres communes	Total
Nombre	97	105	20	222
Pourcentage	44%	47%	9%	100%

Ils se répartissent ainsi :

- 89 élèves en école maternelle et primaire à Noisseville ;
- 105 élèves à Metz, essentiemmement des collégiens et lycéens ;
- 20 èlèves à Marly et Montigny-lès-Metz.

COMMUNE DE NOISSEVILLE

Principaux flux migration domicile - Etude 2010



Au total, il existe 97 élèves qui étudient à Noisseville dont :

- 81 résidants dans la commune ;
- 12 provenant de Mey ;
- 4 provenant de Vantoux.

Ce sont 222 élèves scolarisés qui résident sur la commune de Noisseville. Il existe 97 élèves qui sont scolarisés sur la commune à l'école primaire et élémentaire. Les fluxs sortants concernent très majoritairement Metz qui accueille quotidiennement 105 élèves qui résident à Noisseville, principale au sein de ses collèges et lycées.





B. Mode de déplacements et accessibilité

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2010, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre des trajets domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de migrants utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

A Noisseville, comme dans pour la plupart des communes de l'Agglomération de Metz-Métropole, l'usage de la voiture est prédominant :

- 78 % des ménages résidant à Noisseville et travaillant à Noisseville utilisent la voiture pour réaliser des déplacements domicile-travail ;
- 93% des déplacements vers les autres communes de Metz-Métropole sont réalisés en voiture. Ce taux diminue à 92% pour les déplacements hors Metz-Métropole ;
- 3 % des déplacement sont réalisés via les transports en commun à l'intérieur de la commune de Noisseville. Très certainement pour rejoindre la zone d'activités de Lauvallières depuis le village ;
- 11 % des déplacements vers le territoire de Metz-Métropole sont réalisés en transports en commun, ce taux monte à 12% pour les déplacements en dehors du territoire de l'Agglomération grâce à la desserte départementale par le réseau TIM ;
- 26% des déplacements domicile-travail réalisés sur la commune de Noisseville se font à pied.







A gauche, un arrêt du réseau TIM et à droite, deux arrêts du réseau de Metz-Métropole

	Noisseville Flux internes	Autres Communes Metz-Métropole	Hors Metz-Métrpole
Voitures, poids lourds	78%	93%	92%
Marche à pied	11%	0%	0%
Transports collectifs	11%	6%	8%
Deux roues	0%	1%	0%
	100%	100%	100%

Il est visible ci-contre que la voiture et les poids lourds concernent la grande majorité des fluxs internes à Noisseville. Ce chiffre reste tout de même inférieur à celui observé sur le territoire de Metz-Métropole. Cela signifie qu'à Noisseville, ce sont moins du quart des déplacemements qui sont réalisés à pied ou en transports collectifs.

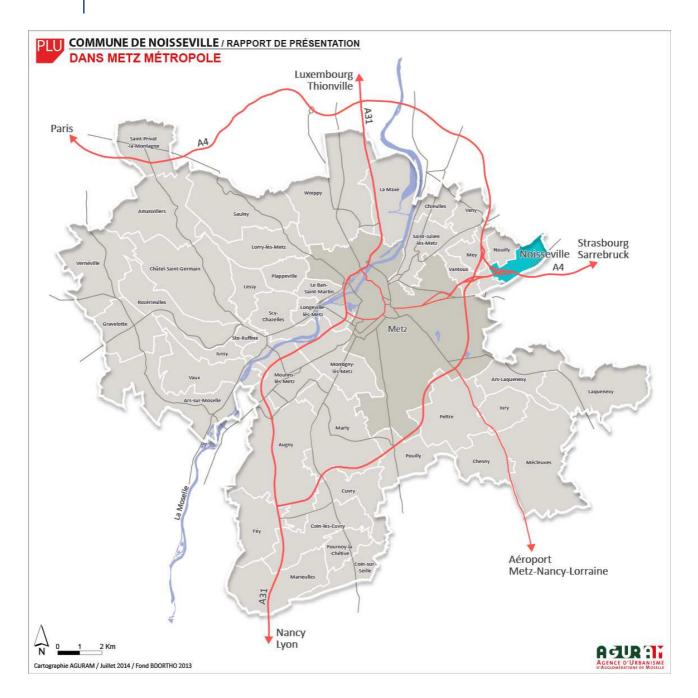
La commune de Noisseville est desservie par deux routes départementales :

- la RD 954 qui relie de Metz à Boulay (8 000 véhicules/jour dont 8% de Poids-Lourds)
- la RD 69 qui arrive depuis Nouilly pour rejoindre la RD954 (750 véhicules/jour dont 3% de PL).

Les autoroutes A4 et A314 traversent Noisseville mais n'engendre aucun échange avec la commune. Il n'existe pas de possibilité de rentrer sur ces réseaux en l'absence d'échangeurs.







C. Accidentologie

Au cours des cinq dernières années, quatre accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Noisseville causants six victimes dans des véhicules légers : un blessé léger, quatre hospitalisés et un tué.

Trois accidents corporels dont le mortel en 2013, sur les quatre recensés ont eu lieu sur l'autoroute A4/A314 et non sur des voiries

	ACCII	DENTS	VICTIMES		
Années	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	
2009	1		1		
2010	1	\rightarrow	1	\rightarrow	
2011	0	7	0	7	
2012	1	7	2	7	
2013	1	\rightarrow	2	\rightarrow	

propres à la commune. Cela signifie qu'il y a tout de même eu un blessé sur une voirie desservant la commune.











Une ambiance très routière sur la RD954 (Metz – Boulay, 8000 véhicules par jour)

D. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose dans son article 45 : « La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe ».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Ce délai a été allongé à trois ans pour les commerces, six ans pour les écoles et jusqu'à neuf ans pour les transports. Selon l'INSEE, ce sont près de dix millions de Français qui seraient concernés par le handicap en France, dont 1,8 millions d'actifs. Alors que moins de six écoles primaires sur dix sont aux normes, tout comme seulement 42% des lignes de bus, des efforts sont encore à faire.

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètres de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons, en posant des bandes podotactiles...





E. Stationnement

En 2010, 33% des ménages de Noisseville disposent d'au moins une voiture et 63% des ménages disposent de deux véhicules ou plus. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixés dans le cadre du PDU.

A cet effet, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en 2006 dispose concernant le stationnement dans les cœurs de villages de l'agglomération:

 « l'embellissement des villages doit s'accompagner de l'organisation du stationnement dans les centres bourgs. Ces objectifs doivent être définis dans le PADD des PLU au cas par cas pour chacune des communes en fonction de leur projet pour leur centre ».



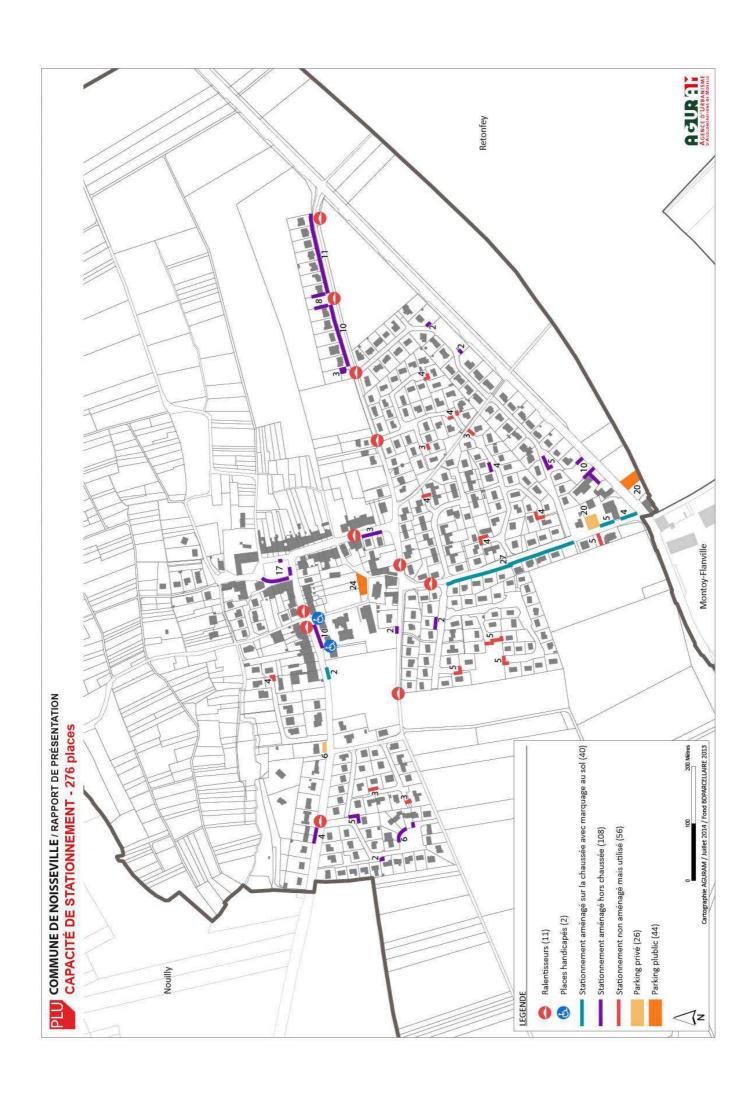
Parking communal aux abords de l'Eglise et de la salle F.Breck

Le PDU propose également des règles pour favoriser l'usage du vélo en cas de création de logements :

- Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à usage d'habitation: Pour tout habitat collectif concernant plus de 3 logements, devront être prévus un garage à vélos couvert, fermé et sécurisé, d'accès aisé et d'une surface de 1 mètre carré par logement. Dans l'impossibilité physique de réaliser ce garage, un espace commun devra être réservé à cet usage. Aucun garage à vélos ne pourra avoir une surface si possible inférieure à 3 m².
- Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à usage autre que d'habitation: Pour toutes opérations destinées à recevoir un large public et en particulier pour les constructions de bureaux, de commerces, d'enseignement, d'équipement de santé, sportifs et culturels, d'une surface atteignant 2000m² de surface de plancher, il est exigé la réalisation d'une aire de stationnement pour vélos de 25 m² permettant d'abriter et de ranger facilement une dizaine de vélos par tranche même incomplète de 2500 m² de surface de plancher.

L'enjeu stationnement est important à Noisseville car il existe plusieurs commerces de proximité et des équipements. Les difficultés de stationnement au quotidien semblent très limitées car la municipalité a engagé une véritable politique en faveur du stationnement. Il existe au total 276 places de stationnements sur la commune :

- 108 places aménagées en dehors des voiries ;
- 40 places aménagées sur les voiries via un marquage au sol;
- 44 places sur des parkings publics (place de l'Eglise et au niveau du cimetière intercommunal);
- 26 places privées (en face de la pharmacie et au niveau du cabinet de prothèses dentaires);
- 56 places non aménagées mais utilisées (principalement dans des impasses de lotissements).















Stationnement privé au niveau du principal pôle commercial communal en bordure de la RD954

Le petit pôle commercial qui existe en bordure de la RD954 au niveau de la station essence Elan propose une dizaine de places de stationnement aménagées. Cette capacité semble suffisante dans la mesure où ces commerces génèrent un trafic de passage à l'exception notable du bar où la clientèle est susceptible de s'attarder. Le parking du cimetière intercommunal, situé juste en face de ce pôle, de l'autre côté de la RD954, peut servir d'appoint en l'absence de places au droit des commerces.





Stationnement aménagé hors chaussée dans le lotissement de la rue des Fleurs

Les premiers lotissements réalisés sur la commune tels que « Les Chaulmes », « Rue du Prayon », « Le Mas aux Lièvres » et « les Pinots Mêlés » ne comprennent pas de places de stationnement aménagées. Quelques lotissements plus récents comportent pour leur part quelques places aménagées en dehors des chaussées. C'est le cas dans les lotissements suivants : « les Gros Noyers » et « le Clos Saint-Vincent ». Avant dernier lotissement réalisé sur la commune, celui de la rue de Fleurs est le seul à proposer une capacité de stationnement satisfaisante. Le dernier lotissement, en cours de finalisation dans l'impasse des Coquelicots ne propose pas de place de stationnement.



Les nombreuses places de stationnement non aménagées mais utilisées qui apparaissent sur la carte se situent dans les lotissements qui ne proposent pas de place, au niveau des impasses. Ce stationnement peut devenir gênant notamment pour les véhicules de collectes des ordures ménagères qui doivent faire demitour. Dans ces lotissements, une réflexion pourrait être portée sur les possibilités de créer du stationnement par marquage au sol sur la chaussée.



5 places privées non aménagées pour ce commerce



Stationnement hors chaussée, rue principale



Stationnement sur la chaussée, rue de l'Amitié



Deux places devant le monument

Il existe pas moins de 11 ralentisseurs qui ont pour but de réduire les vitesses à l'intérieur des tissus urbains. Ils remplissent bien ce rôle. On peut noter une absence d'aménagement à l'entrée de la commune au niveau de la rue de l'Amitié.

Deux places de stationnement pour les handicapés existent à Noisseville : la première devant la mairie et la seconde devant la Poste. L'absence de place de ce type sur le parking de la place de l'Eglise est notable. De la même manière, l'absence de stationnement au niveau du Monument du Souvenir Français peut poser des problèmes de sécurité pour les curieux et les usagers de la RD954.

L'offre de stationnement à Noisseville est globalement satisfaisante. Il est tout de même possible d'apporter certaines améliorations via des emplacements réservés.



Stationnement devant la mairie et la Poste





F. Transport en commun

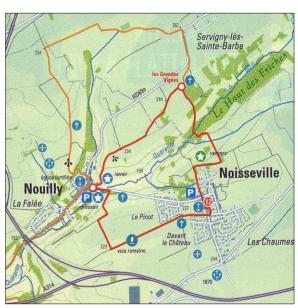
La commune de Noisseville est desservie par la ligne PROXIS numéro 109 du reseau de transport urbain de Metz-Métropole. Le service de transport PROXIS fonctionne du lundi au samedi de 5h00-5h30 à 20h00-20h30 avec un bus toutes les 60 minutes. Le dimanche et les jours fériés, de 8h00 à 18h30-19h00, un bus toutes les 90 minutes sur réservation. Grâce à cette desserte, il est possible de rejoindre le pôle d'échanges multimodal situé derrière la gare de Metz en environ 30 minutes.

Une mobilité durable est possible pour les Noissevillois qui ne disposent pas de véhicules. L'amplitude horaire de la desserte est adaptée aux horaires de travail. Une desserte TIM est également assurée par le Conseil Général via sa ligne n°4. Trois des cinq arrêts de bus communaux sont desservis par environ 5 bus journaliers dans chaque sens de circulation. Peu nombreux sont les habitants de lotissements qui se situent à plus de 300 mètres d'un arrêt de bus. Il s'agit de la distance au-delà laquelle on estime qu'un piéton renonce à prendre les transports en commun.

G. Sentier de randonnée

Un sentier de randonnée traverse le ban communal de Noisseville. Il s'agit du sentier « le vallon de Quarante ». Son départ se trouve au niveau de la place de l'Eglise bien qu'un départ depuis le centre du village voisine de Nouilly soit également possible. D'une longueur de 5 kilomètres, ce sentier comprend un dénivelé de 100 mètres pour environ 1 heure 30 de marche. Il est possible de parcourir ce sentier à pied, à vélo ou en cheval.

Cette balade permet d'emprunter l'ancienne voie Romaine sur une partie qui correspond aujourd'hui à un chemin agricole, de voir des vergers typiques de la Lorraine composés de Mirabelliers et de s'arrêter devant les principales composantes du patrimoine local. Un parcours plus long (tracé orange) est également possible.



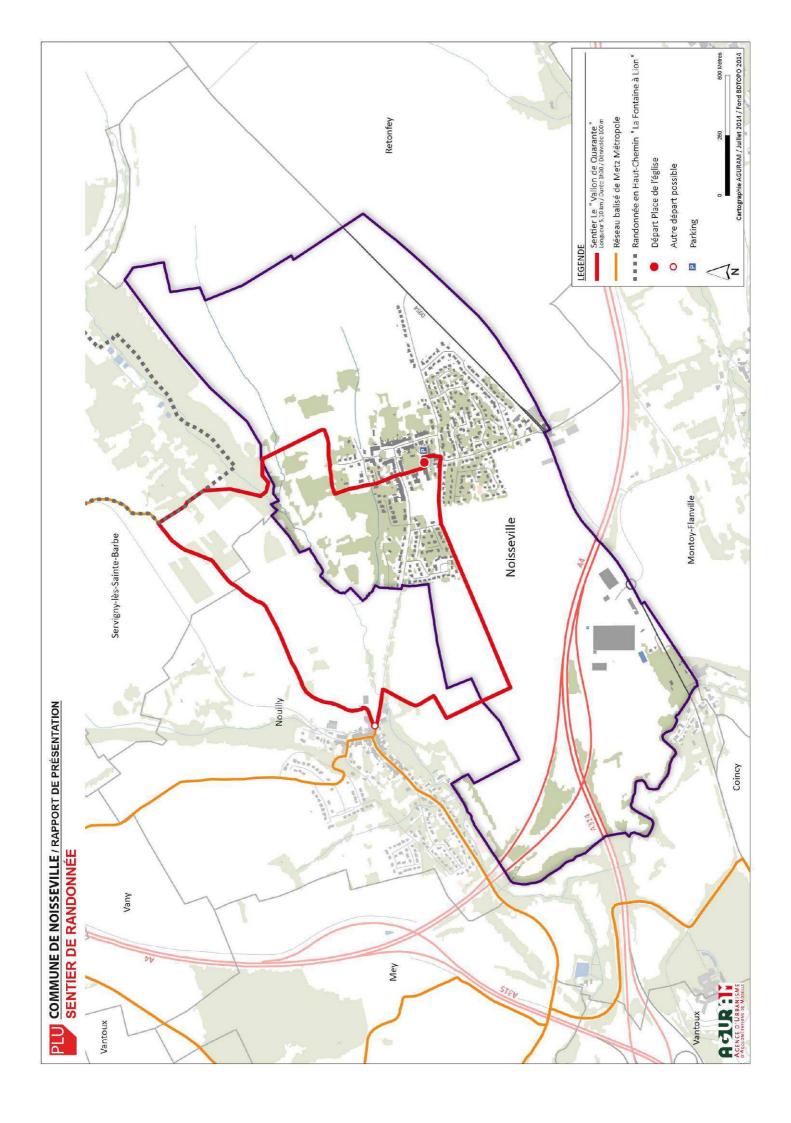
Le détail du parcours dans le guide de Metz-

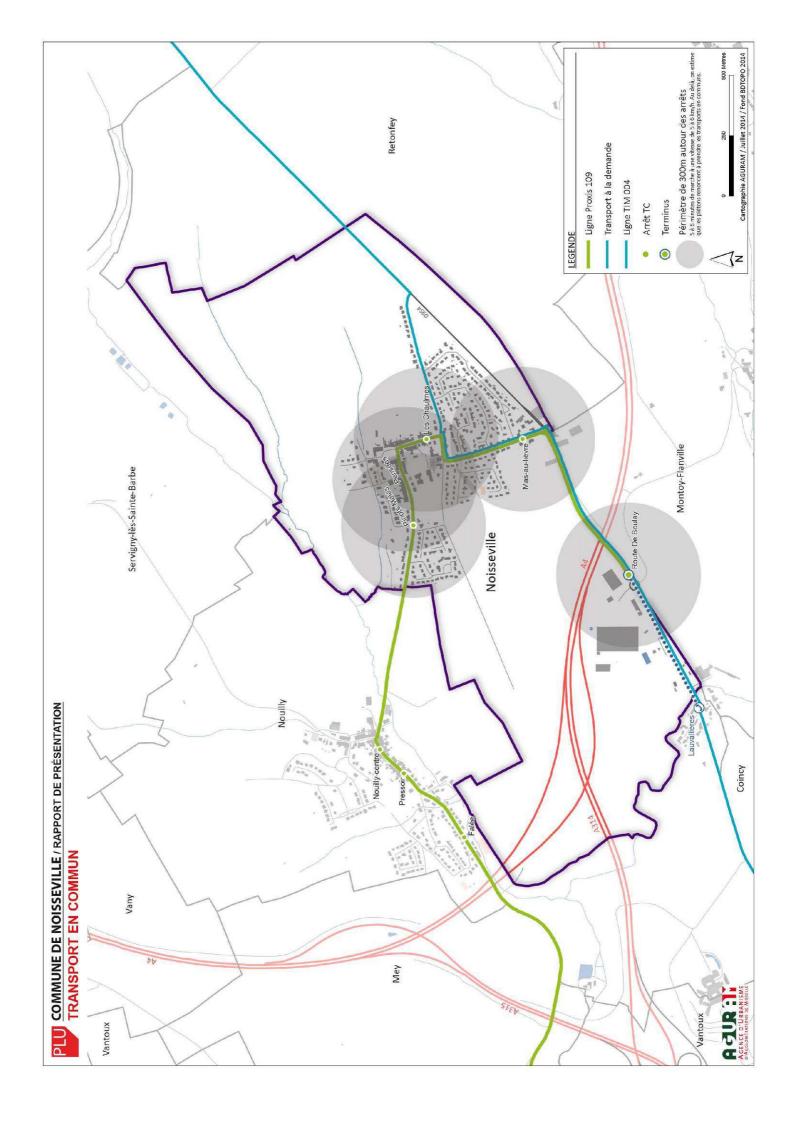




Sur le cheminement du sentier de randonnée du Vallon de Quarante

Une protection de ce cheminement doux au titre du Code de l'Urbanisme sera possible dans le Plan Local d'Urbanisme.

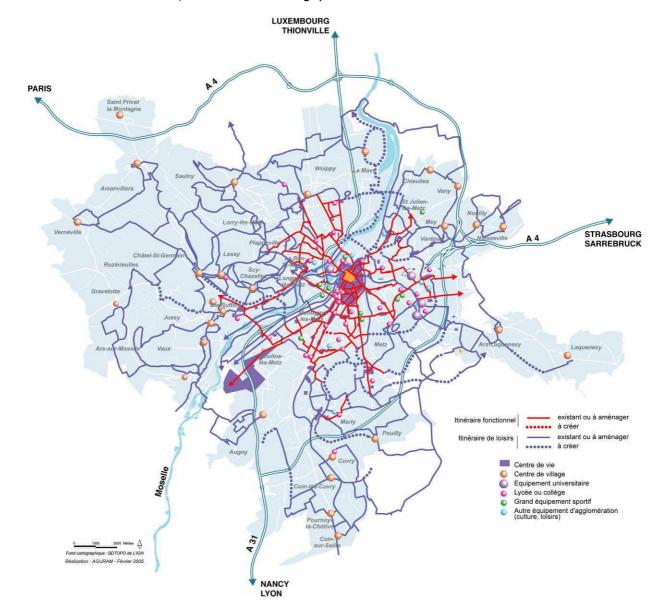






H. Le PDU de Metz-Métropole

Le Schéma Directeur Piéton: l'enquête ménage de 1992 a montré l'importance des déplacements réalisés par les piétons, 30% des déplacements étaient assurés par la marche à pied tous motifs confondus. Quelque soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements, elle est le principal mode de transport pour les déplacements domicile-école, ceux liés aux commerces de proximité ou aux loisirs. Les résultats de l'enquête ménage montrent également que la marche à pied est un mode de déplacement utilisé sur de courtes distances. L'enquête ménage utilisait un découpage sectoriel fin permettant l'analyse des déplacements entre les différents secteurs. De manière générale pour chacun des secteurs, les déplacements à pied sont constitués à 90% de déplacements internes au secteur. Des relations inter-secteurs existent, mais elles concernent principalement des liaisons entre le centre ville et des quartiers périphériques : les Iles, Nouvelle Ville, Bellecroix, Sablon.... Quelques liaisons périphériques existent tout de même : Nouvelle Ville-Sablon, Nouvelle Ville-Montigny centre...

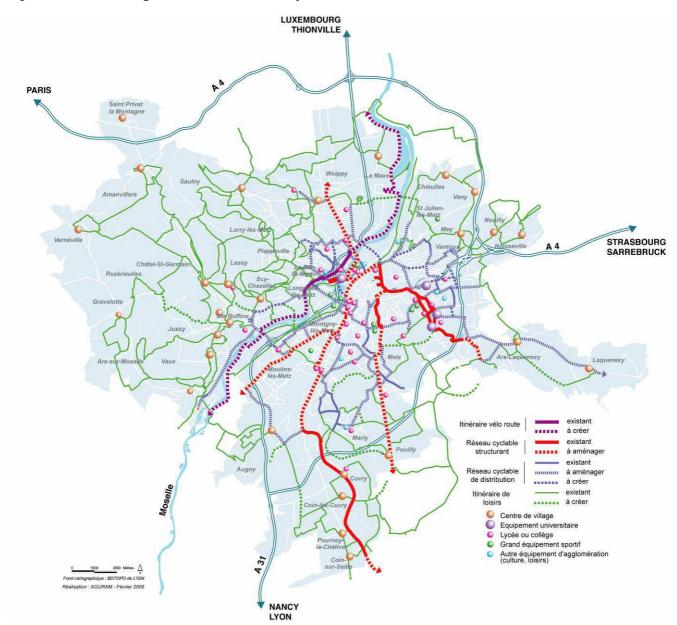


Sur le schéma ci-dessus, la commune de Noisseville est concernée par un intinéraire de loisirs existant ou à aménager. Il existe effectivement des trottoirs sur une partie de la RD954 pour desservir le petit pôle de commerces de proximité.





Le Schéma Directeur Vélo: Le schéma directeur vélo a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole adopté en 2006. La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord-Sud qui constitue l'armature du réseau. Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau et d'assurer une continuité ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables. Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.



La commune de Noisseville est concernée par un itinéraire de loisirs existant. Celui-ci ne fait pas l'objet d'aménagements spécifiques. Il n'y a aucune piste cyclable matérialisée sur la commune.

Au niveau du Schéma Directeur Piéton, la commune de Noisseville est concernée par un intinéraire de loisirs existant ou à aménager. La situation est identique pour le Schéma Directeur Vélo avec un iténaire existant qui ne fait pas l'objet d'aménagements spécifiques.





1.8 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

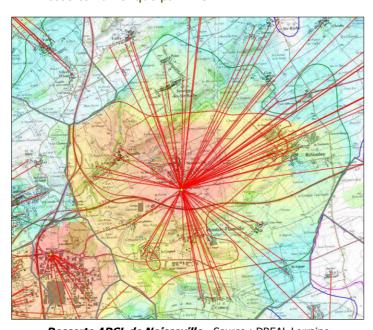
L'Article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme (version en vigueur au 27 Mars 2014) stipule que : « Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ».



En 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s (débit minimal pour une offre triple-play, porté à 8 Mbit/s en cas de télévision en haute définition).

Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent à elle et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

A. Desserte numérique par ADSL



Desserte ADSL de Noisseville – Source : DREAL Lorraine

Noisseville se trouve à 10 kilomètres de Metz, cœur de la communauté d'Agglomération bien qu'il n'existe pas de continuité urbaine. Un local technique sécurisé NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) se trouve à l'entrée de la commune, au niveau du lieu-dit de l'Amitié. La commune dispose d'une excellente desserte ADSL en raison de cette proximité immédiate du NRA 72.



La desserte ADSL est satisfaisante à Noisseville en raison de la présence d'un poste NRA sur la commune. Rappelons que cette technologie est soumise à une contrainte technique d'atténuation des signaux selon l'éloigement des foyers par rapport au NRA. Le débit ADSL disponible est de l'ordre de 10 à 15 Mbit/s pour tous les habitants de la commune ainsi que sur la zone d'activités de Lauvallières.





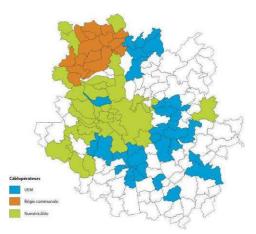
Les habitants de Noisseville sont éligibles à une offre triple-play (internet, téléphonie, télévision) comprenant la télévision en haute définition. La commune n'est pas concernée par le projet lancé en 2012 par la Communauté d'Agglomération baptisé « haut débit pour tous ». Son objectif est la résorption des dernières « zones blanches » y compris les secteurs éligibles à une offre inférieure à 2 Mbit/s.

B. Desserte numérique par le câble

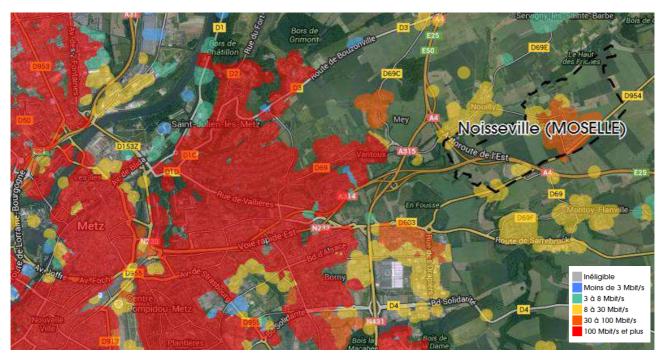
La commune de Noisseville dispose d'une desserte numérique cablée par via l'opérateur UEM. Cet opérateur garantit un débit minimal de 30 Mbit/s à ses clients. Cela permet la réception simultanée de chaînes en HD tout en surfant sur internet.

Les habitants de Noisseville disposent d'une bonne desserte numérique au regard de la diversité des offres proposées sur le ban communal.

Les valeurs communiquées ci-dessous par l'Observatoire du Très Haut Débit en France sont à prendre comme valeurs indicatives. Elles montrent l'excellente desserte des tissus urbains de Noisseville. Les zones les moins bien desservies sont la zone d'activités de Lauvallières et la partie Nordouest de la commune.



Communes desservies par le câble Source : SCOTAM



Desserte numérique de Noisseville au sein de l'Agglomération Messine – Source : Observatoire France Très Haut Débit

C. Une couverture très haut débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s.



Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses voire denses. Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Noisseville (déploiement par Orange) sur le long terme.

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif. Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33% par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit. Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique. A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV...) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles...).

D. Haut débit mobile

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour la commune de Noisseville. Elle ne présente pas de carence en termes de couverture puisque l'on dénombre la présence de 4 opérateurs : Orange, Bouygues, SFR et Free Mobile (données ARCEP, atlas départemental de 2009 réactualisé en 2012).

La disponibilité d'une couverture en services mobile **Très Haut Débit de 4ème génération nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts** qui accueillent actuellement les antennes 3G. A la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales. Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locale basée sur ces technologies est quasi-nul. A ce jour, la couverture 4G de la commune de Noisseville est assurée par les quatre opérateurs Français: Bouygues **Telecom, Orange et Free (information obtenue sur les sites des opérateurs mobiles).**



Localisation des antennes relais

La couverture 3G/4G sur la commune de Noisseville est permise notamment par la présence de deux antennes relais sur un support situées à environ 2 kilomètres au Sud à Montoy-Flanville :

 Station avec deux antennes relais (Bouygues Telecom et Orange) sur un pylone autostable de 37,5 mètres de hauteur. Située à l'adresse suivante : Les Côtes Pesse, les Charpignes RD69 – 57645 Montoy-Flanville.

Noisseville dispose d'un Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) entrée de commune au lieu-dit « *l'Amitié* ». Il permet de garantir à l'intégralité de la population une très bonne desserte ADSL de 10 à 15 Mbit/s. Une offre câblée existe également via l'UEM (30 Mbit/s). Pour l'avenir, Noisseville disposera de la fibre optique par le biais de Orange et SFR. La desserte mobile de la commune est bonne avec une couverture 3G et 4G satisfaisante.



2. LE CONTEXTE URBAIN

2.1 L'HISTOIRE DE NOISSEVILLE

A. Eléments d'histoire ancienne

L'urbanisation est ancienne sur le territoire puisqu'une **voie romaine passe au Sud du village**. La romanisation était généralement plus marquée le long des routes. Il s'agit ici de la *Divo Durimedio Matricorum* qui reliait *Divodurum* (Metz) à *Mogontiacum* (Mayence). Les établissements gallo-romains sont caractérisés par des substructions en maçonnerie et des tuiles à rebords. Ces fermes ou villas rustiques donnaient généralement naissance aux villages.

Au cours de l'histoire, le nom du village a évolué maintes fois, Noacivilla (1160), Noassiville (1277), Nouwesville (1300), Nouvesville (1367), Nouvesseville (1404), Noesvilla (1514), Noiseuville (1762), Noizeville (1779) et enfin de manière contemporaine Noisseville. La commune correspond à un ancien domaine épiscopal dans le pays Messin (Haut-Chemin), siège d'un archiprêtre. La commune appartenait initialement à l'évêque de Metz. Au Moyen Age, le ban de la commune était divisé en trois :

- Le Ban Saint-Vincent : l'Abbaye Saint-Vincent de Metz posséda jusqu'au 17^{ème} siècle les droits domaniaux et les droits de basse justice sur son ban.
- Le Ban Saint-Arnould: Il appartenait à l'abbaye du même nom jusqu'au 14ème siècle. En 1400, l'évêque de Metz concéda ses droits de haute justice à un bourgeois de Metz, Théobald BATAILLE, puis vers 1430 à Jean DE VRY. En 1404, certains droits furent engagés comme rançon de guerre à la ville de Metz et acquis par la famille CROWELET du Paraige de Pont-Saillis.
- Le Ban de l'Hopital: propriété de la Léproserie ST-LADRE, il fût rattaché à l'Hôpital ST-NICOLAS de METZ en 1280. En 1398, ces biens furent vendus à deux bourgeois de METZ, Jean FAULQUENEL et Gérardin CHEVALLOT.

A partir de 1600, plusieurs familles se succédèrent à la tête de la seigneurie, les FLAVIGNY, les LEBRACONNIER vers 1680, les LEGOULLON vers 1691... Il existe des maisons des $16^{\text{ème}}$, $17^{\text{ème}}$ et $18^{\text{ème}}$ siècles dans le vieux village. L'Eglise Romane dédiée à Saint-Etienne construite à la fin du $11^{\text{ème}}$ siècle a été restaurée en 1848. Son clocher a été remplacé en 1870.





Quelques clichés anciens du village - Source : noisseville.fr

B. La bataille de Noisseville (31 Août 1870)

La commune est connue pour **la bataille qui s'y déroula du 31 Août au 1**^{er} **Septembre 1870**. Elle opposa l'Empire Français sous le commandement de François Achille BAZAINE au Royaume de Prusse. Parties de Metz, les troupes de l'armée du Rhin du maréchal BAZAINE tentèrent de passer au travers de lignes Prussiennes commandées par le prince Frédéric CHARLES. Dans un premier temps, les Français semblaient pouvoir l'emporter, et parvinrent à conserver le terrain qu'ils avaient conquis pendant la journée.





Mais le 1^{er} septembre, ils furent repoussés jusqu'à Metz perdant 3 379 soldats et 145 officiers. Les Prussiens perdirent, eux, 2 850 soldats et 126 officiers. **La bataille se solda par une victoire Prussienne.**

C. Le monument du souvenir Français (04 et 05 octobre 1908)

Ce monument est implanté à l'entrée de la commune en venant de Metz. Depuis 1870, et notamment suite à la défaite lors de la bataille de Noisseville, la Moselle est annexée à l'Empire Germanique. Un Mosellan dénommé Jean-Pierre JEAN réfléchit à la célébration d'un office religieux et dépôt de fleurs dans chaque commune où sont tombés des soldats français pendant la guerre de 1870-1871. Il milite dans le même temps pour voir s'ériger un monument commémoratif en mémoire des batailles qui se sont déroulées autour de Metz.



En 1907, en accord avec les treize communes situées sur les champs de bataille de la rive droite de la Moselle, un monument est érigé sur la commune de Noisseville au lieu-dit « /'Amitié ». L'inauguration a lieu le 4 Octobre 1908 après de difficiles tractations avec le gouvernement Allemand de l'époque. Près de 120 000 français sont présents pour l'inauguration. Pour la première fois depuis 1870, le drapeau français flotte sur les terres Mosellanes. C'est ainsi l'une des premières fois que les Mosellans démontrent leur attachement à la France.







Le monument - Source : noisseville.fr

L'urbanisation du territoire est ancienne en raison des origines Romaines de la ville de Metz (Divodurum). Une voie romaine qui relie Metz à Mayence en Allemagne passe au Sud de Noisseville. Historiquement, la commune est connue pour sa bataille du 31 Août 1870 qui vit l'empire Français perdre contre la Prusse. Un monument en mémoire des batailles qui se sont tenues autour de Metz a été érigé à Noisseville en 1908.





2.2 LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Depuis ses origines anciennes, la commune de Noisseville a connu un très important développement urbain qui s'est déroulé en plusieurs phases successives.

A. Les entités urbaines

La carte ci-contre montre bien l'existence d'un cœur de bourg ancien et central comprenant de nombreuses constructions mitoyennes, en particulier au niveau de la rue principale. Quelques constructions anciennes existent également à l'intersection de la rue de l'Amitié avec la RD954. Originellement, il s'agissait de constructions isolées.

De très nombreux lotissements se sont successivement développés, effacant la forme urbaine compacte que possédait le village par le passé. Quelques opérations pavillonnaires d'opportunité se sont aussi greffées aux tissus urbains.



B. Les axes de développement



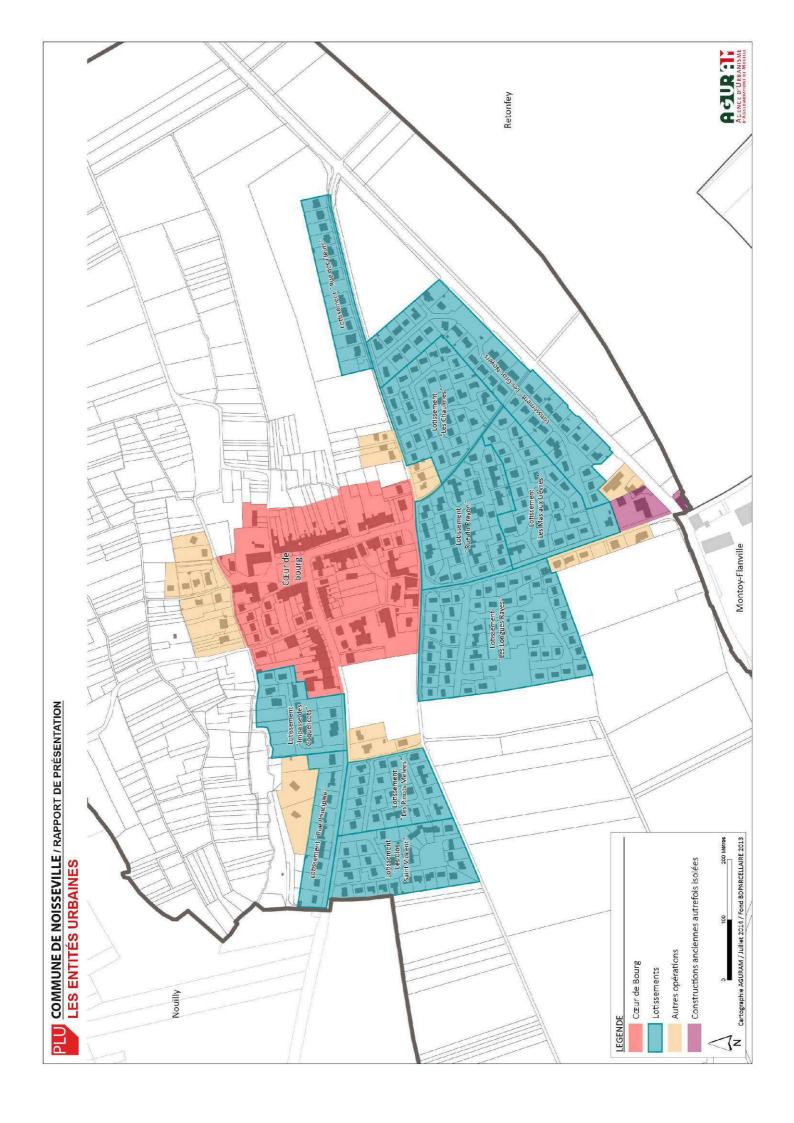
Les deux axes perdendiculaires originels

Le tracé du cœur de bourg ancien laisse supposer qu'à l'origine, il existait deux axes perpendiculaires :

- L'ancienne voie Romaine et son prolongement formé par l'ancien chemin de Surbatte (aujourd'hui Rue des Fleurs) d'Ouest en Est;
- L'annexe et la rue de l'Amitié, le chemin piéton qui mène à l'Eglise et la mairie ainsi que son prolongement formé par l'ancienne route de Servigny qui est actuellement un chemin d'exploitation du Sud vers le Nord.

Ces deux axes de développement anciens place l'Eglise Saint-Etienne de Noisseville au centre de la commune, à proximité immédiate de leur intersection. Fait plutôt rare, ce sont trois des quatres voies qui sont tombées en désuétude :

- L'ancienne voie Romaine est un chemin agricole en impasse qui vient butter sur l'Autoroute;
- Le chemin qui part vers le Sud depuis l'annexe de l'Amitié se termine aussi en impasse au niveau de l'Autoroute ;
- L'ancienne route de Servigny correspond à un chemin agricole, lui aussi en impasse. Il n'est plus possible de rejoindre Servigny-lès-Sainte-Barbe par cet endroit.



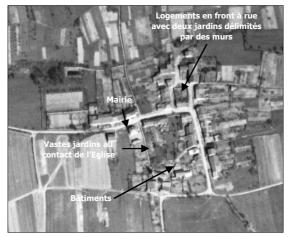




C. Situation avant 1951

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, Noisseville possède une forme ancienne liée à l'activité agricole qui est très bien préservée. Au Sud, les quelques constructions qui composent l'annexe de l'Amitié sont bien isolées.

La place qui se trouve aujourd'hui au niveau de l'endroit où la rue principale marque un angle droit pour partir en direction de la mairie n'existait pas. Il y avait deux constructions mitoyennes, implantées en front à rue. La photo aérienne permet de distinguer que





Vue aérienne du cœur de bourg en 1951

chacun des deux logements disposait d'un jardin individuel délimité par un mur en pierre au centre et sur les côtés. Au niveau de l'Eglise, il n'existait pas de place centrale, une construction se trouvait juste avant d'arriver sur l'Eglise. Les vastes jardins des constructions de la rue principale venaient quasiment au contact de l'édifice religieux.

En 1951, la forme urbaine ancienne et rurale de Noisseville était parfaitement conservée. Des destructions intervenues pendant la Seconde Guerre Mondiale expliquent très certainement la présence ponctuelle de parcelles vierges de construction dans le cœur de bourg. Le village s'articule uniquement entre la rue principale, la rue des pensées dans son prolongement et l'ancienne voie Romaine à cette époque.









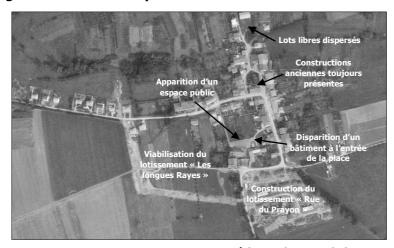
Quelques clichés très anciens de la commune - Source : noisseville.fr

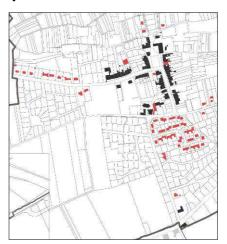




D. Situation en 1971

Les années 1960 et 1970 marquent un tournant urbain assez classique pour un village aux origines rurales situé à proximité immédiate d'une ville de l'importance de Metz.





Vue aérienne du cœur de bourg en 1971

Quelques constructions neuves apparaissent dans le prologement de la rue des Pensées. Il n'existe toujours pas de place communale au niveau de la rue principale, les deux constructions mitoyennes en front à rue sont toujours présentes. En revanche, une construction a été rasée dans la rue qui mène à l'Eglise et un espace public a été aménagé. Il a été réalisé en prenant sur les fonds de jardins des constructions de la rue principale. Ces même jardins ont été réaménagés et élagués, il y nettement moins d'arbres qu'en 1951.

La construction du lotissement de la « rue du Prayon » est en cours de finalisation, la majeure partie des logements étant sortis de terre. Ce lotissement est aménagé en impasse avec apparement, une volonté de conserver le chemin piéton ancien et bordé de marronniers qui le délimite sur sa frange Est.



Photomontage des vues aériennes de 1971 et 1999 montrant le bouclage non réalisé

A l'Ouest, la viabilisation du futur lotissement « *les Longues Rayes* » est en cours. Le tracé d'intention de la voirie laisse apparaître un bouclage du futur aménagement entre la rue Principale à l'endroit ou deux pavillions ont été bâtis et la rue de l'Amitié. Pourtant, il n'y a jamais eu de bouclage par la suite, la bande de terrain située sur le côté Ouest des deux pavillions est restée vierge de construction tout comme la vaste parcelle accolée au cœur de bourq.

Le développement urbain qui apparaît semble maîtrisé et surtout planifié. La création d'un espace public aux abords de l'église est certainement le fruit d'une réflexion ancienne. L'aménagement du lotissement de la rue du Prayon dans un

premier temps est cohérent au regard de sa proximité immédiate vis-à-vis du cœur de bourg. La volonté de créer des impasses de manière à préserver les maronniers et le cheminement piéton ancien est claire. Le bouclage qui semble recherché pour le lotissement en cours de viabilisation des Longues Rayes est cohérent. Seule ombre au tableau, les constructions pavillonnaires bâties de manière linéaire sur la RD69 en direction de la commune voisine de Nouilly. Il s'agit d'un étalement urbain qui fait perdre à la commune sa forme urbaine plutôt compacte.

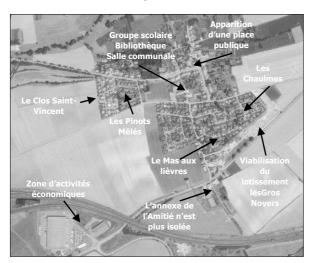
Malgré le développement d'une extension urbaine linéaire à l'Ouest le long de la RD69, les lotissements développés et en cours de développement en 1971 permettent à la commune de Noisseville de conserver une forme urbaine assez compacte.

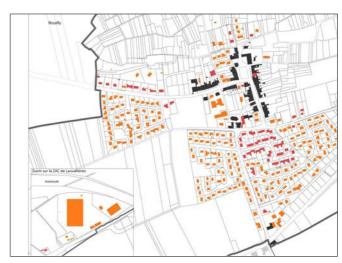




E. Situation en 1999

Entre 1971 et 1999, le développement urbain de Noisseville est particulièrement intense avec la création de nombreux lotissements pavillonnaires supplémentaires ainsi que d'une zone d'activités économiques, au Sud-ouest, au niveau de Lauvallières.





Vue aérienne de Noisseville en 1999

Au niveau de l'angle droit marqué par la rue Principale lorsqu'elle rencontre la rue des pensées, les deux constructions mitoyennes qui étaient implantées en front à rue ont été détruites. Une place communale a été créée à cet endroit. En cœur de bourg, une bibliothèque, un groupe scolaire et une salle communale ont été créés. Ils permettent d'affirmer la vocation d'équipements de l'îlot central de la commune. Dans le prolongement de la place créée précédemment devant l'église, le square du Souvenir Français est aménagé. Il borde le groupe scolaire, comprend des jeux pour les enfants et permet de rejoindre la mairie et la poste via une liaison douce.

Au Sud-ouest du village, de l'autre côté de l'autoroute A4 a été aménagée la zone d'activités de Lauvallières sur une superficie d'environ 11,5 hectares.

A l'Est, au Sud et à l'Ouest, les tissus urbains se sont considérablement développés avec la création des lotissements suivants :

- Les Pinots Melés 22 logements ;
- Le Clos Saint-Vincent 29 logements ;
- Les Longues Rayes 57 logements ;
- Le Mas aux Lièvres 29 logements ;
- Les Chaulmes 35 logements.

En 1999, la forme urbaine du village a énormément évolué et il devient très complexe de deviner sa forme originelle.

Les extensions à l'Ouest du cœur de bourg semble déconnectées de la commune en raison de la présence d'une vaste parcelle agricole enclavée entre les deux entités.



Vue aérienne sur le cœur de bourg et les extensions





F. Situation en 2014

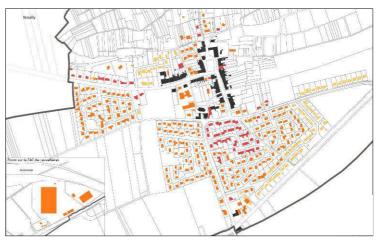
Sur la photo aérienne de 1999, une partie du lotissement des Gros Noyers était en cours de viabilisation. En 2014, ce lotissement est entièrement réalisé. Il comprend 41 logements au total. Cette opération s'est réalisée en « épaississement » de la forme urbaine du village dans la continuité des tissus urbains pavillonnaires plus anciens. La RD954 constitue une limite physique à la poursuite du développement urbain.







Constructions neuves dans l'impasse des Coquelicots



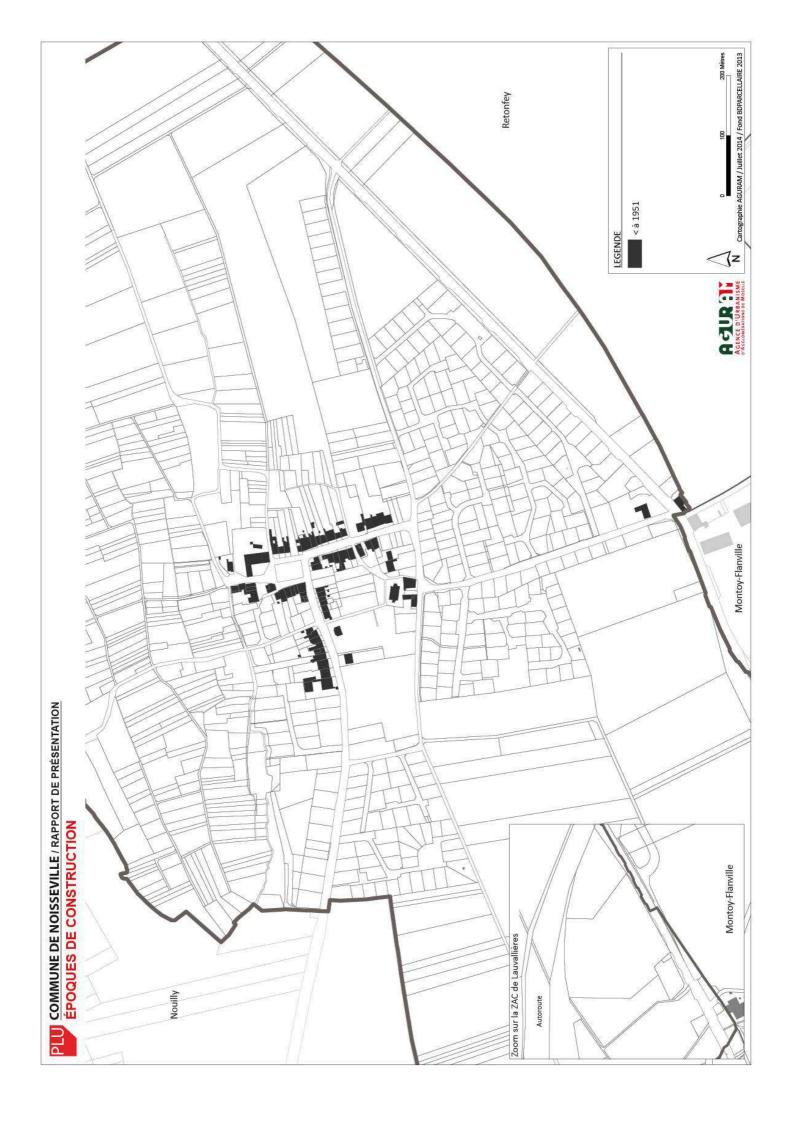
En jaune, les nouvelles constructions entre 1999 et 2014

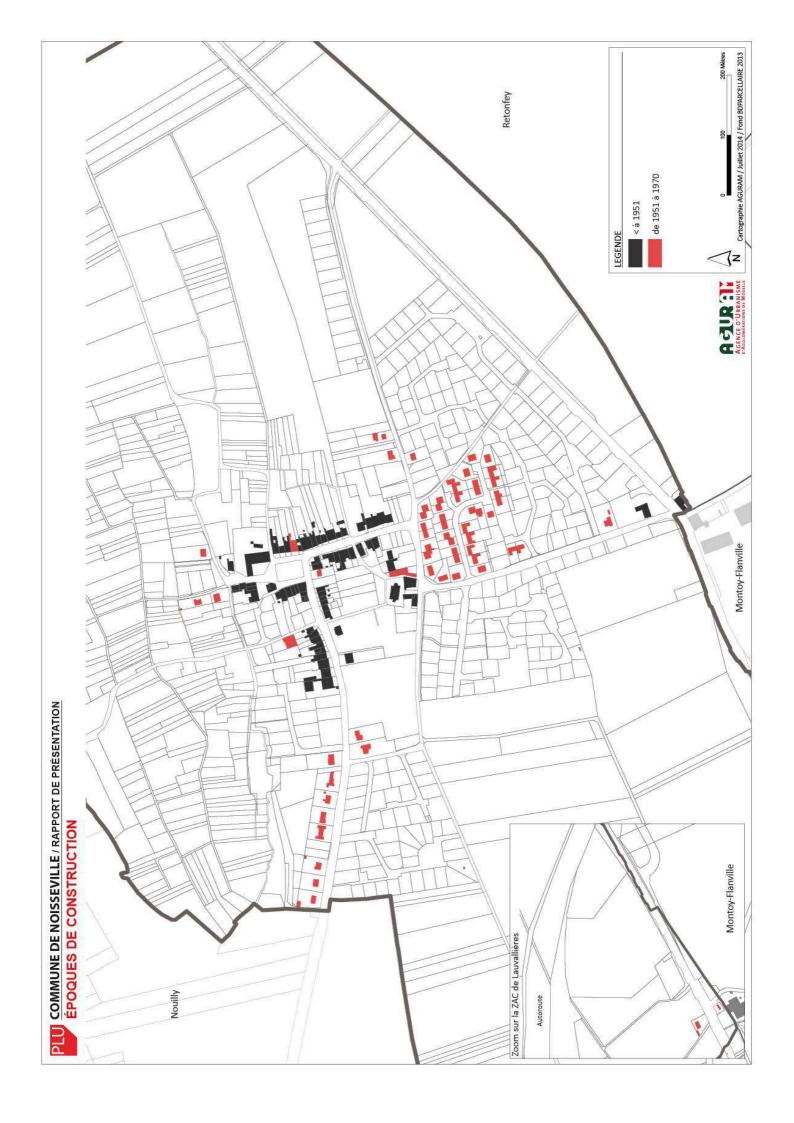
En revanche, l'opération de lotissement réalisée dans la rue des Fleurs constitue de l'étalement urbain le long d'une route. Cela étire considérablement la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) de la commune avec un impact fort sur les paysages de l'entrée de commune, visibles depuis la RD954.

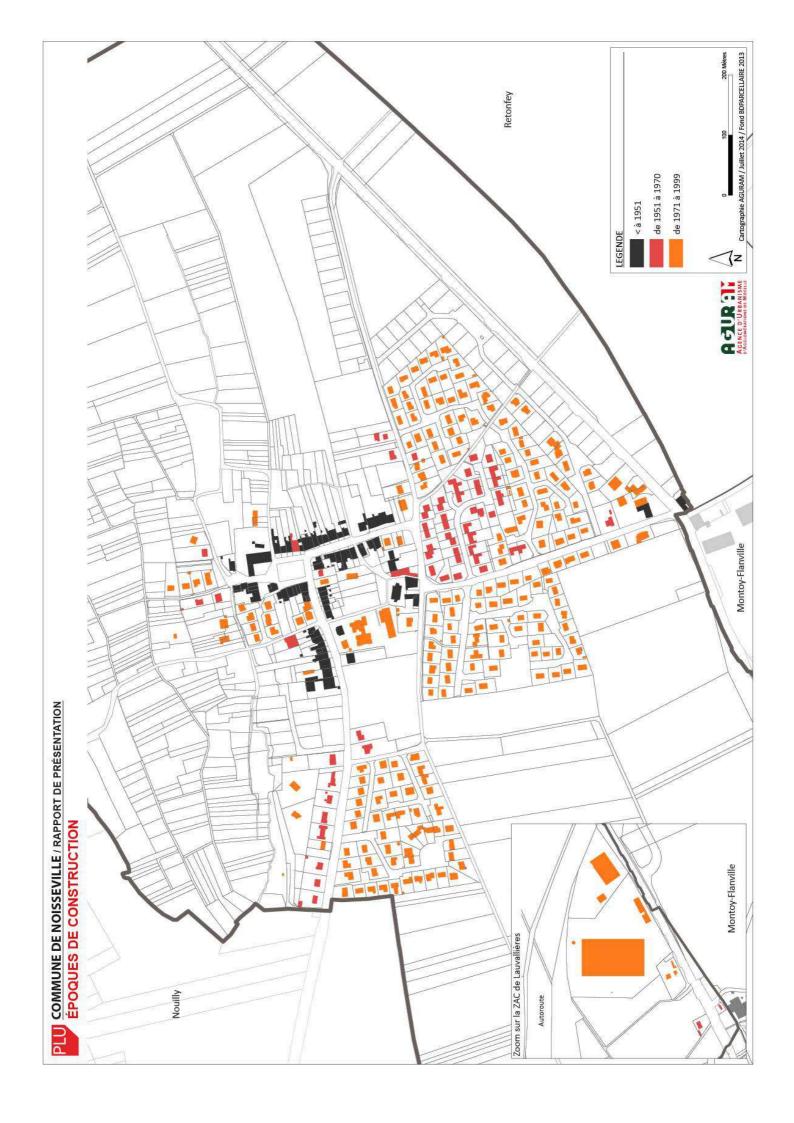


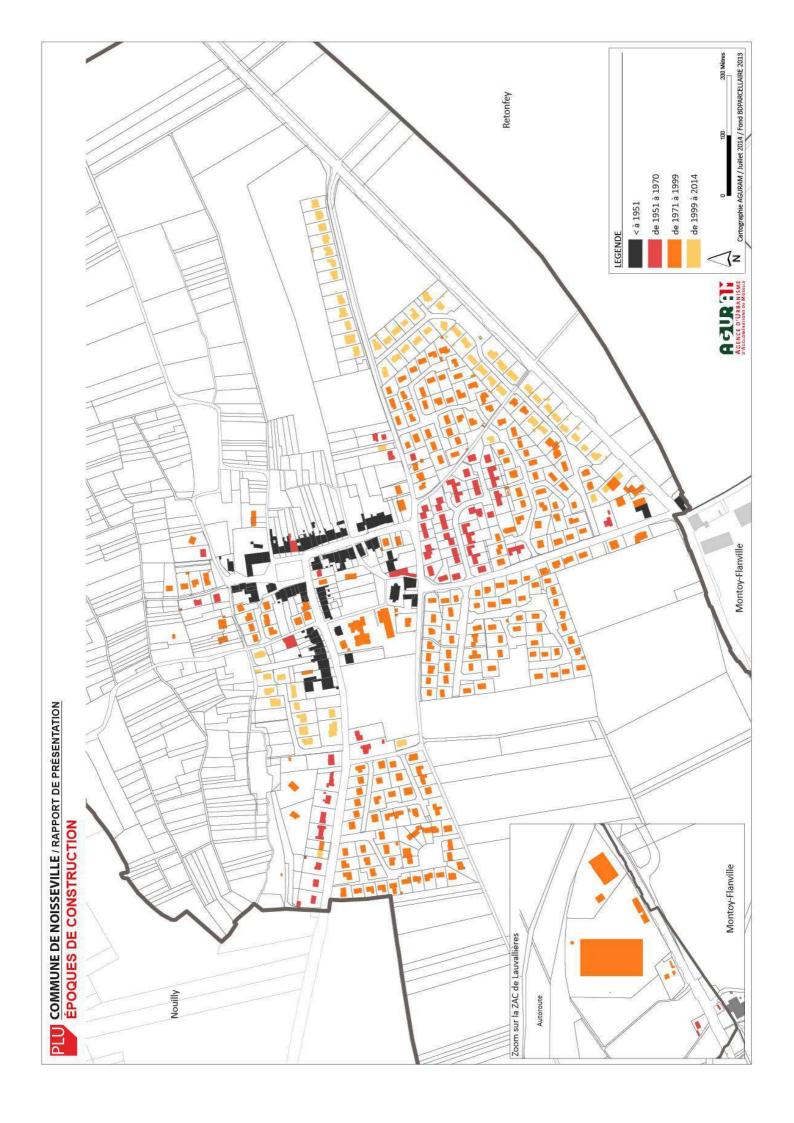
Les 12 maisons construites Rue de Fleurs

Le lotissement de l'impasse des Coquelicots, qui constitue l'opération la plus récente (des constructions sont toujours en cours) vient en épaississement des tissus urbains du cœur de bourg. En terme de forme urbaine, cette opération est par conséquent nettement plus qualitative que celle de la rue des Fleurs.











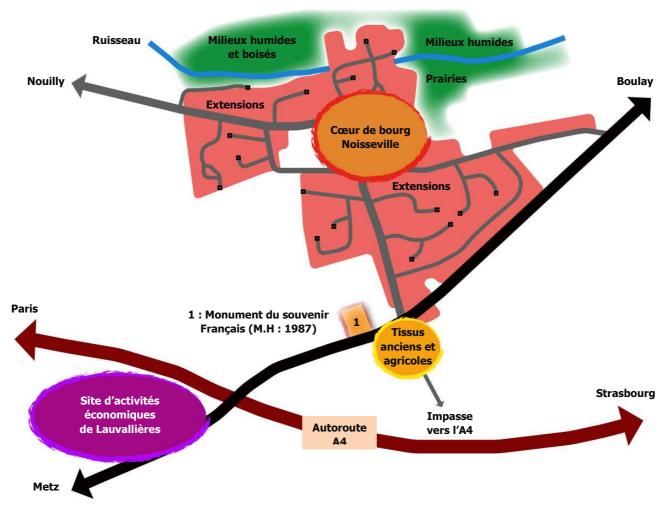


2.3 LA MORPHOLOGIE URBAINE

Les différents développements urbains successifs ont considérablement modifiés la forme urbaine originelle de la commune. Il existe plusieurs types d'opérations avec ses qualités et inconvénients.

A. Forme urbaine

A l'origine, le cœur de bourg se situait à l'intersection de deux axes de communications. Cela explique la présence d'une centralité bien marquée comprenant le clocher du village et la majorité des constructions anciennes, denses et mitoyennes. Au Nord, à l'Ouest et à l'Est, des extensions pavillonnaires se sont greffées à ces tissus anciens, le plus souvent via des aménagements en impasse qui ne facilitent pas le fonctionnement de la structure viaire. Au Nord, le développement urbain a été contraint et limité par la présence du ruisseau de Quarante et les milieux humides qui lui sont associés.



Au Sud, les tissus urbains sont contraints par la présence de la RD954 et du Monument du souvenir Français, classé MH. Seules quelques constructions anciennes autrefois isolées au lieu-dit « l'Amitié » se situent de l'autre côté de cet axe. Plus au Sud du lieu-dit, l'Autoroute A4 marque une rupture puisqu'elle est infranchissable, les rues et chemins se terminant en impasses.

Les présences d'une Route Départemenale très fréquentée et de l'Autoroute A4 ont débouché sur la création au Sud-ouest du ban communal, **d'une zone d'activités** au niveau du lieu-dit de « *Lauvallières* ». C'est à cet endroit que se trouvent la majorité des emplois proposés à Noisseville.

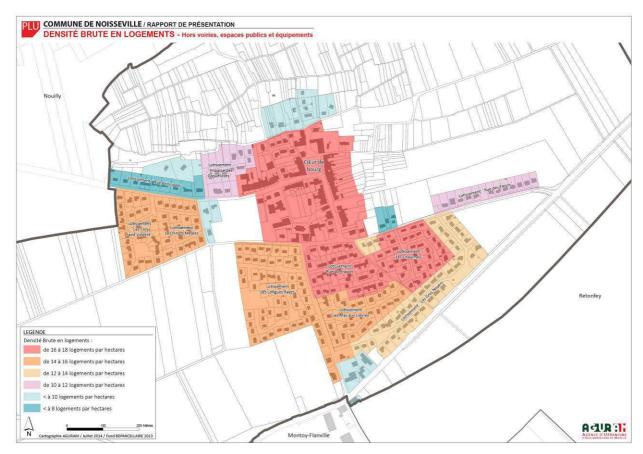




B. Densité brute

La densité brute en logements est calculée sur les entités urbaines qui ont été définies dans la partie sur le développement urbain. Ce calcul est réalisé hors voiries, espaces publics et équipements. Il permet de connaître la taille moyenne de parcelles dans les différentes entités urbaines.

Densité hors espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité brute
Cœur de bourg	55 991	5,60	101	18
Lotissement "Les Gros Noyers"	33 061	3,31	40	12
Lotissement "Rue du Prayon"	23 921	2,39	42	18
Lotissement "Le mas aux Lièvres"	22 314	2,23	30	13
Lotissement "Les Chaulmes"	21 109	2,11	34	16
Lotissement "Rue des Heurs"	10 370	1,04	12	12
Lotissement "Les longues rayes"	36 671	3,67	58	16
Lotissement "Pinot Melés"	15 753	1,58	22	14
Lotissement "Le Clos Saint-Vincent"	19 941	1,99	28	14
Lotissement "Impasse des Coquelicots"	12 502	1,25	15	12
Lotissement "Rue Principale"	11 709	1,17	10	9



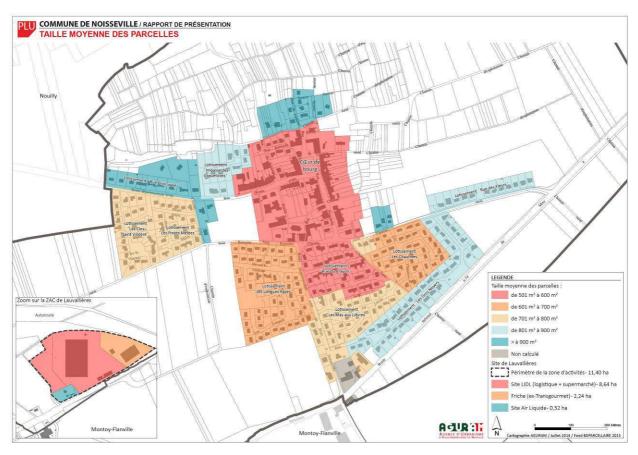
La carte des densités brutes en logements montre que le cœur de bourg ancien et ses deux premières extensions pavillonnaires sont denses (les Chaulmes et rue du Prayon en rouge). Les extensions suivantes apparaissent en orange, puis en jaune et enfin en rose. Cela démontre une dégradation continue des densités brutes des opérations. Généralement, plus elles sont récentes et moins elles sont denses.



C. Taille moyenne des parcelles

La taille moyenne des parcelles permet de juger de la densité réelle des opérations, puisque ce calcul ne comprend, ni voiries, ni équipements, ni espaces publics. Parfois, des espaces publics, où voiries surdimensionnées font chuter la densité d'une opération, alors que la taille moyenne des parcelles reste contenue.

Densité hors espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité brute	Taille moyenne parcelle m2
Cœur de bourg	55 991	5,60	101	18	554
Lotissement "Les Gros Noyers"	33 061	3,31	40	12	827
Lotissement "Rue du Prayon"	23 921	2,39	42	18	570
Lotissement "Le mas aux Lièvres"	22 314	2,23	30	13	744
Lotissement "Les Chaulmes"	21 109	2,11	34	16	621
Lotissement "Rue des Heurs"	10 370	1,04	12	12	864
Lotissement "Les longues rayes"	36 671	3,67	58	16	632
Lotissement "Pinot Melés"	15 753	1,58	22	14	716
Lotissement "Le Clos Saint-Vincent"	19 941	1,99	28	14	712
Lotissement "Impasse des Coquelicots"	12 502	1,25	15	12	833
Lotissement "Rue Principale"	11 709	1,17	10	9	1 171



Sans surprise, toutes les opérations récentes (impasse des Coquelicots, rue des Fleurs, lotissement des gros Noyers) proposent des parcelles d'une superficie plus élevée que la moyenne. L'étalement linéaire de la rue principale où les constructions du Nord du cœur de bourg présentent également un densité faible et une taille moyenne des parcelles très élevée.

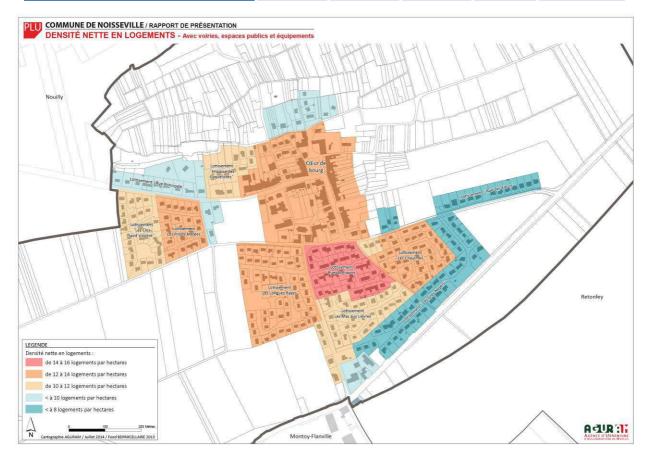




D. Densité nette

La densité nette en logements est calculée sur les entités urbaines qui ont été définies dans la partie sur le développement urbain. Elle comprend les voiries, les équipements et espaces publics. A titre d'information, la taille des espaces publics et voiries est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Densité avec espaces publics et voiries	m2	ha	logements	Densité nette	Taille espaces publics en ha
Cœur de bourg	82 983	8,30	101	12	2,70
Lotissement "Les Gros Noyers"	40 404	4,04	40	10	0,73
Lotissement "Rue du Prayon"	27 119	2,71	42	15	0,32
Lotissement "Le mas aux Lièvres"	26 014	2,60	30	12	0,37
Lotissement "Les Chaulmes"	26 006	2,60	34	13	0,49
Lotissement "Rue des Heurs"	14 831	1,48	12	8	0,45
Lotissement "Les longues rayes"	47 000	4,70	58	12	1,03
Lotissement "Pinot Melés"	17 977	1,80	22	12	0,22
Lotissement "Le Clos Saint-Vincent"	24 882	2,49	28	11	0,49
Lotissement "Impasse des Coquelicots"	14 520	1,45	15	10	0,20
Lotissement "Rue Principale"	13 848	1,38	10	7	0,21



La densité nette en logements du cœur de bourg n'est que 12 logements/ha en raison d'une très importante emprise correspondant à des équipements et espaces publics. Ainsi, l'espace le plus dense en logement du ban communal correspond au lotissement de la rue du Prayon. Une certaine homogénéité se dégage, elle permet de dire que plus on s'éloigne du cœur de bourg et plus la densité nette diminue.





E. Caractéristiques architecturales

Les lotissements pavillonnaires qui se sont développés à Noisseville entre les années 1950 et 1970 présentent sensiblement les même caractéristiques architecturales. Elles ne reprennent absolument pas celles des tissus urbains anciens.





Dans les premiers lotissements pavillonnaires réalisés à Noisseville

Rue du Prayon et dans le lotissement des Chaulmes, certaines constructions sont mitoyennes deux par deux. C'est la seule caractéristique qui peut rappeler le cœur de bourg. Mais les constructions du cœur de bourg sont quasiment toutes mitoyennes et pas seulement mitoyennes deux par deux. Dans ces premiers lotissements, les maisons sont implantées en retrait de la voirie et sont généralement délimitées de cette dernière par des murets où haies végétales. Contrairement au cœur de bourg ancien, l'espace public ne se compose pas à partir de l'espace privé mais par le biais des clôtures (murets, végétaux...). Les matériaux utilisés sont nettement plus nombreux que dans le cœur de bourg et les formes de toitures plus variées. La pente des toitures est plus importante que sur les constructions anciennes où elle est à peine visible. L'usage de la pierre et la réalisation d'éléments de modénatures en pierre disparaît complètement dans ces opérations récentes.







A droite maison récente, impasse des Coquelicots

De rares pavillons anciens présentent des formes archicturales qui constrastent de celles que l'on rencontre fréquement sur le ban communal. Le dernier lotissement, en cours de construction dans l'impasse des Coquelicots, ouvre la commune sur une importante diversité de formes et matériaux.

Un enjeu d'optimisation de l'usage du foncier existe à Noisseville. Généralement, plus les opérations à vocation d'habitat sont récentes, et plus leur densité brute est faible. La taille moyenne des parcelles bâties, en hausse, témoigne de cette problématique. Par ailleurs, la diversité des typologies de tissus urbains nécessitera des différences de zonage au PLU.



2.4 LES ESPACES PUBLICS

A. La place de l'église

La commune de Noisseville propose plusieurs espaces publics avec différentes vocations à ses habitants. La place de l'église, en plein cœur de l'îlot central de la commune est remarquable par son importante emprise et la diversité des équipements auxquels elle donne accès. Sur cette place, dès que l'on passe le parking, il existe une vaste esplanade piétonne qui donne accès aux écoles, à la salle polyvalente et à un espace de jeux pour enfants. En empruntant la liaison douce qui borde ces derniers, on débouche sur la mairie, la bibliothèque et le bureau de poste.

Cette forte densité d'équipements en plein cœur de bourg et à proximité de la place centrale constitue une qualité majeure de la commune.





Délimitation du parking, jeux pour enfants et liaison douce

B. La place rue des pensées et rue de la fontaine



Vue aérienne de la place

La partie basse de la place est enherbée. Elle ne faisait pas partie de l'emprise des constructions qui ont été détruites.

Cet espace public accueille à ses abords le un bâtiment communal de stockage et dépôt. Il serait propice à l'installation d'un commerce de proximité de type boulangerie, notamment en raison d'une bonne offre de stationnement et d'une voirie adaptée.



entourées d'un mur.







Vue sur la place et ses différents aménagements

Comme expliqué dans la partie sur le développement urbain, cette place est apparue entre 1971 et 1999 suite à la destruction de deux constructions anciennes et mitoyennes qui étaient

Il s'agit aujourd'hui d'une petite place fonctionnelle à proximité immédiate du cœur de bourg. Elle sert pour le stationnement des véhicules, pour jouer à la pétanque et s'installer autour d'une table. C'est un lieu de vie





C. Entre les lotissements rue du Prayon et les Chaulmes

Les lotissements de la rue du Prayon et des Chaulmes ont été réalisés en impasse au niveau routier tout en préservant un cheminement piéton ancien qui aujourd'hui les sépare. De petits cheminements ont été créés depuis les lotissements pour rejoindre cette transversale piétonne qui dirige vers le cœur de bourg et son pôle d'équipements.

C'est sur le cheminement de cette tranversale piétonne que deux petits triangles de terrains constituent des espaces publics.



Situation de la transversale piétonne



Les espaces publics et le cheminement piéton associé

Les aménagements sont très peu nombreux sur le tracé de 250 mètres de la transversale piétonne. Les deux petits espaces publics que l'on rencontre sur le chemin correspondent à des espaces enherbés. Il existe un banc et un jeu pour enfants. La dotation en équipements de ces espaces publics est très faible.

Pourtant, cette transversale piétonne joue un rôle majeure dans la vie communale car chaque impasse routière permet aux piétons de déboucher desssus. Il s'agit par conséquent d'un lieu de rencontre pour les habitants et d'un cheminement sécurisé, pour les écoliers notamment depuis le cœur de boug et son pôle d'équipements publics.

Une mise en valeur de ces deux petits espaces est possible, notamment par le simple apport de bancs et de jeux pour enfants supplémentaires. Cela augmenterait l'attractivité de ces espaces. Le revêtement de sol du chemin et de ses abords peut permettre la pratique de la pétanque.



D. Aux abords du terrain de tennis

En retrait du terrain de tennis, il existe un petit espace public sans vocation clairement définie. Il correspond à un vaste espace enherbé. Au contact des champs ouverts de grandes cultures, le côté très verdoyant de cet espace semble surprenant. Cela provient du fait qu'il s'agit d'un tampon entre le lotissement et les champs qui accumulent l'eau de pluie.





A gauche, l'espace sans vocation définie et à droite le tampon vis-à-vis de l'espace agricole

Cet espace public n'a pas de vocation hormis celle de jouer un rôle de tampon pour les eaux de pluies entre le lotissement et les champs ouverts. Le terrain de tennis situé en retrait offre cependant une fonction à cet espace au sens large.

E. La placette du lotissement des Gros Noyers

Cet espace public se trouve dans le lotissement « Les Gros Noyers ». De forme rectangulaire, il se compose d'une bande plantée d'arbres et d'un espace en terre qui manque d'entretien avec des bancs dans un état assez dégradé. S'il n'existe pas de problème de stationnement dans le secteur, l'utilité même de cet espace public est discutable. Il pourrait s'agir d'un secteur qui pourrait favoriser la densification de ce lotissement notamment par l'apport d'un bâtiment de petits logements collectifs.



Un espace public qui manque d'entretien

F. Place dans le lotissement du Clos Saint-Vincent



Cette place propose un petit jeu pour enfants et une poubelle. Il n'existe aucun banc. Quelques petits aménagements pourrait permettre d'améliorer cet espace public qui peut servir pour la pétanque où des jeux de ballons pour les enfants.

Au niveau viaire, les abords de la place permettent de stationner et de faire demi-tour dans l'impasse que constitue ce lotissement.

La commune propose des espaces publics assez nombreux et pour la plupart fonctionnels à ses habitants. Cependant, quelques améliorations pourraient être apportées à ces espaces de manière à ce qu'ils soient plus accueillants. L'espace public du lotissement des Gros Noyers, d'une utilité limitée pose la question d'un réaménagement ou d'un espace possible de densification d'un lotissement globalement peu dense.







2.5 LES ENTREES DE COMMUNE

Les portes et les itinéraires de traversée du territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image des villes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développement urbain. Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualité urbaine et paysagère, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

A. Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Equipement ont mis en place le Comité



Traversée de Noisseville (RD954)

National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « l'amendement Dupont » (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

L'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

B. Les entrées de commune à Noisseville

A Noisseville, les autoroutes A4 et A314 sont concernées par une bande inconstructible d'une largeur de 100 mètres de part et d'autres de leurs axes. La Route Départementale 954, bien que concernée par un trafic de 8000 véhicules par jour n'est pas classée à grande circulation. Elle n'est pas concernée par une bande inconstructible.

Il existe à Noisseville, un total de quatre entrées de commune :

- Une sur la RD69 en provenance de Nouilly à l'Ouest et en direction de la RD954 au niveau du lieu-dit de l'Amitié. Il s'agit dune entrée de commune secondaire au regard du trafic assez faible (750 véhicules/jour) sur la RD69.
- Trois sur la RD954 qui constituent les principales portes d'entrées sur Noisseville en raison du trafic très élevé de cette voie. La présence de panneaux publicitaires renseigne au premier regard de l'importance de cette traversée d'agglomération. Pourtant, elle ne permet pas de découvrir le cœur de bourg. Elles indiquent que l'on se trouve aux portes de l'agglomération Messine.

Les entrées de communes présentent un caractère naturel bien préservé notamment grâce à la présence de talus arboré le long de la RD 954. C'est ce caractère naturel qui doit être conservé au PLU. Un réaménagement de l'entrée Ouest de la RD954 serait bénéfique à la commune si du stationnement était créé pour le Monument du Souvenir Français.













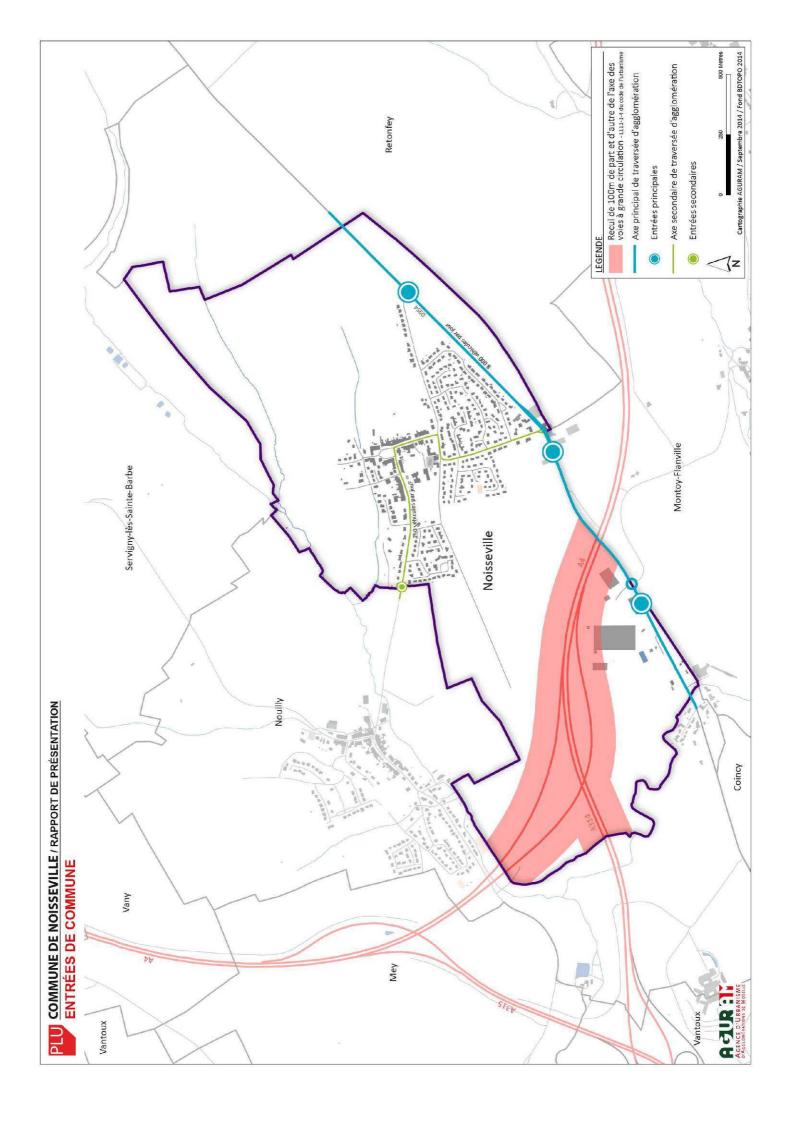








Entrées de commune et traversée d'agglomération sur la RD954 à Noisseville







2.6 L'ENVIRONNEMENT VEGETAL

La vue aérienne ci-contre montre que le village de Noisseville s'insère dans un véritable écrin de verdure. Cela contribue à la qualité du cadre de vie.

Le cœur de bourg est en contact avec un petit boisement alors que les lotissements pavillonnaires comprennent de très nombreux abres hauts de tiges. Certaines haies sont d'espèces indigènes de type thuyas. Il est préfèrable pour les sols de préconiser l'usage de haies d'essences locales.



Un environnement végétal de qualité

Au sein de la transversale piétonne entre les lotissements « Les Chaulmes » et « Rue du Prayon », il existe un total de 24 arbres remarquables répartis en deux entités de 5 et 19



Les 24 arbres remarquables

Ces 24 arbres (marronniers, frênes et hêtres), pourraient être protégés au titre de l'Article L123-1-5-III°2 du Code de l'Urbanisme si les élus le souhaitent. Il serait intéressant de garantir qu'un arbre abattu corresponde à un arbre replanté pour préserver la qualité des lieux.



Les 19 arbres au Nord de la liaison douce

Cette prescription, selon la volonté des élus pourrait être généralisée à l'ensemble des arbres marquants des espaces publics décrits précédemment.

Il existe dans la transversale piétonne qui sépare les lotissements de la rue du Prayon et des Chaulmes, des arbres anciens et remarquables. Ils sont au nombre de 24 répartis en deux implantations de 5 et 19 arbres. Un d'entre eux a été abattu et sa souche aménagée en fauteuil. Au regard du caractère ancien et remarquable de ces arbres, il serait intéressant de les protéger au titre du Code de l'Urbanisme pour garantir qu'un arbre abattu implique la nécessité d'en replanter un.



2.7 LE PATRIMOINE BATI

La commune de Noisseville posséde un patrimoine bâti très important lié à son histoire. Il existe un édifice classé au titre des Monuments Historiques (M.H) sur le ban communal. Un périmètre lié à un monument sur la commune voisine grève également le ban communal.

A. Monument du Souvenir Français

Ce monument de la guerre de 1870-1871 se trouve à l'entrée de Noisseville lorsque l'on arrive en provenance de Metz. Il a été inauguré le 4 Octobre 1908 pour rendre hommage aux soldats français tombés lors de la bataille perdue de Noisseville. Sa conséquence fût l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Empire Germanique.





Le monument du souvenir Français

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur **les monuments historiques** et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :



- « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public » ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » ;
- « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).

Le Monument du Souvenir Français de Noisseville est classé Monument Historique (MH) depuis le 30 Novembre 1987.

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. **Cette**

servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est à dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).



B. Eglise Romane Saint-Etienne

L'Eglise de Noisseville, d'origines Romane est très ancienne. Dédiée à Saint-Etienne, elle a été bâtie à la fin du 11^{ème} siècle puis restaurée en 1848. Son clocher a été remplacé en 1870.

Le nom de l'Eglise est lié à celui du premier martyr : « Fête de saint Étienne, premier martyr, vers l'an 34. Homme rempli de foi et d'Esprit Saint, premier des Sept que les





L'Eglise Saint-Etienne de Noisseville

Apôtres choisirent comme coopérateurs de leur ministère, il fut aussi le premier des disciples du Seigneur à verser son sang à Jérusalem, portant témoignage au Christ Jésus, qu'il affirma voir debout dans la gloire à la droite du Père et, pendant qu'on le lapidait, il priait pour ses persécuteurs ».

C. Oratoire de 1809

Cet oratoire se trouve le long de l'ancienne voie Romaine à proximité de son intersection avec la rue des pinots mêlés. Le socle du monument porte l'inscription suivante : « Cette croix a été posée à la gloire de Dieu et par les soins de Jean DELATTE et Catherine AUBUR, sa femme et ses 4 fils, François, Etienne, Jean et Michel, les DELATTE ».





L'Oratoire de 1809 le long de l'ancienne voie Romaine

D. Oratoire de 1822

Cet oratoire se situe dans la rue de la fontaine. Il porte l'inscription suivante : « Cette croix a été érigée pour la gloire de Dieu par les soins et la piété de Michel FLAMAN et de Marie BRECK, son épouse, propriétaires à Noisseville et bénie par M.DARAS, curé de cette paroisse. L'an 1822, le 28 Avril. Loué soit Jésus ».





L'oratoire de 1822



E. Ancien porche en pierre



L'ancien porche en pierre

Aux abords immédiats de l'Eglise Saint-Etienne, à l'intersection de la rue de l'Amitié et de la voie Romaine, se trouve un ancien porche d'entrée de ferme en pierre. Il permet d'accèder à une maison à fenêtres à meneaux qui était utilisée par les prêtres de l'évêché de Metz.

Ce porche ancien contribue à la qualité paysagère des abords de l'Eglise et mérite d'être préservé.

F. Cartouche mural de 1870

Toujours dans la rue de l'Amitié mais cette fois en sortie de commune, l'ancienne brasserie Saffroy comporte un cartouche mural de la Guerre de 1870-1871. Le cartouche, noir est gravé en Allemand. Un affichage communal en français précise son contenu juste en dessous : « Plaque commémorative stipulant à la mémoire des braves de la 2^{ème} Compagnie du 5^{ème} régiment des Grenadiers de Prusse Orientale, tombés en héros au champ d'honneur autour de la brasserie de Noisseville le 31 Août 1870. De la part de leur chef de compagnie ».





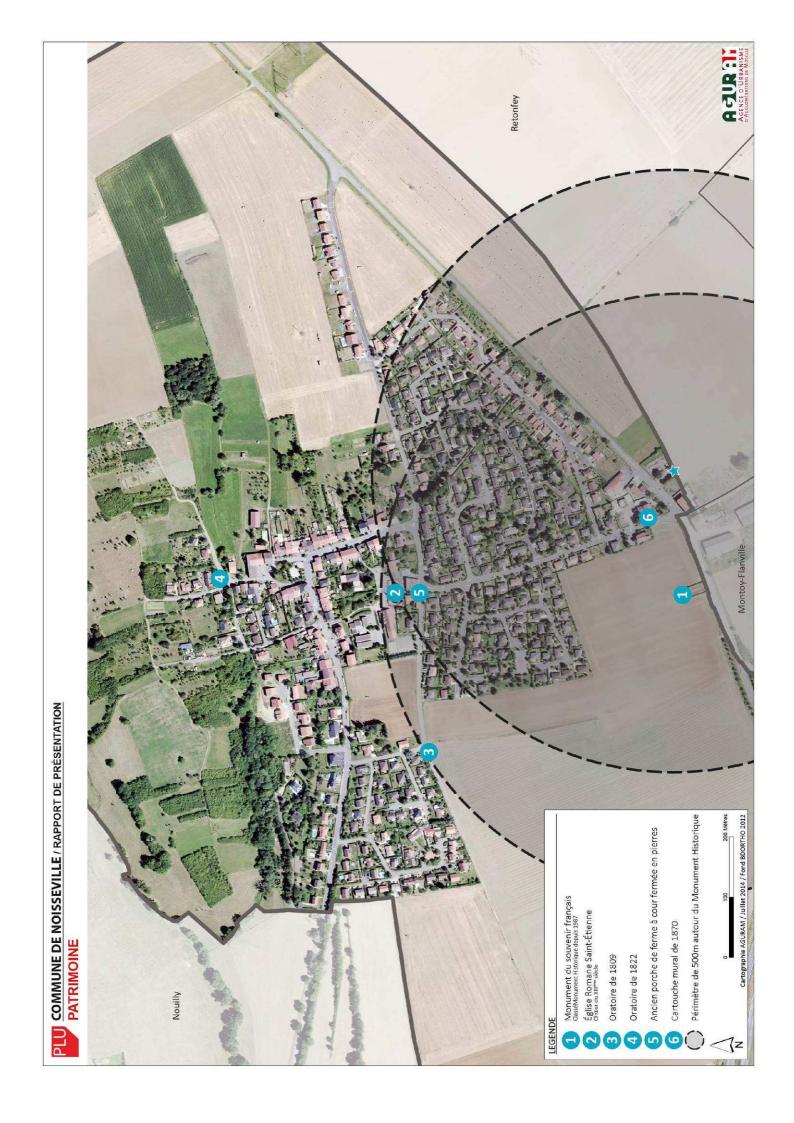
En noir au centre de la façade, le cartouche mural de 1870



Le cartouche et sa traduction

La commune de Noisseville possède un patrimoine bâti intéressant qui comprend notamment un monument historique bénéficiant d'un périmètre de protection de 500 mètres. Il s'agit du monument du Souvenir Français, érigé en 1808.

L'Eglise Saint-Etienne d'origine Romane, deux oratoires en pierres du début du 19^{ème} siècle, un ancien porche de ferme en pierre et un cartouche mural de la guerre de 1870 sur l'ancienne brasserie Saffroy constituent les autres édifices à valeur patrimoniale.







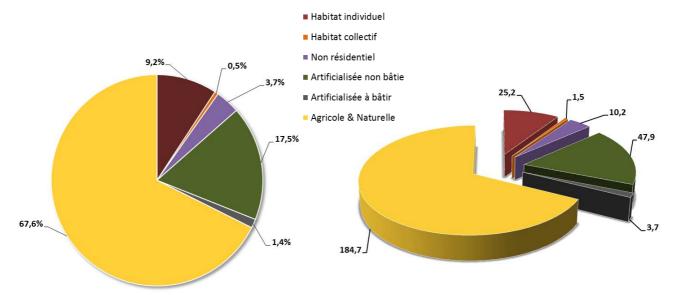
III - EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

1.1 LES DONNEES DE CADRAGE

L'analyse qui suit est basée sur les données transmises par l'Observatoire des Territoires et Prospective – DDT 57 et un croisement avec des données INSEE et IGN pour établir des indicateurs de suivi. Le territoire communal de Noisseville est d'une superficie totale d'environ 270 hectares.

Répartition en % (à droite) et en ha (à gauche) de l'occupation du sol à Noisseville en 2010 - Données DDTM57



En **2010**, les espaces naturels et agricoles totalisent **184,7** hectares soit **67,6%** du ban **communal**. Cette surface assez restreinte pour une commune périurbaine montre qu'une grande partie du ban communal est concernée par l'urbanisation, qu'il s'agisse d'habitat, d'activités économiques ou d'infrastructures.



Vue sur des milieux agricoles et naturels à Noisseville depuis la rue des Fleurs

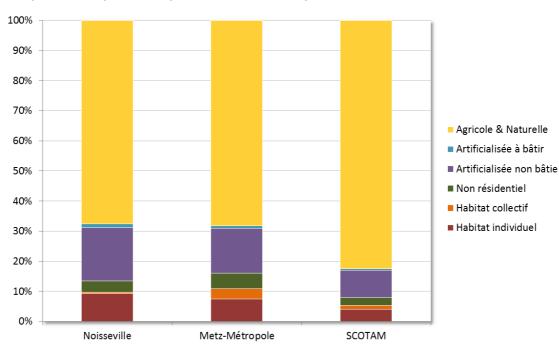
Les 88,6 hectares artificialisés se répartissent en :

- 37 hectares urbanisés (habitat non résidentiel et dépendances);
- 47,9 hectares de surfaces non bâties ;
- 3,7 ha à bâtir (au sens de la DGFIP).





Le ratio entre espaces naturels et agricoles, d'une part, et espaces artificialisés, d'autre part, est similaire à celui de l'agglomération de Metz-Métropole. Cela traduit le caractére périurbain de la commune de Noisseville.



Répartition comparée en ha par affectations de l'occupation du sol en 2010 - Données DDTM57

Données DDTM 2010	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Artificialisée non bâtie	Artificialisée à bâtir	Agricole & Naturelle
Noisseville	9,2%	0,5%	3,8%	17,5%	1,4%	67,6%
Metz-Métropole	7,5%	3,4%	5,2%	15,0%	0,8%	68,2%
SCOTAM	4,1%	1,2%	2,7%	9,0%	0,5%	82,5%

1.2 L'EVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

En **1950**, **les surfaces naturelles et agricoles** représentent **241 hectares** sur les 273,2 hectares du ban communal soit **environ 88%**.

A partir des données de l'Observatoire des territoires et prospective de la DDTM, il est possible de **définir 5 périodes de consommation du foncier agricole et naturel** depuis 1950 à Noisseville :

- **1950 1968 :** Consommation foncière faible de l'ordre de 0,17 ha/an en moyenne.
- **1969 1977 :** Consommation foncière extrêmement élevée de 2,2 ha/an en moyenne. La construction de l'Autoroute A4 et de plusieurs lotissements pavillonnaires expliquent cette évolution.
- **1978 1989 :** Consommation foncière soutenue de 1,5 ha/an en moyenne avec de nouveaux lotissements et la création d'une bretelle vers l'A314 depuis l'A4.
- **1990 2001 :** Consommation foncière modérée de 0,80 ha/an en moyenne avec un recul des nouvelles surfaces dédiées à l'habitat. La création d'une zone d'activités économiques au lieu-dit « *Lauvallières* » explique principalement cette évolution.
- **2002 2010 :** Consommation foncière en baisse d'en moyenne 0,66 ha/an avec la réalisation de nouvelles constructions pavillonnaires sous forme d'opérations groupées. Pas de consommation foncière liée à des projets d'infrastructures ou d'activités économiques.



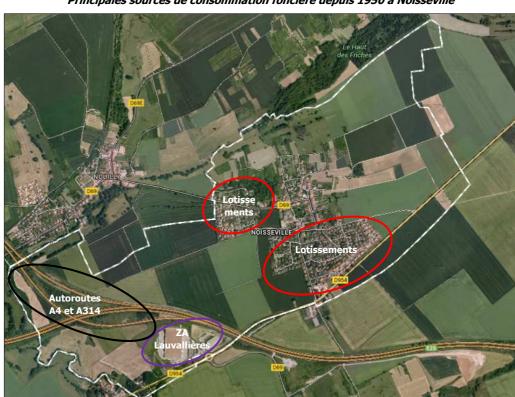


Les espaces naturels et agricoles sont en nette régression depuis 1950 à Noisseville (cf : graphique ci-dessous). Ils sont passés d'une surperficie de 241 hectares en 1950 à 185 hectares en 2010 soit une diminution de l'ordre de 56 hectares ou 23%. Parallèlement, c'est principalement l'habitat qui s'est développé même si les infrastructures et activités économiques ont aussi consommé de l'espace.

250,0
241,0
240,0
240,0
210,0
200,0
190,0
180,0
160,0
150,0
1950 1953 1956 1959 1962 1965 1968 1971 1974 1977 1980 1983 1986 1989 1992 1995 1998 2001 2004 2007 2010

Evolution des surfaces agricoles et naturelles entre 1950 et 2010 à Noisseville – Données DDTM57

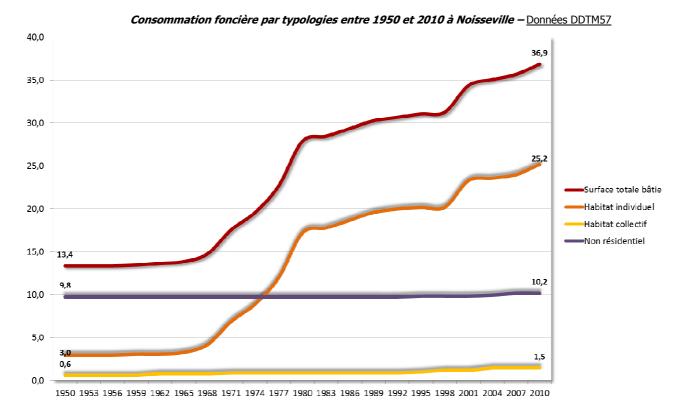
1.3 L'EVOLUTION DES SURFACES ARTIFICIALISEES



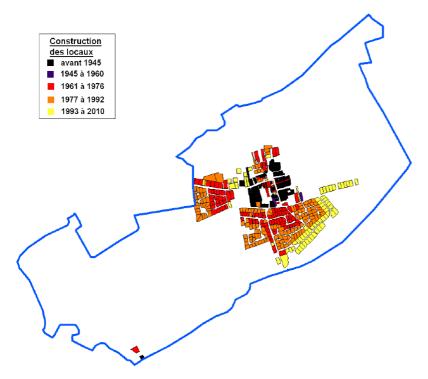
Principales sources de consommation foncière depuis 1950 à Noisseville



Depuis 1950, les surfaces artificialisées bâties ont été principalement dédiées au développement de l'habitat individuel. Les nombreux lotissements successifs en sont les témoins « Les pinots mêlés, Le Mas aux lièvres, Les longues rayes, les Chaulmes... ». La surface dédiée à l'habitat collectif a été multipliée par trois entre 1950 et 2010 pendant que celle dédiée à l'habitat individuel a été multipliée par sept.



Périodes de construction des locaux - Données DDTM57



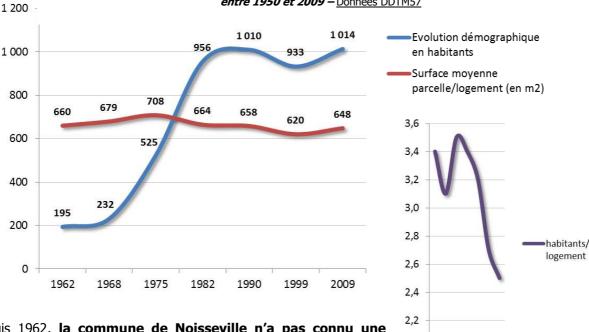
La donnée affichée pour les activités économiques (non résidentielles) ne semble pas cohérente au regard de l'existence d'activités économiques sur le site de Lauvallières (Centre logistique, magasin Lidl et friche Transgourmet).



Le magasin Lidl de Noisseville



Croissance démographique, surface moyenne par logement et desserrement des ménages à Noisseville entre 1950 et 2009 – Données DDTM57



Depuis 1962, la commune de Noisseville n'a pas connu une hausse exponentielle de la taille moyenne des parcelles à bâtir. Le chiffre moyen est même en légère diminution en 2009 comparativement à 1975. Si la commune s'est bien étendue pour

loger de nouveaux ménages moins denses (cf : graphique à droite), le foncier n'a pas été « *gaspillé* » avec des terrains de tailles très vastes.

De manière logique, le croisement de la taille moyenne des ménages avec la surface moyenne des parcelles dédiées à l'habitat ne montre pas beaucoup d'évolutions.

La densité de logements est ainsi passée de 15,2 logements/ha en 1962 à 15,4 logements/ha en 2010. Il est visible que

Date	Logements par hectare	Habitants par logements	Nombre d'habitants	Surface moyenne parcelle/logement (en m2)
1962	15,2	3,4	195	660
1968	14,7	3,1	232	679
1975	14,1	3,5	525	708
1982	15,1	3,4	956	664
1990	15,2	3,2	1 010	658
1999	16,1	2,7	933	620
2009	15,4	2,5	1 014	648
Période	1,9%	-26,5%	420,0%	-1,8%

Indicateurs calculés en fonction de la surface habitat (DGFIP) et du desserrement des ménages (INSEE).

la densité est en nette baisse entre 1968 et 1975 notamment à cause de la réalisation de plusieurs lotissements pavillonnaires.

Les indicateurs ci-dessus ne traduisent pas les différentes densités de logements qui ont été appliquées aux lotissements successifs. La taille des voiries et la présence d'espaces publics modifient la densité. Ceci sera expliqué dans la partie consacrée au développement urbain.



Des maisons pavillonnaires à Noisseville





Evolutions cumulées des surfaces bâties à Noisseville entre 1950 et 2010 - Données DDTM57

Date	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Total artificialisé	Surfaces Agricoles & Naturelles		ion foncière Iulée	Total
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	%	ha
1950	3,0	0,6	9,8	32,2	241,0	0,0	0.0	273
1953	3,0	0,6	9,8	32,2	241,0	0,0	0.0	273
1956	3,0	0,6	9,8	32,2	241,0	0,0	0.0	273
1959	3,1	0,6	9,8	32,3	240,9	-0,1	-0.1	273
1962	3,1	0,8	9,8	32,6	240,6	-0,4	-0.2	273
1965	3,3	0,8	9,8	33,3	239,9	-1,1	-0.5	273
1968	4,2	0,8	9,8	35,5	237,7	-3,3	-1.4	273
1971	6,9	0,9	9,8	42,3	231,0	-10,1	-4.2	273
1974	8,9	0,9	9,8	47,1	226,1	-14,9	-6.2	273
1977	12,0	0,9	9,8	54,6	218,6	-22,5	-9.3	273
1980	17,2	0,9	9,8	67,0	206,2	-34,8	-14.5	273
1983	17,8	0,9	9,8	68,5	204,8	-36,3	-15.1	273
1986	18,7	0,9	9,8	70,6	202,7	-38,4	-15.9	273
1989	19,6	0,9	9,8	72,9	200,3	-40,7	-16.9	273
1992	20,0	0,9	9,8	73,9	199,4	-41,7	-17.3	273
1995	20,2	1,0	9,9	74,6	198,7	-42,4	-17.6	273
1998	20,2	1,2	9,9	75,1	198,1	-42,9	-17.8	273
2001	23,3	1,2	9,9	82,6	190,7	-50,4	-20.9	273
2004	23,6	1,5	10,0	84,2	189,0	-52,0	-21.6	273
2007	24,0	1,5	10,2	85,8	187,5	-53,6	-22.2	273
2010	25,2	1,5	10,2	88,6	184,7	-56,4	-23.4	273

Entre 1950 et 2010, les espaces naturels et agricoles sont en constante régression sur le ban communal de Noisseville avec une consommation foncière cumulée de 56,4 hectares. Sur cette période, la population communale a été multipliée par 4,2. Ce n'est cependant qu'une partie de la consommation foncière qui a été dédiée à l'habitat. Comme sur tous les territoires, le phénomène de desserrement des ménages s'observe à Noisseville avec en moyenne 3,4 habitants par logements en 1962 contre seulement 2,5 en 2009. La surface moyenne des parcelles bâtie qui est en légère hausse entre 1950 et 2010 (620 à 648 m²) montre que le foncier n'a pas été gaspillé.

Noisseville est une commune peu concernée par l'étalement urbain même si deux opérations importantes peuvent y être assimilées : à l'Ouest, le lotissement de la rue Principale et à l'Est celui de la rue des Fleurs. Bien que la commune soit globalement compacte, deux entrées du village se font depuis des tissus urbains linéaires implantés en bordure de routes départementales.



Etalement linéaire dans la Rue Principale

La consommation foncière depuis 1950 à Noisseville est plutôt raisonnée avec une taille moyenne des parcelles en légère hausse. L'enjeu du PLU sera de densifier les tissus urbains tout en offrant une typologie d'habitats capable de répondre aux besoins de tous sans remettre en cause les équilibres des milieux naturels et agricoles.

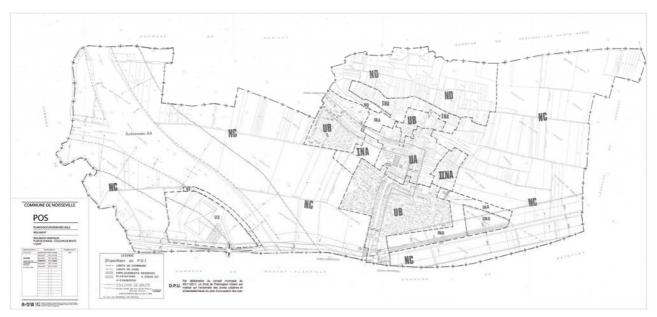




2. LE BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1992 par la commune de Noisseville n'est pas compatible avec de nombreuses évolutions réglementaires : Lois SRU (2000), Grenelle I et II (2009 et 2010), MAP (2010) et ALUR (2014).

A. Le contenu et les objectifs du POS



Le zonage du Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1992

Depuis l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en 1992, trois recensements INSEE permettent de juger de la production de logements et l'évolution de la population communale :

- 1990: 1010 habitants // 317 logements;
- 1999: 935 habitants // 350 logements;
- 2010: 1017 habitants // 410 logements.

La commune a gagné seulement 7 nouveaux habitants mais tout de même 93 logements depuis 1990. Il s'agit en principe des résultats du POS avec l'année 1991 en plus. Le rythme de construction depuis l'approbation du POS est par conséquent d'environ 4 nouveaux logements par an.

Le zonage du POS de 1992 disposait en matière d'urbanisation future :

- <u>Une zone 1NA</u>: Pour la création d'un « *centre-village* » permettant de faire le lien entre chacune des deux zones pavillonnaires et le village.
- <u>Deux zones 1NA :</u> Pour la création de zones d'urbanisation à court terme déterminées en fonction de l'assainissement existant, des terrains humides, des accès et des problèmes du foncier.
- <u>Deux zones 2NA</u>: Pour la création de zones d'urbanisation à long terme laissant la priorité de mise en œuvre aux zones 1NA.

En terme de surface, le POS disposait 14,70 hectares de zones 1NA et 4,79 hectares de zones 2NA. L'objectif fixé était de produire 163 logements pour accueillir 571 habitants supplémentaires sur dix années.

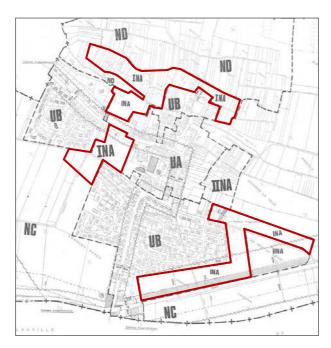


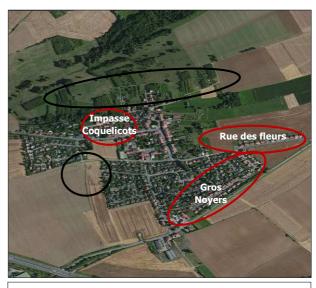


B. Les zones 1NA

Les trois lotissements réalisés dans l'ordre successif suivant ont permis de gagner :

- Rue des Gros Noyers : 40 logements ;
- Rue des Fleurs: 12 logements;
- <u>Impasse des Coquelicots</u>: 12 logements.





Depuis l'approbation du POS, ce sont trois lotissements qui ont été réalisés.

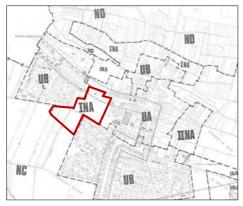
Au total, ce sont 65 nouveaux logements réalisés à Noisseville entre 1990 et 2010 qui l'ont été au sein d'une opération de lotissement. Ci-dessous, sont dénombrés 10 autres logements produits à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) sur cette période.



10 logements ont été construits en dehors des opérations pavillonnaires



Le total des logements produits avec le POS est de 75 unités (et non 93 unités comme le suggère la période INSEE 1990-2010). Cela signifie que 18 logements ont vu le jour à Noisseville entre le recensement INSEE 1990 et l'approbation du POS en Septembre 1992.



Zone 1NA prioritaire n'a pas été réalisée

La zone 1NA ci-contre avait été définie comme prioritaire pour l'urbanisation de manière à créer un lien entre le cœur de bourg ancien et les opérations pavillonnaires à l'Ouest (Clos Saint-Vincent, Pinots Melés) et à l'Est (Les Longues Rayes).

Malgré son caractère prioritaire dans les justifications du POS, cette zone n'a pas été réalisée. Elle doit certainement faire l'objet d'une rétention foncière ancienne.

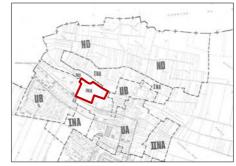
Ce terrain, en raison de sa localisation, conserve une vocation prioritaire pour le PLU.

Pour réaliser le lotissement de l'impasse des Coquelicots, c'est seulement une petite partie de la zone 1NA au Nord de la commune qui a été consommée. Cette opération est venue se greffer en bordure d'un ruisseau au niveau du fond de certaines parcelles. Le POS parlait bien de zones humides à prendre en compte.

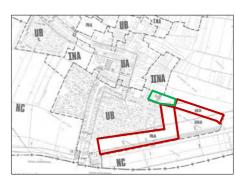
Ce lotissement a été ajouté à la zone UB du POS par la modification n°2 de Décembre 2013. Le reste de l'ancienne zone 1NA a été reclassée en zone 2NA dans l'attente d'une meilleure caractérisation des enjeux liés à l'eau dans le secteur.

Les lotissements de la rue des Gros Noyers et de la rue des Fleurs ont consommé la majeure partie de la zone 1NA du POS. Cependant, une petite partie de la zone, en direction du cœur de bourg reste disponible (en vert).

Ces deux lotissements ont été ajoutés à la zone UB du POS par la modification n°2 de Décembre 2013.



Impasse des Coquelicots



Gros Noyers et rue des Fleurs

C. Les zones 2NA

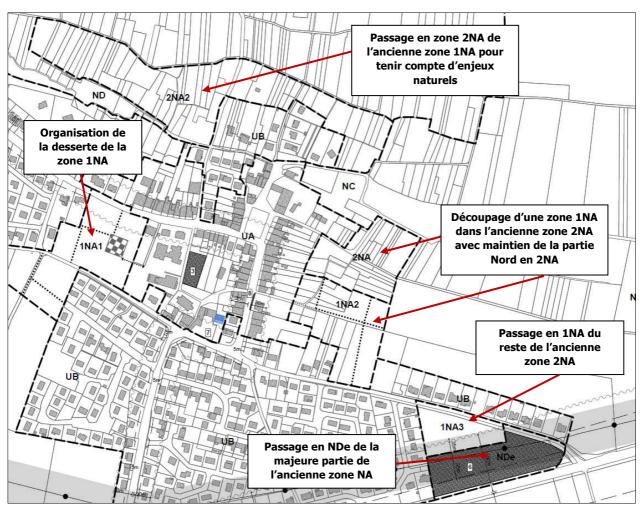
Très logiquement, les zones 2NA n'ont pas été urbanisées. Cependant, elles ont été grandement remaniées par la modification n°2 du POS intervenue en Décembre 2013.

Avant cette modification, le POS disposait 14,70 ha de zones 1NA et 4,79 ha de zones 2NA. Après la modification, il dispose 5,49 ha de zones 1NA et 6,10 ha de zones 2NA. Le document d'urbanisme a fait l'objet de plusieurs adapations pour cadrer au mieux avec les besoins de la commune. **Cette modification** a permis de redéfinir une zone 1NA prioritaire et cohérente à proximité du cœur de bourg. Elle a retiré la zone 1NA qui se trouvait au Nord de la commune en raison d'enjeux liés à l'eau (passage en 2NA).





Le plan de zonage 1/2000^{ème} du POS ci-dessous après la modification n°2 de Décembre 2013 montre bien un recentrage des zones 1NA à proximité du cœur de bourg avec des zones 1NA1 et 1NA2 qui jouxtent la centralité communale.



Les changements sur le plan de zonage du POS approuvé en Décembre 2013 (modification n°2)

D. Conclusion sur les résultats du POS

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1992 avait fixé l'objectif de créer un total de 163 logements supplémentaires en ouvrant immédiatement à l'urbanisation 14,70 hectares (1NA) et en prévoyant une réserve foncière de 4,79 hectares (2NA).

A ce jour, 75 nouveaux logements ont été créés sur la commune. Cela signifie que seulement 46% de l'objectif du POS a été atteint. Cela **démontre que l'objectif fixé était trop ambitieux et ne tenait pas compte de la demande réellement existante à Noisseville.** La rétention foncière peut certainement expliquer la non concrétisation de la zone 1NA qui se situe entre deux lotissements à proximité immédiate du cœur de bourg.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Noisseville n'a pas atteint la moitié de son objectif en production de logement fixé pour 10 ans sur une période de 22 ans. Le besoin en nombre de logements dans le futur PLU sera basé sur des projections démographiques cohérentes aux regards des besoins de la commune.





3. LE POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse qui va suivre présente les capacités de densification et de mutation des tissus urbanisés sur la commune. Ce travail est réalisé de manière à déterminer combien de logements pourraient être créer à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du PLU.

Le potentiel en logement identifié vient se déduire des besoins communaux de manière à économiser le foncier naturel et agricole.

3.1 LES LOGEMENTS VACANTS

A. Situation au regard des bases de données

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Noisseville, 406 résidences principales, 23 logements vacants et 3 résidences secondaires. Cette source de données, basées sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- La vacance conjoncturelle : 14 logements à Noisseville soit 3,2% du parc contre 7,8% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance néccessaire à la fluidité du marché immobilier.
- La vacance structurelle : 9 logements à Noisseville soit 2,1% du parc contre 3,3% dans Metz-Métropole. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

Selon la base de données FILOCOM 2013, il existe à Noisseville 9 logements qui pourraient être réoccupés.

B. Situation actuelle relevée sur le terrain

Si les bases de données statistiques informent amplement sur l'état du marché immobilier communal, une analyse de terrain a été réalisée avec les élus. Son objectif est de déduire du besoin uniquement les logements qui doivent être réoccupés.

- 1 Cette construction située dans le lotissement de la rue du Prayon est vacante depuis une vingtaine d'années. **Il existe bien un logement à réoccuper.**
- **2** Cette grande maison qui borde le bureau de poste et l'école communale est inoccupée depuis environ 30 ans. Le terrain situé en arrière de la parcelle est très bien situé vis-à-vis de l'école et du pôle qui regroupe les principaux équipements communaux. **Il existe bien un logement à réoccuper.**
- **3** Ces deux constructions anciennes comprennent un total de quatre appartements qui ont été totalement rénovés il y a environ quatre années. Ce sont seulement deux appartements qui sont aujourd'hui proposés à la location. Le rez-de-chaussée comporte des locaux professionnels dans lesquels se sont installés des praticiens de santé au début de l'année 2015 (deux médecins et un kinésithérapeute). **Il existe deux logements à réoccuper.**

Ces quatre logements vacants sont les seuls a avoir été identifiés comme en situation de vacance structurelle. Ils méritent d'être déduit du besoin en logements d'ici 2032.





En rouge, les logements vacants et leurs parcelles – En orange, les logements qui ne sont plus vacants

- 4 Après une vacance de longue durée, cette maison pavillonnaire a été intégralement rénovée durant l'année 2014. Elle est actuellement en vente et n'est plus en situation de vacance structurelle.
- **5** La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption sur ce bien il y a quelques années. La maison a été vendue à des particuliers qui la rénove. Elle sera habitable d'ici début 2017 au maximum sachant que les propriétaires réalisent les travaux eux-même tout en ayant des emplois à côté.
- **6 Deux granges sont visées ici.** Une a été entièrement transformée en logements. Elle est aujourd'hui habitée. La seconde grange bénéficie d'une toiture neuve mais ne correspond pas un logement (cf : partie sur les possibilités de renouvellement urbain).

Selon la base de données FILICOM 2013, la commune possède un taux de vacance de l'ordre de 5,3% de son parc immobilier dont 2,1% du parc en situation de vacance structurelle (refus de vente, vétusteté, inadaptation aux besoins). Ce taux de vacance normal n'impose pas de déduction du besoin en logements. Cependant, pour économiser le foncier, les élus déduisent de leurs besoins quatre logements identifiés en situation de vacance structurelle.





3.2 LES POSSIBILITES DE MUTATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'analyse sur les logements vacants laisse apparaître plusieurs possibilités de mutations et de renouvellement des tissus urbains.

1 – La maison qui borde l'école, a été comptabilisée pour un logement à réoccuper. Cependant, cette construction de grande taille et son vaste terrain de 1300 m² pourraient faire l'objet de mutations.

Les élus ont comptabilisé un potentiel de trois logements à créer via une division de la construction existante et/ou la création de logements supplémentaires sur la parcelle.



Les deux bâtiments pouvant faire l'objet de mutation





1 – Vue sur la maison qui borde l'école et qui présente un potentiel de création de nouveaux logements

2 — Dans la rue principale, comme évoqué précédemment, une ancienne grange a été transformée en logement. **Il reste un potentiel de création de deux logements supplémentaires** dans les granges voisines qui possèdent une toiture neuve.





Les deux logements aménageables dans d'anciennes granges.

Il existe dans les cas n°1 et n°2, un potentiel de densification/mutation des tissus urbains qui représente cinq logements supplémentaires d'ici 2032.





3 – Dans la rue de l'Amitié, une vaste parcelle non bâtie borde le petit pôle commercial de la commune. Les élus souhaiteraient la voir urbanisée pour des vocations de logements, commerces et services.

La commune ne maîtrise pas ce foncier qui est idéalement situé aux abords immédiats de la pharmacie, la boulangerie, le salon de coiffure, le restaurant, le bar, la pizzeria et la station service de la commune.

Le potentiel minimal est de trois logements sur cette parcelle d'une taille d'environ 1200m² comprenant un bâtiment à démonter en fond de parcelle.

8 logements réalisables.



Localisation du site à densifier via un projet





Le site visé pour une densification de la PAU est actuellement utilisé sous forme de parking privé

Le potentiel de mutation et de renouvellement urbain sur la commune est de 5 logements à créer : deux dans des granges et trois dans une bâtisse ancienne qui borde la mairie. Ce potentiel de mutation pourrait être porté à 13 logements si un terrain déjà bâti, utilisé comme stationnement, accueillait de nouveaux logements dans la rue de l'Amitié.



3.3 LES ESPACES POTENTIELS DE DENSIFICATION

La « *dent creuse* » correspond à une ou plusieurs parcelles comprises dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) du tissu urbanisé disposant d'une desserte par une voirie carrossable et des réseaux minimum (eau potable, électricité).

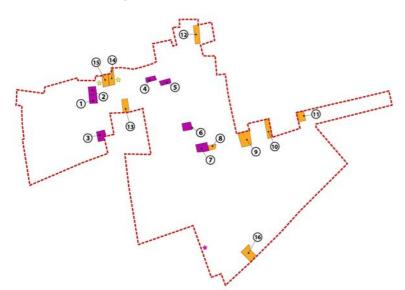
Il s'agit **d'un espace interstitiel** entre des constructions existantes. Une dent creuse, pour être considérée comme constructible, ne doit pas présenter **d'enjeux** liés au **milieu agricole** (proximité de bâtiment, desserte de champs), à la **biodiversité**, à la qualité d'une **zone humide** ou des **risques**. Elle présente une façade en front à rue suffisante pour accueillir une construction.



Vue schématique de la PAU de Noisseville

Une dent creuse ne doit pas être confondue **avec une coupure d'urbanisation** (espace séparant deux ensembles urbanisés) ou **un cône de vue paysager.**

A. Potentiel en logements à l'intérieur de la PAU



Localisation schématique des espaces potentiels de densification

Ce sont **17 logements qui ont été** identifiés comme potentiellement réalisables à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du document d'urbanisme.

Ci-contre, les sites retenus sont numérotés de 1 à 16.

Violet:

Division et/ou regroupement de parcelle(s) potentiel(s).

Orange:

Dents creuses (une seule unité foncière).



1 – Cet espace se situe au début de l'impasse des Coquelicots qui donne accès au lotissement éponyme. La parcelle de 1500 m² appartient à un laboratoire de prothèse dentaire. Du stationnement se trouve à l'avant de la parcelle mais l'arrière reste principalement enherbé. Au regard du peu d'intérêt d'avoir un terrain pour un local professionnel, une division parcellaire d'environ 750 m² pour dégager un terrain à bâtir est envisageable. Le potentiel est de 1 logement.

Vue sur le cas n°1





Vue sur le cas n°2

2 – Cet espace se situe dans le prolongement de la précédente parcelle dans l'impasse des Coquelicots. Le propriétaire de la parcelle de gauche (3200 m²) possède également la parcelle de droite (1100 m²) qui se trouve en front à rue de l'impasse des Coquelicots.

En tenant compte de l'existence d'un abris de jardins et d'une aire de stationnement liée à la maison de gauche, **une division parcellaire** d'environ 600 m² est envisageable. Le potentiel est de 1 logement.



Vue sur le cas n°3

3 – Cet espace se situe le long de la route « les pinots mêlés ». La maison ci-contre est implantée sur une vaste parcelle d'environ 2000 m².

Une division parcellaire pour créer un terrain à bâtir est envisageable sur la partie Sud du terrain de manière à créer un terrain constructible d'environ 750 m². Le potentiel identifié est de 1 logement.

4 – Cet espace se trouve dans la rue du ruisseau. Il possède une façade en front à rue desservie par les réseaux.

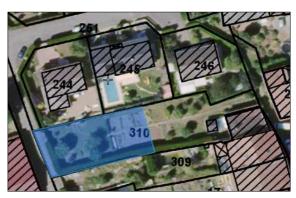
Un ou plusieurs regroupements parcellaires sont envisageables de manière à créer une parcelle constructible d'environ 500 à 700m². **Le potentiel identifié est de 1 logement.**



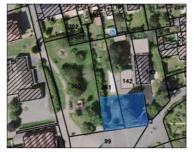
Vue sur le cas n°4

5 – Cet espace se trouve dans la rue du Ruisseau. Il s'agit du jardin de la construction voisine au niveau de la parcelle 246. Sa superficie est de 500 m².

Le jardin sur la parcelle 310 fait environ 1000 m². Une division foncière est car cette parcelle est desservie par les réseaux en front à rue dans la rue du ruisseau. La création d'un terrain à bâtir d'environ 500 m² est envisageable. Le potentiel identifié est de 1 logement.



Vue sur le cas n°5



6 – Cet espace se situe place de l'Eglise. Une construction possède une vaste proprieté d'environ 2700 m² découpée en trois parcelles.

Des divisions et regroupements parcellaires rendent possible la création d'un terrain constructible idéalement situé vis-à-vis des équipements d'environ 650 m². Le potentiel identifié est de 1 logement.

Vue sur le cas n°6





7 – Ces deux parcelles déjà bâties se trouvent dans la rue principale. Elles représentent environ 800 m².

La partie gauche de la parcelle constitue le jardin de la construction de la parcelle 394. **Le potentiel identifié est de 1 logement.**



Vue sur le cas n°7



Vue sur le cas n°2

8 – Cette parcelle d'une superifice d'environ 350 m^2 se trouve dans la rue principale.

Cette parcelle de taille très restreinte correspond au jardin de la construction implantée sur les parcelles 186 et 187. Par ailleurs, cette parcelle laisse libre une vue qualitative sur le clocher communal. Le potentiel identifié est de 1 logement.



A droite, la maison parcelles 186 et 187



Vue sur le cas n°9

9 – Cette parcelle se situe dans le début de la rue des Fleurs à proximité immédiate de son intersection avec la rue principale. Sa superficie est d'environ 1700 m² avec une façade en front à rue d'un peu plus de 30 mètres.

Un enjeu de préservation d'accès à l'arrière de cette parcelle existe pour garantir la compacité future des tissus urbains. **Le potentiel identifié est de 2 logements** en se basant sur des constructions en profondeur.



Vue sur le cas n°10

10 – Cette parcelle se trouve dans la rue des Fleurs dans le prolongement immédiat du cas n°9. Cette parcelle peut être comptabilisée comme dent creuse dans la mesure où le projet communal consiste à placer la parcelle voisine en zone à urbaniser. La parcelle présente une façade à rue d'environ 15 mètres pour une superficie d'environ 900 m² ou 1800 m² en intégrant la parcelle située derrière. Le potentiel identifié est de 1 logement.



Vue sur le cas n°11

11 — Cette parcelle se trouve dans la rue des Fleurs dans le prolongement immédiat du cas n°10.

Cette parcelle d'environ 650 m² se situe en retrait d'un parking aménagé dans le cadre du lotissement linéaire de la rue des Fleurs. **Le potentiel identifié est de 1 logement.**





12 – Ces deux parcelles se situent dans la rue de la Fontaine. Elles représentent une superficie d'environ 900 m².

L'urbanisation est complexe à cet endroit car les parcelles sont coupées en deux par un chemin. La façade en front à rue est très limitée. Le potentiel identifié est de 1 logement.

Vue sur le cas n°3

13 – Cette parcelle d'une superficie d'environ 700 m² se trouve dans la rue principale.

Les élus indiquent que l'intégralité du lotissement de l'impasse des Coquelicots résulte de la vente de l'ancien domaine de la construction située à droite de la parcelle n°353.

Il semble peu probable que les propriétaires se sépareront du dernier morceau de jardin d'ici l'échéance du document d'urbanisme projetée à 2032. **Le potentiel identifié est de 1 logement.**



Vue sur le cas n°1

14 & 15 – Ces deux parcelles se situent dans l'impasse des Coquelicots et appartiennent au lotissement éponyme. La parcelle 366 fait environ 700 m² et la 365 environ 800 m². Début 2015, une des parcelles est vendue en vue de construire un logement et une est toujours proposée à la vente.

Le potentiel identifié est de 2 logements.

<u>A noter :</u> les constructions réalisées sur les parcelles 367 et 364 sont manquantes au cadastre.



Les cas 7 et 8 dans le lotissement des Coquelicots

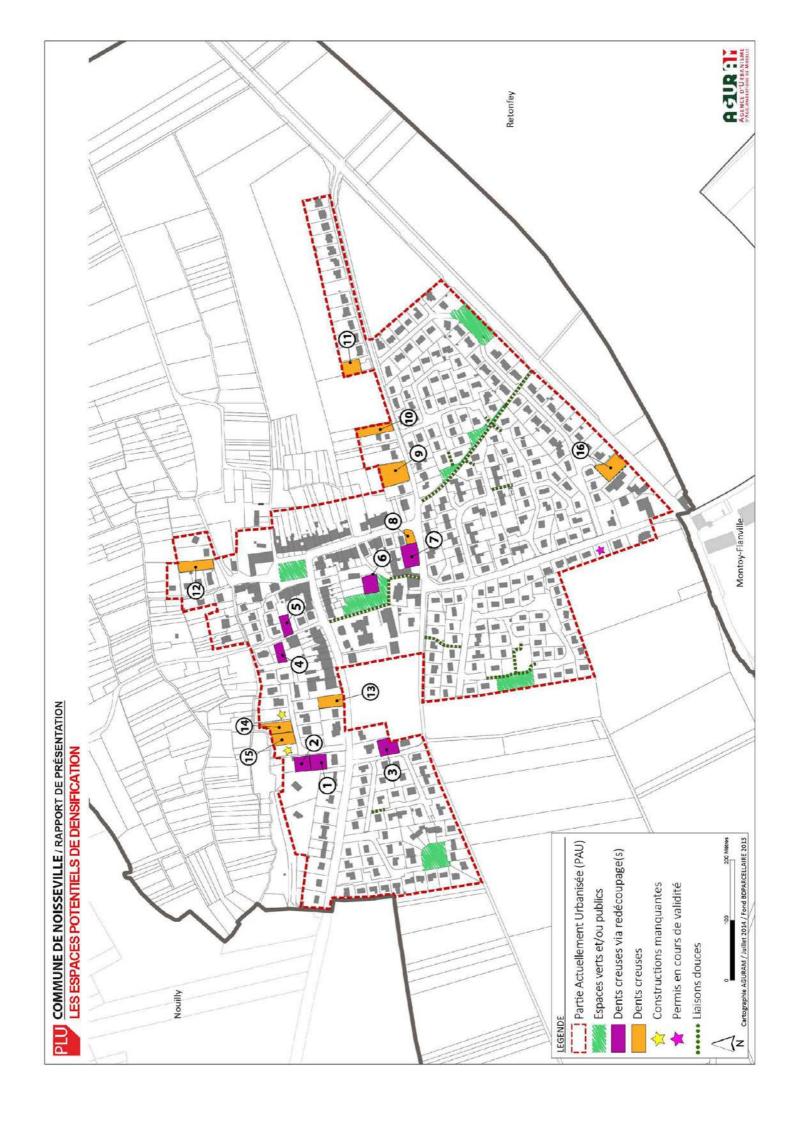


Vue sur le cas n°12

16 - Cette parcelle se trouve en bordure de la RD954 et elle est desservie par la rue des Gros Noyers. Sa superficie est d'environ 1100 m^2 .

Le potentiel identifié est de 1 logement en tenant compte de l'enjeu identifié du maintien de la liaison douce entre la rue des Gros Noyers et le pôle commercial de la commune.

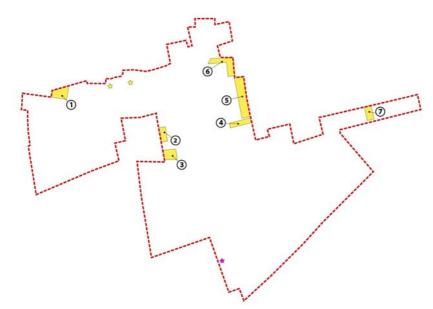
Le potentiel de densification des tissus urbains retenu est de 17 logements possibles d'ici 2032 : 8 via des remaniements parcellaires et 9 sur des unités foncières non bâties.







B. Les terrains non mobilisables



Les terrains référencés comme non mobilisables sont ceux qui ne participeront pas à la création de nouveaux logements d'ici l'échéance du document d'urbanisme.

Ci-contre, les sites non retenus sont numérotés de 1 à 7.

Jaune:

Parcelle déjà bâtie non retenue dans le potentiel de densification.

Localisation schématique des terrains non mobilisables



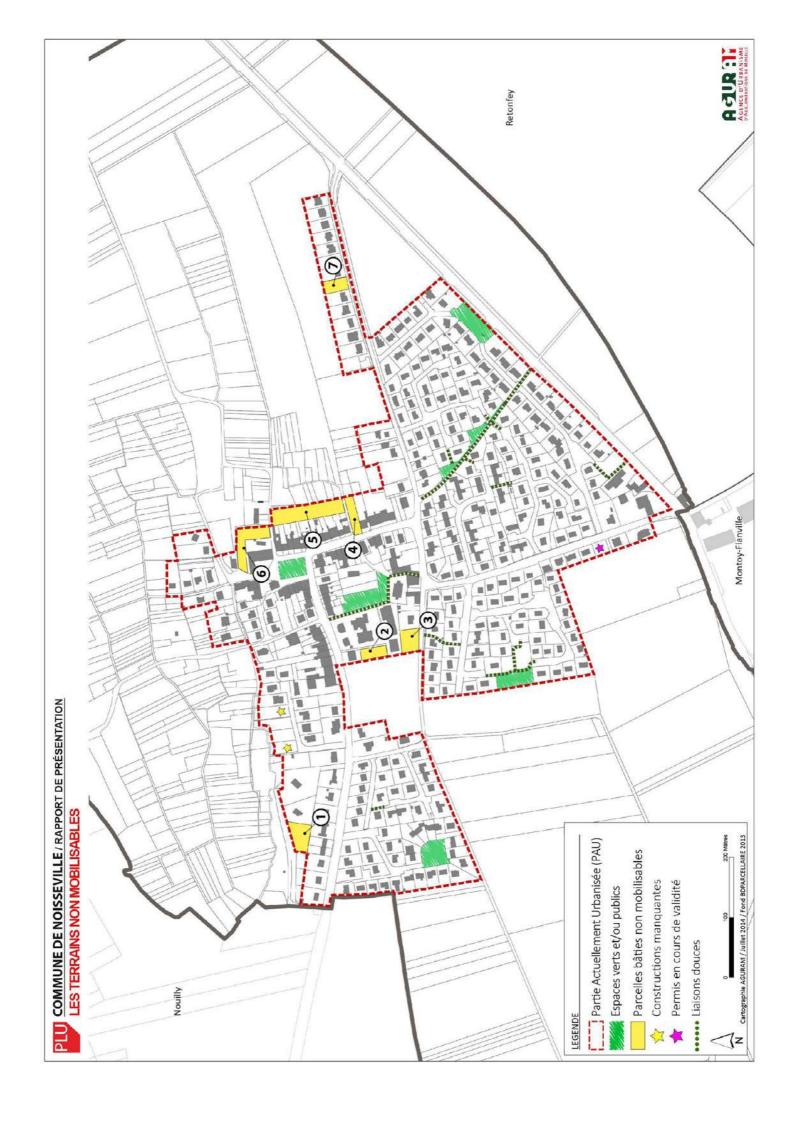
1 – Cette vaste parcelle bâtie se trouve dans le chemin de la Corvée Royin. Une division parcellaire aurait pu être envisageable en raison de sa superficie très importante.

Cependant, ceci n'est pas réaliste car le chemin n'est pas desservi par les réseaux. La construction existante dispose d'un piquage réseau sur la rue principale.

Vue sur le cas n°4

- **2 & 3 Cette parcelle n'est pas retenue dans le potentiel de densification car il s'agit du terrain de sports lié à l'école communale.** Le cas n°6 est déjà comptabilisé dans le potentiel de mutation et renouvellement.
- **4 Cette parcelle déjà bâtie se trouve dans la rue principale.** La proportion non bâtie de sa façade est de l'ordre de 14 mètres. Aucun potentiel de densification n'est retenu ici car un emplacement réservé concernera cette parcelle pour un accès à une réserve foncière du PLU.
- 5 Les arrières de toutes les constructions anciennes du PLU ne seront pas constructibles en l'absence d'accès. Aucun potentiel de densification n'est comptabilisé.
- 6 Cette parcelle, rue des pensées est celle où est implanté le seul siège d'exploitation agricole de la commune (cf : partie 1.6 du diagnostic socio-économique). Aucun potentiel de densification n'est comptabilisé.
- 7 Cette parcelle de la rue des Fleurs correspond à du stationnement. C'est une éventuelle possibilité de futur bouclage routier. Aucun potentiel de densification n'est comptabilisé.

Les élus n'ont pas retenu 7 parcelles déjà bâties dans le potentiel de densification des tissus urbains pour les raisons citées ci-dessus.







IV - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Noisseville.

A. Etat Initial de l'Environnement

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)	
Topographie // Hydrographie	Présence du relief sur la partie Nord du ban communal avec deux ruisseaux et des zones potentiellements humides au pied du coteau.	Protection des milieux naturels humides les plus remarquables de la commune. Maîtrise de la problématique liée au ruissellement des eaux pluviales.	
Milieux naturels // Hydrographie	Deux ruisseaux et des zones potentiellement humides. Les milieux humides constituent des supports déterminants de la biodiversité.	Préservation des ripisylves et abords des cours d'eau. Maintien d'une bande non urbanisée de 6 mètres aux bords des cours d'eau.	
Qualité de l'air	Noisseville fait partie du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées approuvé en Mars 2008.	Conditionnement de l'ouverture de zone à l'urbanisation à la présence de transports collectifs.	
Géologie // Agriculture	Terres fertiles constituées au niveau géologique de limons de plateau, en particulier au Sud du cœur de bourg.	Maintien de l'activité agricole et des terres les plus fertiles de la commune.	
Paysages	Cônes de vues sur la métropole Messine mais aussi sur le coteau boisé au Nord du ban communal.	Préservation des perspectives visuelles en cas de nouveau projet quelque soit sa vocation : habitat, économique, agricole.	
Gaz à effet de serre	Forte dépendance des ménages à la voiture. Emission de CO2/habitants/an supérieure à la moyenne française.	Préservation et restauration des Trames Vertes et Bleues. Protection des terres agricoles.	
Climat // Infrastructures bruyantes	Vent dominants orientés Sud-Ouest et Nord Nord-Est. Les autoroutes A4 et A314 sont classées comme voies bruyantes.	Prise en compte des nuisances sonores dans les futurs aménagements. Bande inconstructible de 300 mètres.	
Energie éolienne	Commune non favorable au développement de l'énergie éolienne dans le Schéma Régional Eolien.	Autorisation des éoliennes de moins 12 mètres en application du Grenelle II de l'Environnement.	
Risques naturels	Quatre arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles depuis 1982 : inondations et coulées de boues et mouvement de terrain liés aux argiles.	Tenir compte de la présence de ces risques pour élaborer le projet communal. Assurer la sécurité des personnes et des biens.	
Risques anthropiques	Un ancien site inventorié BASIAS rue de l'Eglise. Le site de LIDL est classé ICPE et les autoroutes sont concernées par le transport de marchandises dangereuses.	Porter à la connaissance de tous l'existence de ces risques de nature anthropique.	



THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)	
Milieux naturels // Biodiversité	Un patchwork de milieux (prairies, vergers, espaces boisés) présentant une forte richesse biologique au nord du village.	Protéger la partie Nord du ban communal de toute urbanisation y compris la création de bâtiments agricoles.	
Milieux naturels // Biodiversité	En zone urbaine, une couronne de jardins et quelques arbres remarquables participant au cadre de vie des habitants.	Maintenir une auréole bocagère assurant la transition entre l'urbain et l'agricole au Nord-est du village.	
Milieux naturels // Biodiversité	Des vergers existent dans différents états de conservation. Ce sont des supports de biodiversité.	Protéger les vergers qualitatifs du ban communal.	
Continuités Ecologiques	Un corridor forestier identifié par le SCOTAM traverse l'ouest de la commune.	Protéger les espaces boisés participant aux continuités forestières, y compris ceux de petite taille	
Continuités Ecologiques	Continuités écologiques formées par la ripisylve et les prairies entourant les cours d'eau	Maintenir les continuités écologiques en préservant les ripisylves et prairies identifiées comme importantes	
Continuités Ecologiques	Ruisseaux en partie busés	Eviter la création de nouvelles ruptures et si possible, remettre à l'air libre les ruisseaux quand c'est envisageable	

B. Evolutions du foncier

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)	
Bilan du POS	Le POS de 1982 fixait un objectif de 163 logements à produire en 10 ans pour accueillir 571 habitants supplémentaires. En 22 ans, le POS n'a pas atteint la moitié de son objectif.	Fixer un objectif de croissance démographique cohérent au regard de la situation communale et de ses capacités à accueillir et intégrer une nouvelle population.	
Consommation foncière	Depuis 1950, la taille moyenne des parcelles bâties est en légère hausse. La densité de logement est stable à environ 15 logement/ha.	Créer un projet de développement respectueux du foncier agricole et naturel notamment grâce une densité de logements adaptée et conforme au SCOT.	
Potentiel de densification	Quatre logements en situation de vacance longue durée (vacance structurelle).	Réoccuper les logements vacants en favorisant leur rénovation de manière à économiser le foncier naturel et agricole.	
Potentiel de densification	17 logements sont réalisables à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU). 9 sur des unités foncières et 8 sur des parcelles après divisions et/ou regroupements.	Déduire tous les logements réalisables à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du PLU des besoins en logements pour économiser le foncier naturel et agricole.	





C. Diagnostic socio-économique

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)	
Evolution de la population	La population communale a explosé de +338% entre 1968 et 2010. Sur cette période Metz-Métropole a gagné 23% de population. Entre 1999 et 2010, Noisseville gagne encore 9% de population contre seulement une perte de 1% de population sur Metz-Métropole.	Permettre une croissance démographique raisonnée et adaptée aux besoins de la commune qui ne dépende pas uniquement du développement pavillionaire. Respecter le Programme Local de l'Habitat de Metz-Métropole/	
Naissance // Ecole	Naissance d'en moyenne 10 enfants par année à Noisseville entre 1999 et 2011.	Maintien des naissances pour permettre le bon fonctionnement de l'école communale.	
Desserrement des ménages	Un ménage de Noisseville comptait environ 3,63 personnes en 1968 contre seulement 2,59 en 2010. L'évolution des ménages montre que leur densité baisse et que cela va continuer d'ici 2020 selon l'INSEE.	Tenir compte du desserrement des ménages dans le projet démographique communal. Il sera nécessaire de construire des logements pour éviter que la population ne décline.	
Structure de population	Une pyramide des âges dynamiques avec 51% de la population qui a moins de 45 ans. Vieillissement rapide de la population entre 1999 et 2010 avec 17% supplémentaires de 45 ans et plus contre seulement 2% de moins de 45 ans en plus.	Eviter que la pyramide des âges voit la part des moins de 45 ans passer endessous des 50%. A partir de cette limite, le renouvellement de la population ne sera plus assuré. Proposer une typologie de logements variée pour répondre aux besoins de tous.	
Parc de logements // Ecole	Parc de logements communal composé de 363 maisons individuelles et 47 appartements en 2010. Hausse de 56% du nombre d'appartements entre 1999 et 2010. 11% de la population a emménagé il y a moins de 5 ans contre 39% sur Metz-Métropole. Seulement 6% de locataires à Noisseville contre 43% sur Metz Métropole.	Permettre le parcours résidentiel en proposant une offre de logements diversifée et adaptée aux besoins de tous. Accueillir du locatif pour assurer la pérennité de l'école et favoriser la mobilité résidentielle.	
Typologie des logements	240 ménages de deux personnes et moins alors pour 68 logements de type T1/T2.	Produire des logements adaptés à la demande, de plus petites tailles.	
Logements vacants	Il existe une part de 3,3% de logements vacants en 2010 à Noisseville contre 8,5% sur Metz-Métropole. Le marché immobilier est tendu à Noisseville et les biens disponibles sont rares.	Répondre aux besoins en proposant une typologie de logements adaptée. Tendre vers un taux de vacance de l'ordre de 5% qui montre un marché immobilier actif et un parcours résidentiel fonctionel.	
Taille moyenne des logements	En 2010, 71% des logements de Noisseville comprennent au minimum 5 pièces. Entre 1999 et 2010, le nombre de logements de moins de 5 pièces est resté stable.	Accueillir de plus petits logements pour répondre aux besoins de tous et toujours, permettre le parcours résidentiel.	
Production de logements entre 1999 et 2012	29 nouveaux logements réalisés uniquement en individuel pur pour une surface plancher moyenne d'environ 200m2. Les autres territoires construisent de l'individuel pur mais aussi de l'invididuel groupé, du collectif et de la résidence.	Stopper l'accentuation observée du monocentrage sur la maison individuelle de l'offre en nouveaux logements sur la commune. Eviter un vieillisement soudain de la population lié aux trop nombreuses opérations pavillonnaires.	





THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)		
Foyers imposables	73% de foyers imposables à Noisseville en 2009 contre 54% sur le territorie du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.	Répondre aux besoins de tous de manière solidaire en terme de typologie des nouveaux logements. Favoriser une mixité sociale et générationnelle.		
Zone d'activités	Existence d'une zone d'activités économiques de 11,40 ha au niveau de Lauvallières. Problématique de friche avec l'ex-site Transgourmet et le déménagement à venir de l'activité logistique de LIDL.	Résorbtion des friches industrielles. Promotion de l'attractivité économique du territoire, notamment pour répondre aux besoins d'emplois des habitants de la commune et de l'Agglomération.		
Equipements	Forte concentration d'équipements dans l'îlot central de la commune : salle polyvalente, mairie, écoles et bibliothèque avec une desserte via un cheminement piéton.	Préserver le niveau élévé d'équipements du cœur de bourg qui limite les besoins de déplacements et favorisent l'usage de la marche à pied.		
Commerces et services	En bordure de la RD954, il existe un petit pôle commercial de proximité qui comprend : une boulangerie, un bartabac, un restaurant, un carrossier, une pompe à essence, un coiffeur, une pizzeria et une pharmacie.	Maintien des commerces, services et professions libérales qui profitent aux habitants et limitent les besoins de déplacements. Réfléxion sur les potentiels besoins de ces derniers d'ici l'échéance du PLU.		
Agriculture	Un élevage en nette perte de vitesse depuis une quinzaine d'années. 1 exploitation qui siège sur la commune en 2010 avec une Superficie Agricole Utile de 141 hectares.	Protection des terres agricoles les plus fertiles de la commune.		
Mobilité	88% des actifs de Noisseville se déplacent quotidiennement pour travailler avec une forte dépendance à la voiture individuelle. Flux entrant quotidien très important sur la commune de 280 actifs. La RD954 est très fréquentée avec 8000 véhicules par jour.	Réduire la dépendance à la voiture individuelle en disposant les futurs zones à bâtir à proximité des arrêts de transports en commun. Sécuriser la RD954, en particulier au niveau de l'entrée village (un rond point sécurise déjà Lauvallières).		
Stationnement	Existence de 276 places de stationnement sur la commune dont 108 aménagées en dehors des voiries, 40 places sur les voiries, 44 sur des parkings public, 26 places privées et 56 places non aménagées mais utilisées.	Proposer une offre en stationnement qui soit adaptée aux besoins des habitants et personnes de passage. Etudier l'opportunité de créer des emplacements réservés là des manques sont identifiés.		
Communications numériques	Bonne desserte ADSL comprise entre 10 et 15 Mbit/s et offre câblée de 30 MB/s. Déploiement de la fibre optique à venir via un co-investissement Orange/SFR.	Imposer la pose d'un fourreau spécifique à la fibre optique pour les zones à urbaniser (AU) du PLU.		
Caractéristiques urbaines et architecturales	Présence d'un cœur de bourg ancien, dense et mitoyen comprenant un îlot central d'équipements. Existence de nombreuses extensions pavillonnaires.	Adapter le règlement d'urbanisme aux différentes spécificités des tissus urbains tout en permettant leurs évolutions.		
Dates de constructions des logements	145 logements antérieurs à la première règlementation thermique Française (1974).	Favoriser la rénovation énergétique des 33% de logements antérieurs à la première réglementation thermique.		





THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(x)	
Densité de logements	Plus les opérations à vocation de logements sont récentes, plus leur densité diminue. La taille moyenne des parcelles est en hausse.	Respecter la densité minimale de 15 logements/ha imposée par le SCOTAM (hors espaces publics). Favoriser des aménagements économes en foncier naturel et agricole.	
Espaces publics	Existence de nombreux espaces publics pour la plupart fonctionnels. Une certaine pauvreté en jeux pour enfants ou banc.	Améliorer la qualité des espaces publics. Réinterroger la vocation et le rôle de chacun d'entre eux.	
Entrées de commune	Les entrées de communes présentent un caractère naturel bien préservé notamment grâce à la présence de talus le long de la RD954. Absence de stationnement au niveau du Monument du Souvenir Français.	Préservation du caractère naturel des abords de la RD954. Aménagement de l'entrée Ouest de la commune sur la RD954 au niveau du Monument du Souvenir Français.	
Cheminements doux	Existence plusieurs cheminements doux dont une transversale piétonne qui traverse plusieurs lotissements et permet de rejoindre le cœur de bourg.	Préserver les cheminements doux qui contribuent à la qualité du cadre de vie.	
Environnement végétal dans la PAU	Un total de 24 maronniers remarquables marquent la transversale piétonne.	Conserver ces arbres pour l'avenir et imposer de replanter en cas d'abattage nécessaire.	
Patrimoine	Présence d'un patrimoine riche symbolisé par le classement au titre des Monuments Historiques du Monument du Souvenir Français.	Assurer la protection des patrimoines quelque soit leurs origines : agricoles, viticoles, rurales, religieuses.	